

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE -- EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE MARSEILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE

ARRETES

MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE	3
MANIFESTATIONS	3
MARCHES.....	4
MESURES DE POLICE.....	5
AUTORISATION DE TRAVAUX DE NUIT.....	5
AUTORISATION DE MUSIQUE ET MUSIQUE DANCING.....	8
PERMIS DE CONSTRUIRE	10
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPALDU 16 NOVEMBRE 2009	12

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES MUNICIPAUX

MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

MANIFESTATIONS

10/034/SG – Arrêté interdisant l'accès au Parc Borély pour la manifestation « Marseille Marathon 2010 » le 18 avril 2010

Nous, Maire de Marseille, Vice-Président du Sénat
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants

Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5

Vu notre arrêté n°97/007 SG du 9 janvier 1997, portant règlement général de police dans les espaces verts de la Ville de Marseille

Vu notre arrêté n° 08/070/SG du 11 mars 2008 portant règlement particulier de police dans le Parc Borély

Vu la demande présentée par MASSILIA MARATHON

Vu la décision de la Ville de Marseille d'autoriser la manifestation « MARSEILLE MARATHON 2010 » dans le Parc Borély le Dimanche 18 avril 2010

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières afin d'assurer la sécurité du public

Considérant que la manifestation dite « MARSEILLE MARATHON 2010 » est le 18 avril 2010 :

ARTICLE 1 L'accès au Parc Borély sera interdit à la circulation des véhicules (dont cycles et voitures à pédales) le dimanche 18 avril 2010 de 6h à 14h.

ARTICLE 2 Madame l'Adjointe déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe chargée de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, de la Police Municipale et Administrative, Monsieur le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 29 JANVIER 2010

10/036/SG – Organisation du Marathon de Marseille 2010 sur le quai de la Fraternité, le quai d'Honneur et la place Villeneuve Bargemon le 18 avril 2010

Nous, Maire de Marseille

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1

Vu l'arrêté n°89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores

Vu la délibération n°08/1075/FEAM du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par la « SARL LCO CARMA » domicilié Chemin de la Lambrusque -13480 CABRIES, représenté par Monsieur Laurent COURBON, Président Directeur Général :

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise la « SARL LCO CARMA » domicilié Chemin de la Lambrusque -13480 CABRIES, représenté par Monsieur Laurent COURBON, Président Directeur Général, à organiser l'installation du village « LE MARATHON DE MARSEILLE 2010 », sur le Quai de la Fraternité, le quai d'Honneur et la place Villeneuve Bargemon, conformément au plan ci-joint.

Montage : Du mercredi 14 avril 2010 au samedi 17 avril 2010

Manifestation : Dimanche 18 avril 2010

Démontage : Du lundi 19 avril 2010 au mardi 20 avril 2010.

Cet événement ne devra en aucune manière gêner :

Le petit train et sa billetterie,

Marseille le Grand Tour,

L'épar de confiserie,

Le marché aux fleurs,

Le marché des Croisiéristes,

Le marché Nocturne.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

L'installation de la manifestation ne doit en aucun cas gêner le passage des engins de lutte contre l'incendie sur le trottoir du Quai du Port dans sa totalité jusqu'au plan d'eau.

La largeur minimale libre de tout encombrement doit être de trois (3) mètres.

La sortie de station de métro du Vieux Port doit être libre afin de ne pas gêner l'évacuation du public sur le Quai de la Fraternité.

Veiller à ce que les emprises ne gênent pas la giration des engins de secours et de lutte contre l'incendie en une seule manœuvre, pour permettre les opérations de secours.

Les installations doivent permettre sans encombre et de jour comme de nuit, l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité), y compris en façades d'immeubles.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 9, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 1^{er} arrondissement, Monsieur le Commissaire du 2^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 29 JANVIER 2010

10/037/SG – Organisation de la fête de la Méditerranée sur la place Bargemon et sur la place Jules Verne le 18 avril 2010

Nous, Maire de Marseille

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1

Vu l'arrêté n°89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores

Vu la délibération n°08/1075/FEAM du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par « L'ASSOCIATION ENFANTS PARENTS INSTITUTIONS » domiciliée 25, rue de l'Évêché / 13002 Marseille, représentée par Monsieur Frédéric PIERBONI :

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « L'ASSOCIATION ENFANTS, PARENTS INSTITUTIONS » domiciliée 25, rue de l'Évêché / 13002 Marseille, représentée par Monsieur Frédéric PIERBONI à installer un village dans le cadre de « LA FÊTE DE LA MEDITERRANEE » sur la place Bargemon de l'Hôtel de Ville et sur la place Jules Verne, conformément au plan ci-joint.

Montage : Mercredi 7 mai 2010 de 10H00 à 20H00

Manifestation : Jeudi 8 mai 2010 de 8H00 à 23H00.

Démontage : Vendredi 9 mai 2010 de 10H00 à 20H00

Une buvette, exploitée para la société « France Boissons Alpes Méditerranée » sera installée dans le cadre de la manifestation.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance 6 Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire du 2^{ème} arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 29 JANVIER 2010

MARCHES

10/038/SG – Organisation par l'association « Les Terres du Panier » du 4^{ème} marché potier sur la place Bargemon les 22 et 23 mai 2010

Nous, Maire de Marseille

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté n°09/486/SG du 16 octobre 2009, réglementant les marchés

Compte tenu du démarrage des travaux liés au Tunnel Prado Sud, et de l'emprise du chantier le marché aux fleurs initialement installé tous les mardis au Grand Pavois, a été relocalisé, après la sortie de secours du métro rond-point du Prado- côté impair du boulevard Michelet dans le 8^{ème} arrondissement, le mardi de 8 heures à 13 heures

La date prévisionnelle de fin de chantier prévue au 31 janvier 2010 est prorogée jusqu'au 30 mars 2010 (date prévisionnelle)

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 Le marché aux fleurs initialement installé devant le Grand Pavois, est déplacé après la sortie de secours du métro rond-point du Prado- côté impair du boulevard Michelet dans le 8^{ème} arrondissement, jusqu'à la fin du chantier du Tunnel Prado Sud, dont la date prévisionnelle est actuellement arrêtée au 30 mars 2010.

ARTICLE 2 Les jours et horaires du marché sont maintenus, à savoir :

- Jour d'ouverture : chaque mardi ouvré (ou autorisé, conformément au calendrier des jours d'ouvertures exceptionnelles),
- Horaires de vente : de 8h00 à 13h00.

ARTICLE 3 Ce marché est constitué de trois fleuristes et d'un horticulteur.

ARTICLE 4 A l'issue des travaux, le marché sera réimplanté, tel qu'initialement, face au « Grand Pavois ».

ARTICLE 5 Madame l'Adjointe Déléguée à la Qualité de la Ville, à l'Espace Public, au Pluvial, aux Emplacements, à la Gestion Urbaine, à la Propreté, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur de la Police administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 29 JANVIER 2010

MESURES DE POLICE

AUTORISATION DE TRAVAUX DE NUIT

10/01 – ENTREPRISE SADE GUIGUES BRONZO

NOUS, Maire de Marseille
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,
 VU, la demande présentée le 09 novembre 2009 par l'entreprise SADE GUIGUES BRONZO 210 BOULEVARD MIREILLE LAUZE 13010 MARSEILLE qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, POSE D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE AU ROND POINT DES VIGNES, AVENUE DE SAINT MENET MATERIEL UTILISE PELLE BRH
 VU, l'avis favorable de la Direction de la santé publique de la Ville de Marseille en date du 04 janvier 2010
 VU, l'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 30 décembre 2009
 Considérant, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit

ARTICLE 1 SADE GUIGUES BRONZO 210 BOULEVARD MIREILLE LAUZE 13010 MARSEILLE qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, POSE D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE AU ROND POINT DES VIGNES, AVENUE DE SAINT MENET MATERIEL UTILISE PELLE BRH

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 4 janvier au 13 février 2010 de 20h00 à 6h00 (pour 3 nuits dans cette période).

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 11 JANVIER 2010

10/02 – ENTREPRISE SADE GUIGUES BRONZO

NOUS, Maire de Marseille
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5
 VU, la demande présentée le 9 novembre 2009 par l'entreprise SADE GUIGUES BRONZO 210 BOULEVARD MIREILLE LAUZE 13010 MARSEILLE qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, POSE D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE AU ROND

POINT DES VIGNES, AVENUE DE SAINT MENET MATERIEL UTILISE PELLE BRH

VU, l'avis favorable de la Direction de la santé publique de la Ville de Marseille en date du 4 janvier 2010

VU, l'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 30 décembre 2009

Considérant, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit

ARTICLE 1 SADE GUIGUES BRONZO 210 BOULEVARD MIREILLE LAUZE 13010 MARSEILLE qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, POSE D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE AU ROND POINT DES VIGNES, AVENUE DE SAINT MENET MATERIEL UTILISE PELLE BRH

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 4 janvier au 13 février 2010 de 20h00 à 6h00.

(pour 3 nuits dans cette période).

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 11 JANVIER 2010

10/03 – ENTREPRISE BRONZO

NOUS, Maire de Marseille
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,
 VU, la demande présentée le 4 janvier 2010 par l'entreprise BRONZO ZONE INDUSTRIELLE ATHELIA 1 13600 LA CIOTAT qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, RACCORDEMENT AUX EAUX USEES ENTRE LE BOULEVARD LIONEL TERRAY ET IMPASSE LAMBERT 13013 MATERIEL UTILISE PELLE BRH CAMION PILONNEUSE
 VU, l'avis favorable de la Direction de la santé publique de la Ville de Marseille en date du 6 janvier 2010 (*les travaux bruyants doivent être effectués avant 22heures*)
 VU, l'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 30 décembre 2009
 Considérant, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit

ARTICLE 1 BRONZO ZONE INDUSTRIELLE ATHELIA 1 13600 LA CIOTAT qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, RACCORDEMENT AUX EAUX USEES ENTRE LE BOULEVARD LIONEL TERRAY ET IMPASSE LAMBERT 13013 MATERIEL UTILISE PELLE BRH CAMION PILONNEUSE

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 25 janvier au 26 février 2010 de 20h00 à 6h00 15 jours durant cette période.

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 11 JANVIER 2010

10/05 – ENTREPRISE KANGOUROU

NOUS, Maire de Marseille,
 VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,
 VU, la demande présentée le 22 décembre 2009 par l'entreprise KANGOUROU qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, POSE DE DBA BOULEVARD RABATAU MATERIEL UTILISE : CAMION GRUE
 VU, l'avis favorable de la Direction de la santé publique de la Ville de Marseille en date du 7 janvier 2010

VU, l'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 7 janvier 2009
Considérant, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit

ARTICLE 1 KANGOUROU qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, POSE DE DBA BOULEVARD RABATAU MATERIEL UTILISE : CAMION GRUE

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 11 janvier au 5 février 2010 de 21h00 à 2h00.

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 12 JANVIER 2010

10/07 – ENTREPRISE GANTELET GALABERTHIER

NOUS, Maire de Marseille,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,
VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,
VU, la demande présentée le 22 décembre 2009 par l'entreprise GANTELET GALABERTHIER 40 RUE L ET R DESGRAND 69604 VILLEURBANNE qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, REALISATION DE TRANCHEES SOUS CHAUSSEES POSE DE FOURREAUX AVENUE FRANCOISE DUPARC. BROSELETTE MATERIEL UTILISE : MINIPELLE 2,5 TONNES ET BRISE BETON
VU, l'avis favorable de la Direction de la santé publique de la Ville de Marseille en date du 11 janvier 2010 (*Les travaux les plus bruyant devront être effectués avant 23 h*)
VU, l'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 08 janvier 2010
Considérant, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit

ARTICLE 1 GANTELET GALABERTHIER 40 RUE L ET R DESGRAND 69604 VILLEURBANNE qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, REALISATION DE TRANCHEES SOUS CHAUSSEES POSE DE FOURREAUX AVENUE FRANCOISE DUPARC. BROSELETTE MATERIEL UTILISE : MINIPELLE 2,5 TONNES ET BRISE BETON

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 18 janvier au 29 janvier 2010 de 21 h 00 à 6 h 00 : 3 nuits dans cette période

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 19 JANVIER 2010

10/10 – ENTREPRISE EUROVIA MEDITERRANEE

NOUS, Maire de Marseille,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,
VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,
VU, la demande présentée le 11 janvier 2010 par l'entreprise EUROVIA MEDITERRANEE 39, boulevard de la Cartonnerie 13011 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, SUPPRESSION DE BOUDIN DE BUS BOULEVARD MICHELET 13008 MATERIEL UTILISE : RABOTEUSE COMPRESSEUR CYLINDRE ET CAMIONS
VU, l'avis favorable de la Direction de la santé publique de la Ville de Marseille en date du 22 janvier 2010
VU, l'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 20 janvier 2010
Considérant, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit

ARTICLE 1 EUROVIA MEDITERRANEE 39, boulevard de la Cartonnerie 13011 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, SUPPRESSION DE BOUDIN DE BUS BOULEVARD MICHELET 13008 MATERIEL UTILISE : RABOTEUSE COMPRESSEUR CYLINDRE ET CAMIONS

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 28 janvier au 5 février 2010 de 21 h00 à 6 h00.

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 26 JANVIER 2010

10/11 – ENTREPRISE SCREG SUD EST

NOUS, Maire de Marseille,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,
VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,
VU, la demande présentée le 18 décembre 2009 par l'entreprise SCREG SUD EST 33?35 rue d'Athènes 13127 VITROLLES qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, RABOTAGE ET APPLICATION D'ENROBE MATERIEL UTILISE : RABOTEUSE BALAYEUSE CYLINDRE ET FINISSEUR
VU, l'avis favorable de la Direction de la santé publique de la Ville de Marseille en date du 22 janvier 2010 (*Les travaux bruyants doivent être effectués avant 22 heures et les riverains doivent être informés*).
VU, l'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 22 janvier 2010
Considérant, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit

ARTICLE 1 SCREG SUD EST 33?35 rue d'Athènes 13127 VITROLLES qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, RABOTAGE ET APPLICATION D'ENROBE MATERIEL UTILISE : RABOTEUSE BALAYEUSE CYLINDRE ET FINISSEUR

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 25 janvier au 27 janvier 2010 de 21 h00 à 6 h00.

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 27 JANVIER 2010

10/12 – ENTREPRISE EUROVIA MEDITERRANEE

NOUS, Maire de Marseille,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,
VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,
VU, la demande présentée le 7 janvier 2010 par l'entreprise ART RN8 LES BAUX BP 52 13420 GEMENOS qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, OUVERTURE DE TRANCHEE POUR POSE DE FOURREAU AVENUE DE MAZARGUES ENTRE LE 414 ET LE CREDIT AGRICOLE 13008 MATERIEL UTILISE: TRACTO PELLE GAD
VU, l'avis favorable de la Direction de la santé publique de la Ville de Marseille en date du 22 janvier 2010 (*Les travaux bruyants doivent être effectués avant 22 heures et les riverains doivent être informés*).
VU, l'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 21 janvier 2010
Considérant, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit

ARTICLE 1 ART RN8 LES BAUX BP 52 13420 GEMENOS qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, OUVERTURE DE TRANCHEE POUR POSE DE FOURREAU AVENUE DE MAZARGUES ENTRE LE 414 ET LE CREDIT AGRICOLE 13008 MATERIEL UTILISE :TRACTO PELLE GAD

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 1er février au 28 février 2010 de 22 h 00 à 2 h 00.

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 27 JANVIER 2010

10/14 – ENTREPRISE GUIGUES

NOUS, Maire de Marseille,
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,
 VU, la demande présentée le 21 janvier 2010 par l'entreprise GUIGUES 86, chemin de la Commanderie 13015 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, RACCORDEMENT DE COMPTEUR D EAU POTABLE EN FONTE POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE QUAI D'ARENC FACE A LA TOUR CMA CGM MATERIEL UTILISE :MINI PELLE COMPRESSEUR TRONCONNEUSE CAMION 10T
 VU, l'avis favorable de la Direction de la santé publique de la Ville de Marseille en date du 26 janvier 2010
 VU, L'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 22 janvier 2010
 Considérant, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 GUIGUES 86, chemin de la Commanderie 13015 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, RACCORDEMENT DE COMPTEUR D'EAU POTABLE EN FONTE POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE QUAI D'ARENC FACE A LA TOUR CMA CGM MATERIEL UTILISE :MINI PELLE COMPRESSEUR TRONCONNEUSE CAMION 10T

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 28 janvier au 29 janvier 2010 de 22 h 00 à 6 h 00.

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 2 FEVRIER 2010

10/16 – ENTREPRISE VALERIAN

NOUS, Maire de Marseille,
 VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,
 VU, la demande présentée le 22 janvier 2010 par l'entreprise VALERIAN 708, route de Caderousse BP 13 84350 COURTHEZON qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, TRAVERSEE DE VOIRIE POUR RACCORDEMENT RESEAU EP ET POSE DE FOURREAUX DEBLAIS ET REMBLAIS DE TRANCHEE CHEMIN DE LA PARETTE 13012 MATERIEL UTILISE : MINI PELLE PELLE MECALAC COMPACTEUR DE TRANCHEE TOURS D ECLAIRAGE CAMION 6X4
 VU, l'avis favorable de la Direction de la santé publique de la Ville de Marseille en date du 28 janvier 2010 (*Les travaux bruyants doivent être effectués avant 22 heures*)
 VU, l'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 25 janvier 2010
 Considérant, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit

ARTICLE 1 VALERIAN 708, route de Caderousse BP 13 84350 COURTHEZON qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, TRAVERSEE DE VOIRIE POUR RACCORDEMENT RESEAU EP ET POSE DE FOURREAUX DEBLAIS ET REMBLAIS DE TRANCHEE CHEMIN DE LA PARETTE 13012 MATERIEL UTILISE : MINI PELLE PELLE MECALAC COMPACTEUR DE TRANCHEE TOURS D ECLAIRAGE CAMION 6X4

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 1er février au 15 février 2010 (durant 3 nuits) de 20 h00 à 6 h00.

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 2 FEVRIER 2010

10/18 – ENTREPRISE KANGOUROU

NOUS, Maire de Marseille,
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2, et L 2214-4,
 VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son Article 5,
 VU, la demande présentée le 27 janvier 2010 par l'entreprise KANGOUROU 58,60 boulevard de la Barasse 13011 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, PEINTURE AU SOL BOULEVARD MICHELET 13008 MATERIEL UTILISE : MACHINE A TRACER
 VU, l'avis favorable de la Direction de la santé publique de la Ville de Marseille en date du 27 janvier 2010
 VU, l'avis favorable du service réglementation de l'espace urbain en date du 27 janvier 2010
 Considérant, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit

ARTICLE 1 KANGOUROU 58, 60 boulevard de la Barasse 13011 qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, PEINTURE AU SOL BOULEVARD MICHELET 13008 MATERIEL UTILISE : MACHINE A TRACER

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 1er février au 5 février 2010 (1 nuit) de 20 h 00 à 6 h 00.

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 2 FEVRIER 2010

AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE DANCING**MOIS DE DECEMBRE 2009****AM : Autorisation de Musique d' Ambiance****AMA : Autorisation de Musique Amplifiée****AFET : Autorisation de Fermeture Exceptionnelle Tardive****Susp : Suspension**

AUTORISATION N°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AMA - 564 / 09	Henri ELBAZ	LA VOILERIE	13 quai du Port - 13007	10/12/2009	1 AN
AM - 699 / 09	José MOSQUERA	LE NEW DELHI	215, av Pierre Mendès France - 13008	10/12/2009	1 AN
AM - 700 / 09	Najaua BOUGHANEMI	BRASSERIE DE LYON	13 rue Rouget de l'Isle - 13001	10/12/2009	2 MOIS
AM - 707 / 09	Maryse LAFON	LE PRONOSTIC	13, rue Fifi Turin - 13010	10/12/2009	2 MOIS
AM - 709 / 09	Violène DUCAMP	VOIE PUBLIQUE HYPERCENTRE		10/12/2009	6 MOIS
AM - 714 / 09	Mohamed KHEDR	BOSS BOSS 2	135, avenue de la Capelette - 13010	10/12/2009	2 MOIS
AM - 715 / 09	Mohamed KHEDR	BOSS BOSS	20 avenue Jean Lombard - 13011	10/12/2009	2 MOIS
AM - 716 / 09	Laurant VIAT	TORAN	32 rue Pavillon - 13001	10/12/2009	6 MOIS
AM - 718 / 09	Touatia CHOUARFIA	LE PELLETAN	163 avenue Camille Pelletan - 13003	10/12/2009	1 AN
AMA - 719 / 09	Alexandre BOCCIA	LE PALERMO	1 rue Fortia - 13001	10/12/2009	6 MOIS
AM - 721 / 09	Isabelle FOULON	THALASSA CAFE	1 avenue de la Pointe Rouge - 13008	22/12/2009	1 AN
AM - 722 / 09	Richard SERKIS	CAFE CREME	24 bd Casini - 13004	22/12/2009	1 AN
AM - 724 / 09	Grégory BONNET	HOTEL IBIS	25 bd de Dunkerque - 13002	22/12/2009	1 AN
AM - 728 / 09	Dalila DOUBA	NEW PASSION	48 av César Boy - 13011	22/12/2009	1 AN
AM - 729 / 09	Antoine AUGUGLIARO	SHERAZADE CAFE	143 rue Félix Pyat - 13003	22/12/2009	3 MOIS
AM - 730 / 09	Marie-Thérèse CAIETTA	BAR DESC COLONNES	170 bd de Saint Loup - 13010	17/12/2009	2 MOIS
AM - 731 / 09	Malek CHABOUNI	BAR LE TERMINUS	2 bd Paumont - 13015	22/12/2009	6 MOIS
AM - 736 / 09	Amina ROUABAH ROUX	MINA KOUK	21 rue Fontange - 13006	23/12/2009	6 MOIS
AFET - 737 / 09	Miloud ARAB - TANI	R' VALLEE - L' AFFRANCHI	212 bd de Saint Marcel - 13011	23/12/2009	jusqu' à 4H00
AFET - 738 / 09	Miloud ARAB - TANI	R' VALLEE - L' AFFRANCHI	212 bd de Saint Marcel - 13011	23/12/2009	jusqu' à 4H00
AFET - 739 / 09	Miloud ARAB - TANI	R' VALLEE - L' AFFRANCHI	212 bd de Saint Marcel - 13011	23/12/2009	jusqu' à 4H00

MOIS DE JANVIER 2010

AUTORISATION N°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AM - 742 / 10	Mme AMENDOLA Roberte	BAR LE METRO	228 av Roger Salengro - 13015	06/01/2010	permanente
AM - 746 / 10	Mr RIVET Pascal	CAFFE NOIR	3, rue Moustier - 13001	06/01/2010	6 MOIS
AM - 747 / 10	Mr LAPEYRE Christian	OOGIE	55, cours julien - 13006	06/01/2010	2 MOIS
AM - 749 / 10	Mr HASSAN Hussein	L'ETOILE DE LA PLAINE	69, place Jean Jaurès - 13006	06/01/2010	permanente
AM - 599 / 09	Mme BARIOHAY Fanny	LE SWEET' S LADY	29, rue Glandevès - 13001	12/01/2010	2 MOIS
AM - 619 / 09	Mme ABDEL AAL Mina	L'AMBASSADEUR	63/67, avenue du Prado - 13006	12/01/2010	2 MOIS
AMA - 466 / 09	Mr LAPEYRE Christian	OOGIE	55 Cours Julien - 13006	12/01/2010	3 MOIS
AM - 646 / 09	Mr PIRONE Loïc	BAR CHARLES	21/23 rue Vitalis - 13001	12/01/2010	2 MOIS
AM - 657 / 09	Mr SAADAOUI Mohamed ali	LA MEDINA	18, bd de Tellène - 13007	12/01/2010	2 MOIS
AM - 666 / 09	Mr OUCHRIF Mohamed	LES DELICES DE MOUREPIANE	578, chemin du Littoral - 13016	12/01/2010	2 MOIS
AM - 677 / 09	Mr CAPELLA Philippe	CHEZ JEAN	4, place Félix baret - 13006	12/01/2010	2 MOIS
AM - 04 / 10	Mr SERGHINI Jean-Bernard	PIZZERIA SAINT EUGENE	8, place Saint Eugène - 13007	12/01/2010	1 AN
AM - 05 / 10	Mme SPAGNOLO Guila	BRASSERIE CANNELLE	171, ch de la Madrague Ville - 13002	12/01/2010	6 MOIS
AM - 09 / 10	Mme KAMARA Patricia	BAR DE L'ARRET	82, av du Docteur Hecknel - 13011	12/01/2010	1 AN
AM - 10 / 10	Mr KHEDR Mohamed	BOSS BOSS	2, rue Raymond Teisseire - 13008	12/01/2010	1 AN
AM - 01 / 10	Mme KESTEKIAN Sylvie	NOR GUILIGUIA	70, bd de la Libération - 13004	11/01/2010	1 AN
AMA - 03 / 10	Mr FRECH Roland	L'INTERMEDIAIRE	63, place Jean Jaurès - 13006	11/01/2010	6 MOIS
AM - 10 / 10	Mr KHEDR Mohamed	BOSS BOSS	2, rue Raymond Teisseire - 13008	12/01/2010	1 AN
AMA - 11 / 10	Mme BORNAND Katia	LE GOTHA	173, rue paradis - 13006	12/01/2010	6 MOIS
AM - 13 / 10	Mme ARMANDO Marie Paule	BAR DE LA SOURCE	5 rue Glandevès - 13001	12/01/2010	permanente
AM - 18 / 10	Mme CREMONA Catherine	LE MELO MAN	11, rue Glandevès - 13001	15/01/2010	6 MOIS
AMA - 0 / 10	Mme ALPASLAN Valérie	BRASSERIE LE BOSPHORE	173, rue paradis - 13006	22/01/2010	6 MOIS
AM - 19 / 10	Mr SANCHEZ Julien	LE MESOPOTAMIA	15, rue Mazagran - 13001	19/01/2010	2 MOIS
AM - 30 / 10	Mr SAM Cum Pau	PIMENT THAI	4, cours Lieutaud - 13001	21/01/2010	2 MOIS
AM - 32 / 10	Mme GAILLARD CLEMENTI Aurélie	ERA TEMPU	70, rue Sainte - 13007	21/01/2010	6 MOIS
AM - 647 / 09	Mr PIERRET Fabien	L'ACCENT DU SUD	1, bd Saint Anne - 13008	29/01/2010	2 MOIS
AM - 664 / 09	Mr PIETRI Marc	MEZZO DI PASTA	112, avenue de Hambourg - 13008	29/01/2010	2 MOIS
AM - 669 / 09	Mr DUPUY Mathieu	LE WEEKEND	4, rue Mathieu Stilatti - 13003	29/01/2010	2 MOIS
AM - 670 / 09	Mr AMEUR AMEUR Mohamed	PASTA PRESTO	49A, rue des Trois Frères Barthélémy-13006	29/01/2010	2 MOIS
AM - 679 / 09	Mr DJELLAL Kamel	LE TEXTO	24, rue Gozlan - 13003	29/01/2010	2 MOIS
AM - 684 / 09	Mr BOUSOUFI Yann	KES' KIA	6, bd Salvator - 13006	29/01/2010	2 MOIS
AM - 687 / 09	Mr BOUTROS Saad	JOUNA WELLE	5, rue Louis Maurel - 13006	29/01/2010	2 MOIS
AM - 728 / 09	Mme LOUABI Dalila	LE NEW PASSION	48, avenue César Boy - 13011	29/01/2010	1 AN
SUSP - 37 / 10	Mr MIKAELIAN Charles	IL PRIMO	7, avenue Alexandre Dumas - 13008	29/01/2010	indéterminée
AM - 40 / 10	Mme SAJOUS Sandra	L'OLYMPE	28, bd Sainte Marguerite - 13009	29/01/2010	6 MOIS
AM - 41 / 10	Mr RIVET Pascal	LA PISCINE	9, rue Moustier - 13001	29/01/2010	6 MOIS

PERMIS DE CONSTRUIRE

PERIODE DU 16 AU 31 JANVIER 2010

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
10 H 0050PC.P0	18/01/10	Mr et Mme	KHALIL	118 RTE LEON LACHAMP 13009 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante Surélévation	
10 H 0056PC.P0	19/01/10	Mr	DESRUELLES	30 TRA PASTRE 13009 MARSEILLE	35	Travaux sur construction existante;Extension Démol	Habitation
10 H 0057PC.P0	19/01/10	Mr	TISSOT	3/5 TRA FACH 13008 MARSEILLE	63	Surélévation;Garage	Habitation
10 H 0069PC.P0	22/01/10	Mme	BENAOUMEUR	2 TSE DE LA SEIGNERIE 13009 MARSEILLE	217	Construction nouvelle;Piscine Garage	Habitation
10 H 0077PC.P0	25/01/10	Société Nom Commun	BAOU DE SORMIOU CHEZ PROGEREAL	AVE COLGATE 13009 MARSEILLE	0		
10 H 0080PC.P0	25/01/10	Mr	LAPOTRE	4 BD PAUL HUGUES 13008 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
10 H 0088PC.P0	27/01/10	Syndicat	DES COPROPRIETAIRES	32 RUE DU PETIT PUIITS 13002 MARSEILLE	0		
10 H 0090PC.P0	28/01/10	Mr	CUCHET	26 TRA JEAN ANDRE 13008 MARSEILLE	0		
10 H 0093PC.P0	29/01/10	Société Civile Immobilière	AURELIE	28 BD DE LA FABRIQUE 13009 MARSEILLE	0		
10 H 0098PC.P0	29/01/10	Mr et Mme	LHERM	17 RUE JULES ISAAC RESIDENCE LES MAGNOLAS 13009 MARSEILLE	0		
10 J 0051PC.P0	18/01/10	Ville de Marseille	DGABC	9 RUE JOBIN 13003 MARSEILLE	143	Travaux sur construction existante	Habitation
10 J 0055PC.P0	18/01/10	Mr	RUFFINENGO	5 IMP DES FAUVETTES 13011 MARSEILLE	98	Construction nouvelle	Habitation
10 J 0060PC.P0	21/01/10	Société Anonyme	LEROY MERLIN FRANCE	AVE FRANCOIS CHARDIGNY LA RAVELLE 13396 MARSEILLE CEDEX 11	6803	Travaux sur construction existante	Bureaux Commerce
10 J 0066PC.P0	22/01/10	Mr	SAINT - JALMES	20 BD DES CIGALES 13011 MARSEILLE	93	Construction nouvelle	Habitation
10 J 0070PC.P0	22/01/10	Mr	EUSTACHE	71 VALLON CHAUMERY 13011 MARSEILLE	86		Habitation
10 J 0071PC.P0	22/01/10	Mr	DESSI CHEZ ASSOCIATION U ET S	66 CHE SAINTE CROIX / IMPASSE STE EUGENIE TROIS PONTS 13010 MARSEILLE	121	Construction nouvelle	Habitation
10 J 0072PC.P0	22/01/10	Mr	MATHE CHEZ PROVENCE ARCHITECTURE	12 CHE DE LA SALETTE, LOT N°3 13011 MARSEILLE	200	Construction nouvelle	Habitation
10 J 0073PC.P0	22/01/10	Mr	BARONNET	143 TSE DE LA PENNE 13011 MARSEILLE	30		Habitation
10 J 0082PC.P0	26/01/10	Mr	AUBERT	20 BD MARTIN FABRE 13010 MARSEILLE	20	Travaux sur construction existante ; Extension	Habitation
10 J 0087PC.P0	27/01/10	Société Civile Immobilière	DELA PATIENCE	26 TSSE CAVAILLON 13011 MARSEILLE	0		
10 J 0095PC.P0	29/01/10	Société Anonyme	BOUYGUES IMMOBILIER	11 RUE MELCHIOR GUINOT / ANGLE GUINOT PEYSSONNEL 13003 MARSEILLE	0		
10 J 0096PC.P0	29/01/10	Société Civile Immobilière	PARIMED	104 BD DE PARIS 13003 MARSEILLE	0		
10 J 0097PC.P0	29/01/10	Mr	GUIRADAUD	106 RTE DES CAMOINS 13011 MARSEILLE	0		
10 K 0049PC.P0	18/01/10	Mr	HAMON	223 RUE D'ENDOUME 13007 MARSEILLE	17		Habitation

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
10 K 0053PC.P0	18/01/10	EURL	SIT	63 TRA DU MAROC 13012 MARSEILLE	112	Construction nouvelle	Habitation
10 K 0054PC.P0	18/01/10	Mme	LACHENY	63 TRA DU MAROC 13012 MARSEILLE	106	Construction nouvelle	Habitation
10 K 0059PC.P0	20/01/10	Mme	GIOVANNI	3 BD HONORET 13004 MARSEILLE	630	Construction nouvelle, Garage, Démolition Totale	Habitation
10 K 0063PC.P0	21/01/10	Ville de Marseille	DGAB NORD-EST	2 à 12 BD ANATOLE FRANCE / IMPASSE VELTEN 13004 MARSEILLE	835	Construction nouvelle, Démolition Partielle	Service Public
10 K 0074PC.P0	25/01/10	Mme	MACCARIO	1 IMP DE LA FOURRAGERE 13012 MARSEILLE	57	Travaux sur construction existante, Extension Aména	Habitation
10 K 0075PC.P0	25/01/10	Société Civile Immobilière	MYRIAM	142 RUE STE CECILE 13005 MARSEILLE	30	Travaux sur construction existante, Garage	Habitation
10 K 0083PC.P0	26/01/10	Mr et Mme	BOYADJIAN	35bis TSE FORT FOUQUE 13012 MARSEILLE	0		
10 K 0091PC.P0	28/01/10	Mr	SAID EMMANUEL CHEZ PROVENCE ARCHITECTURE	162 RUE CHARLES KADDOUZ 13012 MARSEILLE	0		
10 M 0061PC.P0	21/01/10	Mr et Mme	PLACE	26 RUE SAINT PIERRE 13006 MARSEILLE	38	Travaux sur construction existante, Garage	Habitation
10 M 0064PC.P0	21/01/10	Mr	MAROUANI	200 AV DE LA ROSE 13013 MARSEILLE	61	Travaux sur construction existante, Extension	Habitation
10 M 0067PC.P0	22/01/10	Société à Responsabilité Limitée	KAUFMAN & BROAD MEDITERRANEE	1 CHE DE LA RIBASSIERE 13013 MARSEILLE	5350	Construction nouvelle	Habitation
10 M 0084PC.P0	26/01/10	Société Anonyme	SOMAGIP	23 RUE ROUX DE BRIGNOLES 13006 MARSEILLE	211	Travaux sur construction existante	Habitation
10 M 0092PC.P0	28/01/10	Société Civile Immobilière	MARINE	RUE DR MARC DAUNADILLE MARSEILLE	1198	Construction nouvelle	Bureaux Industrie
10 N 0052PC.P0	18/01/10	Société Civile Immobilière	LA SCI KRIDOU	114 RUE LE CHATELIER 13015 MARSEILLE	368	Construction nouvelle, Garage, Démolition Totale	Habitation Commerce
10 N 0062PC.P0	21/01/10	Mme	DA COSTA VIEIRA	15 CHE DE CARRAIRE 13015 MARSEILLE	68	Construction nouvelle	Habitation
10 N 0065PC.P0	22/01/10	Mme	BOUFROUKH	11 BD NUNGESSER 13014 MARSEILLE	198	Construction nouvelle	Habitation
10 N 0068PC.P0	22/01/10	Société Civile Immobilière	OUED ZEGHAR	4 IMP ARNAUD 13015 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante, Aménagement int	
10 N 0076PC.P0	25/01/10	Mme	PASERI EP CHAAMBI	122 CHE DES BESSONS 13014 MARSEILLE	58	Construction nouvelle	Habitation
10 N 0078PC.P0	25/01/10 0:00:00	Société Civile Immobilière	COMPAGNIE FONCIERE LA PROVENCALE	16 BD MARCEL ROMAN 13015 MARSEILLE	91	Travaux sur construction existante	Habitation
10 N 0079PC.P0	25/01/10	Société d'Economie Mixte	MARSEILLE HABITAT	19 RUE FRANCIS DE PRESSENSE 13001 MARSEILLE	0		
10 N 0081PC.P0	26/01/10	Mr	DAGHAR	RUE PRIMITIVE 13015 MARSEILLE	72	Construction nouvelle	Habitation
10 N 0085PC.P0	26/01/10	Mr	AYKAZ	37BIS BD ST JEAN DE DIEU 13014 MARSEILLE	250	Construction nouvelle	Habitation
10 N 0086PC.P0	26/01/10	Mr	TOPLU	37BIS BD DE ST JEAN DE DIEU 13014 MARSEILLE	250	Construction nouvelle	Habitation
10 N 0089PC.P0	27/01/10	Mr	LAIMECHE	12 BD THIERS 13015 MARSEILLE	30	Travaux sur construction existante, Démolition Part	Habitation
10 N 0094PC.P0	29/01/10	Mme	HAGOPIAN	7 IMP GUIZEL 13015 MARSEILLE	0		

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2009

VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 16 novembre 2009
Compte rendu in extenso**

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRINI ♦ ALLIBERT ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦
BABOUCHIAN ♦ BARLES ♦ BARTHELEMY ♦ BERNARDI ♦
BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOET ♦ BOUALEM ♦ BOULAINSEUR ♦
BOULAY ♦ BOULESTEIX ♦ BOURGAT ♦ BOYER ♦ BRAMANTI ♦
BRYA ♦ CAMERA ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦
CASELLI ♦ CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT-SUQUET ♦
D'ESTIENNE D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦
FRANCESCHI ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GAUNET-ESCARRAS ♦
GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦ GOY ♦ HERMANN ♦ HONDE ♦
HOVSEPIAN ♦ HUGON ♦ IMBERT ♦ LOTA ♦ MALRAIT ♦
MARANDAT ♦ MARI ♦ MARRONE-LEVONIAN ♦ C MASSE ♦
F MASSE ♦ MENNUCCI ♦ MILHAUD ♦ MIRON ♦ MOLL ♦
MORAINE ♦ MOUKOMEL ♦ MULLER ♦ MUSELIER ♦ NARDUCCI ♦
OLMETA ♦ ORTIZ ♦ PADOVANI ♦ PALMIERI ♦ PARAKIAN ♦
PASQUINI ♦ PELLICANI ♦ PIETRI ♦ PIGAMO ♦ PONCET-RAMADE ♦
POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦ REAULT ♦
REMADNIA-PREZIOSI ♦ REY ♦ ROATTA ♦ ROCCA SERRA ♦
ROUZAUD ♦ SAID ♦ SERVANT ♦ SPERLING ♦ SUSINI ♦
TEISSIER ♦ TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦
VARESE ♦ VASSAL ♦ VENTURINO ♦ VIARD ♦ VLASTO ♦
WEYGAND ♦ ZAOUÏ ♦ ZAYAN ♦ ZENOU ♦ ZOUAGHI.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

BENARIOUA par MASSE ♦ COPPOLA par DUTOIT ♦ DUTTO par
HONDE ♦ SPORTIELLO-BERTRAND par PIGAMO ♦ ZERIBI par
CASELLI.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, je ne souhaite pas que l'on ouvre un débat mais j'ai lu bien entendu et pris connaissance de toutes les déclarations qui ont pu être faites par des élus concernant les événements qui se renouvellent maintenant chaque fois qu'il y a un match même dans des pays étrangers.

Il est des personnes qui se comportent comme des voyous, comme des casseurs, c'est inacceptable, c'est intolérable, bien que nous ayons pris de nombreuses précautions, car inutile de vous dire que bien sûr Mme Caroline POZMENTIER, avec Monsieur le Préfet de Police, avait prévu un certain dispositif afin d'éviter qu'il y ait encore plus de désagréments que ce que nous en avons connus précédemment.

Cependant, il y a trop de déprédations, il y a trop d'atteintes à la sécurité des personnes et des biens pour que nous n'en soyons pas, tout le Conseil Municipal, j'imagine, émus. Par conséquent, j'ai expressément demandé dans la presse –je ne peux le faire que de cette manière, n'exagérons pas nos pouvoirs– que la Justice soit plus que sévère à l'égard des casseurs que l'on aura pris en flagrant délit de commettre des exactions !

Voilà ce que je voulais vous dire ce matin. J'ai dit que je ne souhaitais pas que l'on ouvre un débat, les déclarations qui ont pu être faites par tout le monde ont été reprises à la télévision et vues. Je parle aujourd'hui, j'imagine, avec l'assentiment unanime du Conseil Municipal. Ce serait trop accorder d'importance à des voyous que de faire un débat, par conséquent je souhaite que l'on observe ce que je viens de dire.

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur le Maire.- Ayant dit cela, mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour. Tout d'abord, je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur les rapports 161, 162 et 163, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* * *

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2009

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ?

(Aucune observation)

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2009 est

approuvé.

* * *

2 – Compte rendu de décisions

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ?

09/65/DGAJ Action en justice exercée au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Correctionnel de Marseille.
(L 2122-22-16°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

09/66/MUSEUM Prix de vente du livre "Pierre et François Puget, peintres baroques" et prix de vente de l'affiche petit modèle dans le cadre de l'exposition "Les collections s'inventent à la Vieille Charité" présentée au Centre de la Vieille Charité du 10 juillet 2009 au 17 janvier 2010.
(L.2122-22-2°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

09/67/CONT Note de frais présenté par Maître Simon BENISTI, Huissier de Justice à Marseille.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

09/68/CONT Note d'honoraires et de frais présentée par Maître Jeanne BRINGUIER, Avocat au Barreau de Marseille, ancien membre du Conseil judiciaire de la Ville de Marseille.
(L.2122-22-11°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

09/69/CONT	Note d'honoraires et de frais présenté par Maître Pierre COLONNA D'ISTRIA, Avocat, membre du Conseil judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (Sans observation)	09/78/DGAC	Don au profit du Musée d'Art Contemporain de Marseille et du Musée Cantini d'une assurance-vie de Madame Cécile ROSSIGNOL. (L.2122-22-9°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
09/70/CONT	Action en justice exercée au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Correctionnel de Marseille. (L.2122-22-16°- L.2122-23) (Sans observation)	09/79/DAFP	Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour un bien sis au 12, rue Simiane, cadastré quartier "Les Crottes" section 901 C n°130. (L.2122-22-15°-L.2122-23)
	* * *		* * *
09/71/DOF	Reprise de concessions trentenaires sises dans le cimetière de Saint-Pierre. (L.2122-22-8°- L.2122-23) (Sans observation)	09/80/DGAC	Prix de vente d'un lot de cartes postales réalisé par les Archives Municipales. (L.2122-22-2°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
09/72/DOF	Reprise de concessions cinquantenaires sises dans le cimetière de Saint-Pierre. (L.2122-22-8°- L.2122-23) (Sans observation)	09/81/DGAJ	Note d'honoraires et de frais présentée par Maître Régis REBUFAT, Avocat au Barreau de Marseille, membre du Conseil judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
09/73/DEU	Préemption exercée par la Ville de Marseille sur un Immeuble sis 42 rue Edouard Vaillant, cadastré section K n°23 et 177, quartier "Saint-Mauront", 3 ^{ème} arrondissement. (L.2122-22-15°-L.2122-23) (Sans observation)	09/82/MUSEES	Prix de vente du catalogue intitulé "De la Scène au Tableau", de l'affiche petit modèle, de la revue Connaissance des Arts supplément hors série n°427, dans le cadre de l'exposition "De la Scène au Tableau" présentée au Musée Cantini du 6 octobre 2009 au 3 janvier 2010. (L.2122-22-2°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
09/74/DGUH	Préemption exercée par la Ville de Marseille sur un ensemble immobilier dénommé "Parc Kallisté" sis chemin des Bourely, lots 397 et 265, cadastrés sous le n° 109 de la section C de Notre Dame Limite dans le 15 ^{ème} arrondissement. (L.2122-22-15°-L.2122-23) (Sans observation)	09/83/DGAJ	Prise en charge, par la Ville de Marseille, du règlement de la consignation de 500 Euros due par Monsieur SQUID Frédéric au régisseur d'avances et de recettes du Tribunal de Grande Instance. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
09/75/DGUH	Préemption exercée par la Ville de Marseille sur un bien Immobilier sis 58 rue Berlioz, cadastré section A n°63, quartier "Lodi", 6 ^{ème} arrondissement. (L.2122-22-15°-L.2122-23) (Sans observation)	09/84/DOF	Reprise d'une concession trentenaire sise dans le cimetière de Saint-Menet. (L.2122-22-8°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
09/76/DGAJ	Action en justice exercée au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Correctionnel de Marseille. (L.2122-22-16°-L.2122-23) (Sans observation)	09/85/DOF	Reprise de concessions trentenaires sises dans le cimetière de Saint-Pierre. (L.2122-22-8°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
09/77/MUSEES	Prix de vente de trois modèles de "petits cahiers", édités par le Musée Cantini et prix de vente de pin's, édités par le Musée d'Archéologie Méditerranéenne, intitulés : "pin's Roquepertuse biface", non millésimé. (L.2122-22-2°-L.2122-23) (Sans observation)	09/86/DOF	Reprise de concessions cinquantenaires sises dans le cimetière de Saint-Pierre. (L.2122-22-8°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
		09/87/CONT	Action en justice exercée au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Correctionnel de Marseille. (L.2122-22-16°-L.2122-23) (Sans observation)
			* * *

**FINANCES, ECONOMIE ET
AMENAGEMENT**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 09/1013/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES -
DIRECTION DES ASSURANCES • Affaires : ENJOLRAS,
TIBAUDO, MERTZ.

(09-18741-ASSUR)

Le rapport 09/1013/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

2 - 09/1014/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES -
DIRECTION DES MARCHES PUBLICS • Mise en œuvre
de la politique municipale - Autorisation donnée au Maire
de signer des marchés.

(09-18795-DMP)

Le rapport 09/1014/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

3 - 09/1015/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
• Paiement à une association d'un premier acompte sur
subvention de fonctionnement à valoir sur les crédits de
l'exercice 2010. Convention à passer entre la Ville de
Marseille et l'association Comité d'Action Sociale des
personnels de la Ville de Marseille.

(09-18672-DGRH)

Le rapport 09/1015/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Monsieur GILLES ne prenant pas part au vote.

* * *

4 - 09/1016/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES
SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Rapport annuel sur le
prix et la qualité des services publics d'éliminations des
déchets - Exercice 2008.

(09-18501-DSC)

Madame VASSAL.- Monsieur le Maire, sous votre
présidence, à la fin de votre mandature en Communauté Urbaine,
vous avez souhaité prendre le problème de la propreté à bras-le-
corps. Tout un chacun a reconnu l'action de vos élus avec la mise
en place notamment des comités de suivi, la responsabilisation de
chacun en passant par le cantonnier, l'habitant, le commerçant, et
en montrant que toutes ces actions avaient porté leurs fruits.

Cependant, il a toujours été difficile de changer de
réputation. Souvenez-vous des difficultés que nous avons eues pour
nous défaire de notre image de mafieux dans les années 70, de
celle de personnes qui ne travaillaient pas dans les années 80, et
maintenant de notre image de ville sale. Alors, nos adversaires, lors
des dernières municipales, ont fait de la propreté leur cheval de
bataille, balayant énergiquement d'un revers de la main toutes les
transformations que nous avons opérées depuis 1995 dans notre
ville. Combien de promesses n'ont-ils pas faites ! "Marseille propre
en six mois", "la fin du fini parti", "jamais d'incinérateur" !

En mars 2008, Jean-Claude GAUDIN a été élu Maire de
Marseille. Mais notre majorité a perdu la Communauté Urbaine, qui a
entre autres la compétence de la collecte et de la propreté. Après 18
mois, le constat est affligeant, la ville n'a jamais été aussi sale !

Président CASELLI, vous avez réparti les personnels
à votre sauce en les enlevant des quartiers où nous avons gagné les
élections pour essayer de faire plaisir à M. MENNUCCI dans le 1^{er}
arrondissement, mais sans le résultat escompté ! Vous nous avez
totalement écartés du dispositif en clamant haut et fort que la collecte
et la propreté ne pouvaient être tenues par quatre mains, mais les
deux vôtres se sont bien empêtrées !

Vous nous avez annoncé une réorganisation
miracle, mais cette dernière vient de prendre du plomb dans l'aile !
Après une mauvaise décision, vous prenez une mauvaise solution :
sachez que seul en mathématiques - par - font +, en gestion cela fait
zéro. Toutes vos actions, nous les découvrons en premier lieu dans
la presse. Par exemple, nous apprenons que vous négociez depuis
six mois avec le syndicat majoritaire pour passer au "tout public".

Mais on peut se demander à quoi sert dans ce cas
la Commission des marchés ! Lorsque les résultats ne vous
conviennent pas, par exemple en juin dernier sur le tri sélectif, vous
retirez les appels d'offres. Cette fois-ci, les membres de la
Commission ont été pris à parti par un fonctionnaire ; un élu, à
l'issue, s'est permis de blâmer cette Commission d'appel d'offres car
il avait négocié en amont une réorganisation sans conflit. Il faut
rappeler que la Commission avait choisi une entreprise offrant une
prestation moins chère, avec plus de salariés dans le 1^{er}
arrondissement. Ces éléments justifient les demandes de Renaud
MUSELIER, à savoir faire réaliser une enquête et suspendre les
délégations du Vice-Président ROUZAUD, demandes auxquelles
vous n'avez pas répondu, même par voie de presse.

Pendant que vous nous assurez ne rien lâcher, le
mardi, vous faites ce que le Maire du 1^{er} Secteur appelle une
reculade, le mercredi ! Le désaveu d'une Commission d'appel
d'offres pose un problème de crédibilité et crée un précédent.
Désormais, toute entreprise non retenue pourra bloquer encore la
ville. On peut comprendre que les pressions soient difficiles à
supporter, mais cela nous inquiète pour l'avenir.

En Communauté Urbaine, lundi dernier, vous nous
avez proposé deux hypothèses : relancer la consultation telle quelle
ou passer au "tout public". Samedi, par voie de presse, il n'y en a
plus qu'une, celle du "tout public" ! Est-ce que c'est pour vous faire
une virginité par rapport aux concitoyens qui commencent à
désespérer et ne plus rien y comprendre ? Ne faisons pas preuve de
précipitation, il existe au moins deux autres hypothèses : refaire une
nouvelle répartition des secteurs et, pourquoi pas, passer aussi au
"tout privé". Quelle que soit l'hypothèse choisie, elle doit respecter la
loi et l'intérêt des habitants de la Communauté Urbaine.

Vous nous avez annoncé, toujours par voie de
presse, que vous alliez concerter ; mais apparemment tout est déjà
ficelé ! Comme pour la taxe d'ordures ménagères, où vous nous
aviez promis de la faire étudier par une Commission. Quelle n'a pas
été notre surprise, nous les Marseillais, de la voir soudainement
augmenter de 40 Euros par an et par ménage !

Tant que vous ferez, avec la propreté, de la politique
politicienne, vous nous ferrez tomber de Charybde en Scylla. Alors,
puisque vous n'arrivez pas à faire une véritable gouvernance
partagée, appliquez au moins une coopération institutionnelle afin de
respecter la démocratie ! Utilisez la compétence des élus qui ont la
légitimité républicaine et qui ont l'habitude de gérer ces
problématiques, qu'ils soient de gauche ou de droite d'ailleurs. Il faut
arrêter de prendre la population en otage et surtout, se recentrer sur
l'objectif "rendre Marseille Propre" !

Merci, Monsieur le Maire, et j'espère pour une fois
avoir des réponses en direct et non pas par voie de presse.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur CASELLI.- Mme VASSAL, je pensais que
ce débat avait déjà eu lieu, il y a une semaine, à la Communauté
Urbaine ; à l'évidence, je me trompais ! Je pensais que, sur le fond,
mon discours d'ouverture et les réponses aux questionnements de
M. GILLES, de vous-même et de M. MUSELIER, sur les soi-disant
pressions que j'aurais eu à subir, suffisaient en matière
d'explications, d'autant plus que la décision de déclarer sans suite
les marchés de collecte et de nettoyage était parfaitement légale :
article 59, alinéa 3 du Code des Marchés Publics.

De plus, mon dernier communiqué de presse sur la décision de lancer des études –ne confondez pas, des études !– juridiques et financières pour permettre la reprise en régie de la collecte et du nettoyage dans tous les arrondissements de Marseille, par un travail en commun des Services et sous la supervision d'un comité de pilotage composé d'élus représentant l'ensemble des groupes politiques représentés à l'Assemblée Communautaire, serait de nature à clore la polémique.

Manifestement, vous choisissez aujourd'hui de la relancer, ce qui ne m'étonne pas de votre part. D'abord, dans le dossier, vous parlez sans arrêt des entreprises et du marché et du privé. Moi, j'ai choisi de parler des Marseillaises et des Marseillais ! Aujourd'hui, la grève est terminée et les rues sont nettoyées ! Et c'est cela qui est important pour nos concitoyens !

Quant à vos allusions, aux contre-vérités que vous colportez, au ridicule incident de séance de la dernière Assemblée Communautaire, tellement excessif et tellement dérisoire qu'il ne vous a pas valu que des amis dans votre camp politique, tout cela démontre une seule chose, et *La Provence* le titre aujourd'hui, il y a des "quadras qui veulent exister", parce que vous vous sentez marginalisés par la configuration politique actuelle et que vous êtes prêts à tout pour attirer l'attention sur vous. Alors, pour apparaître au-devant de la scène, vous choisissez le coup médiatique, vous privilégiez le spectaculaire, quitte à essayer de jeter le doute, voire l'opprobre, sur une décision qui a eu le mérite de régler rapidement un problème qui prenait Marseille en otage, tout en préparant une stratégie d'avenir. Le retour au tout public est une éventualité que je privilégie et je l'ai dit dans mon discours la semaine dernière.

Vous vous situez de toute façon, dans cette histoire, dans la logique qui dit : "calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose" ! Et moi, je me situe, contrairement à vous, dans celle qui dit : "fais ce que tu dois, quitte à assumer la critique, voire l'impopularité passagère, si cela correspond à l'intérêt général". Alors, Mme VASSAL, vous avez le droit à la critique, même très dure, nous sommes en démocratie et je respecte cela ; mais vous n'avez pas le droit à la calomnie !

Et pour conclure, permettez-moi de vous dire que certaines attitudes ou initiatives destinées simplement à exister peuvent relever du pathétique !

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, déjà ce début de débat me porte à tirer deux leçons. La première, c'est un peu contre vous. Vous nous avez demandé, à la conférence des Présidents de lundi, de ne pas déclencher le débat sur la question des ordures ménagères et je constate que c'est une élue de votre majorité qui n'ayant pas participé à la conférence des Présidents ou n'ayant pas écouté vos consignes, lance le débat aujourd'hui au Conseil Municipal. Pour le moins, ce ne n'est point courtois.

La deuxième leçon que j'en tire, c'est que nous avons ici un débat concernant les compétences de la Communauté Urbaine. Or, à plusieurs reprises, déjà, Monsieur le Maire, vous nous avez indiqué, ici, dans cet hémicycle, qu'il nous faut avoir les débats concernant la Ville de Marseille et non point les dossiers concernant la Communauté Urbaine.

Quelques mots quand même sur le sujet. Concernant la politique politicienne, très sincèrement, je trouve que c'est fort de café de la part de Mme VASSAL de nous raconter qu'il s'agit de la part du Président de la Communauté Urbaine, ou que sais-je, de politique politicienne ! Que vient-elle de faire maintenant ?

Sur la gouvernance partagée, vous le savez, vous avez passé un accord avec les forces d'opposition, ici, à la Communauté Urbaine. Or, je constate qu'une fois de plus, la gouvernance partagée ne sert à rien si l'on n'a pas la volonté de faire avancer les choses dans l'intérêt des gens. Et il me semble aussi qu'en termes de gouvernance partagée, ce qui peut nous séparer, ce n'est pas tant de vouloir gouverner ensemble, c'est surtout d'avoir des solutions ou des propositions qui, elles, ne peuvent être partagées, car la droite et la gauche cela existe.

Enfin, dernier point, c'est quand même fort de café et c'est la démonstration que la gouvernance partagée ne peut exister en soi, Mme VASSAL défend à tous crins la volonté du

libéralisme pour la gestion des ordures ménagères ! Je crois que les choses sont claires, même si, et je partage l'avis du Président de la Communauté Urbaine de lancer des études concernant cette question, personne ne pourra me faire croire que si la puissance publique, en l'occurrence la Communauté Urbaine, finance du privé pour le ramassage des ordures ménagères, le privé cherchant des marges bénéficiaires importantes, ce sera moins onéreux de passer par le privé que de passer par le public.

Donc, encore une fois, je réaffirme ici ce que j'ai dit à la Communauté Urbaine : il faut à tout prix que la Communauté Urbaine, en l'occurrence pour la Ville de Marseille, passe par la gestion publique du ramassage des ordures ménagères.

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, merci de me laisser conclure. Je ne rentrerai pas dans la polémique car le présent est enfant du passé.

Pas de quoi pavoiser, nous sommes des cancre ! Selon l'ADEME, 80% des Collectivités Locales payent entre 142 et 219 Euros par tonne et nous payons 241 Euros. Normal, ce sont les déchets ménagers non triés qui coûtent cher ! Nous sommes très mauvais pour le tri, avec 10 kg de verre par habitant par an contre 39 de moyenne nationale et 24 kg contre 41 pour les propres et secs. Pour rattraper ces mauvais chiffres, vous incluez les déchets de chantier : ce tour de passe-passe ne trompera personne !

Une politique moderne devrait viser la réduction à la source des déchets, l'éducation au tri, la collecte sélective, des déchetteries plus fonctionnelles. On en est loin et la taxe d'enlèvement va pourtant beaucoup augmenter cette année. Ceci est le résultat de votre indifférence à l'écologie, mais il faut bien nourrir ce cher incinérateur ! Merci.

Monsieur GILLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour bien comprendre la semaine folle qui vient de s'écouler, marquée par des revirements de dernière minute, des alliances contre nature, des articles dans la presse locale comme dans la presse nationale, très graves et toujours pas démentis à ce jour, il suffit de répondre mes chers collègues à trois questions très simples. Qui est le Président de la Communauté Urbaine ? Que fait le Président de la Communauté Urbaine ? Et à qui, peut-être, obéit le Président de la Communauté Urbaine ?

Oui, mes chers collègues, répondre simplement, sans aucune attaque personnelle, à ces trois questions, va peut-être nous permettre de décrypter une grosse partie de cette folle semaine. Pour cela, il suffit tout simplement de regarder les différentes tenues de scène qu'a endossées Monsieur le Président de la Communauté Urbaine au fil des semaines et des mois écoulés.

Première tenue, l'amnésique. Martine VASSAL le rappelait, je sais que cela vous ennuie quand on le rappelle mais vous avez bien vite oublié les promesses électorales de votre ami Jean-Noël GUERINI, candidat à la Mairie de Marseille : "Marseille propre en six mois", "mettre fin au fini-parti". Et je regardais encore, ce week-end et je ne m'en lasse pas, la vidéo de campagne de M. GUERINI qui se faisait applaudir par les militants socialistes quand il annonçait, la main sur le cœur : "Je mettrai fin au fini parti" ! Et d'ailleurs, quel hasard de l'histoire, Monsieur le Maire, car si comme l'annonce le Président de la Communauté Urbaine, samedi dans *La Provence*, il décidait de passer au tout public : non seulement il ne respecterait pas la promesse de son ami Jean-Noël GUERINI mais il étendrait le fini parti à l'ensemble des arrondissements de Marseille !

Enfin, troisième promesse : ne pas faire fonctionner l'incinérateur et même organiser un référendum sur la question. Tout à l'heure, M. DUTOIT qui intervenait nous disait : "Ce n'est pas le débat". Là-aussi, j'ai revu la vidéo où M. DUTOIT applaudit quand Jean-Noël GUERINI veut faire un référendum sur le non-fonctionnement de l'incinérateur.

Plus près de nous, il y a moins d'un mois, vous oubliez, Monsieur le Président, vos propres promesses, celles où la solution miracle passait pour être la privatisation. Tout cela est balayé d'un revers de main lorsque vous nous annoncez le 100 % public, toujours suivi en cela par Patrick MENNUCCI : quand vous êtes pour la privatisation, il est d'accord, et quand vous êtes pour le 100% public, il est encore d'accord. Il est vrai que plus Patrick MENNUCCI s'éloigne de la circonscription du centre-ville et de M. GUERINI, plus il se rapproche de M. CASELLI.

Deuxième tenue, le politique. Quand vous parlez de privatisation, Monsieur le Président, vous faites de la politique. Et d'ailleurs pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler, pour les plus jeunes, quelle est l'origine de la privatisation d'une partie du nettoyage de la ville de Marseille. C'était en 1983, quand le Maire illustre de l'époque, Gaston DEFFERRE, alors Ministre de l'Intérieur, avait dû faire face à ce que l'on appelle dans le milieu un "tient bon", cela veut dire une très grosse grève. Il a, à l'époque, dissout le service du nettoyage de la nuit et pendant de longues années, de 1983 à 1989, la collecte ne se faisait plus la nuit mais le jour. Et comme par hasard, quel secteur a-t-il privatisé ? Les arrondissements des quartiers Nord, Pourquoi les quartiers Nord ? Parce que c'était là où était bien implanté le syndicat CGT, ce qui a permis à M. Gaston DEFFERRE de re-dispatcher les agents plutôt penchant vers la CGT dans l'ensemble des arrondissements de Marseille. Vous connaissez trop bien l'histoire pour ne pas savoir que c'est la réalité !

Et donc, il y a un an, Monsieur le Président, vous annoncez la privatisation du 4^{ème} arrondissement. Vous faites donc là un acte politique, à la demande de vos amis et au service de leur cause, car c'est bien dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, mes chers collègues, que Jean-Noël GUERINI a perdu toutes ses chances d'être Maire de Marseille. Vous mettez donc, à ce moment-là, fin à leur demande dès le début de votre mandature, à la gouvernance partagée dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, et dans ce seul secteur de Marseille lui préférant une gouvernance explosée au service de la cause de vos amis !

Troisième tenue, la tenue de CRS, je n'y reviendrai pas, quand la main sur le cœur vous nous dites que vous allez rapidement et durement contrer cette grève illégale d'une société privée qui prend en otage 820 000 Marseillais.

Quatrième tenue, celle-ci m'avait échappée lundi dernier, quand je suis passé un peu vite de la tenue de CRS à la tenue d'agneau, j'avais oublié cette tenue qui est celle de l'illusionniste ! Illusionniste, pourquoi ? Parce que, Monsieur le Président, vous nous avez dit, là-aussi la main sur le cœur, avoir engagé une action judiciaire contre la société Bronzo. Or, vous n'avez même pas assigné en justice la société Bronzo, vous avez uniquement déposé une requête et sans même attendre la réponse du Président du Tribunal de Grande Instance pour avoir une date très rapide, vous avez retiré votre requête et vous n'avez donc pas assigné la société Bronzo en justice. Vous nous avez donc menti, lundi dernier, et vous avez donc menti à la presse !

Cinquième tenue, l'agneau, quand vous annoncez à la surprise générale que vous suspendez les marchés choisis...

Monsieur CASELLI.- C'est faux ! Vous n'avez pas le droit de dire des contrevérités pareilles !

Monsieur GILLES.- "C'est faux", eh bien vous répondez !

Sixième tenue, c'est votre dernière tenue, c'est celle de samedi, encore dans *La Provence*, avec plus d'un mois d'avance sur le calendrier, c'est celle de Père Noël ! Oui, avec une hotte pleine d'emplois et d'augmentations de salaires, alors que depuis 19 mois vous ne cessez de nous expliquer que les caisses seraient vides ! Car, si on décrypte entre les lignes les négociations secrètes depuis plus de six mois avec les syndicats, qu'est-ce qu'il en ressort ? Soit vous intégrez le personnel des sociétés privées en tant que contractuels, aux conditions financières de leur société, et cela va vous coûter beaucoup d'argent car certains agents gagnent 50 % de plus que leurs homologues du public et donc il y aura une demande très forte des agents de MPM de la propreté, et bien légitime d'ailleurs, pour avoir les mêmes conditions salariales que leurs nouveaux collègues venant du privé ! Soit vous vous retrouvez dans quelques mois devant le problème du double statut, et vous savez très bien ce qu'il a coûté à la RTM !

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, au travers de ces quelques tenues revêtues par le Président de la Communauté Urbaine, pourquoi nous comprenons un peu mieux l'extraordinaire désorganisation dans la manière de nettoyer notre bonne ville !

Pour terminer, un souhait et deux regrets. Un souhait : c'est que vous intégrez dans votre comité de pilotage, Monsieur le Président, les élus de la Ville de Marseille concernés, au premier rang desquels l'Adjointe concernée et, j'espère, les Maires de Secteur concernés. Et deux regrets : comme l'a redit aussi Martine VASSAL tout à l'heure, c'est qu'au bout d'une semaine le soupçon de collusion qu'a pu faire naître cette affaire ne soit toujours pas lavé et que le soupçon d'entente préalable qu'a pu faire naître cette affaire ne soit toujours pas levé !

Voilà, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, les questions que se posent toujours les Marseillaises et les Marseillais, en espérant que leur ville soit enfin propre autrement que sur vos affiches et par des promesses électorales !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, comme l'a dit Frédéric DUTOIT, vous avez changé de position et il est normal qu'il soit répondu...

Monsieur le Maire.- ...Je n'ai pas changé de position ! Je vous répondrai après, mais ne dites pas toujours ce que je pense et ce que je dois dire ! Vous n'êtes pas qualifié pour être mon porte-parole, il ne manquerait plus que ça !

Monsieur MENNUCCI.- Ce que je sais, c'est que nous avons eu une réunion des Présidents et qu'il y a été dit un certain nombre de choses. Mais ce n'est pas grave, nous pouvons avoir une discussion et je ne la fuis pas.

Monsieur le Maire.- Vous pensiez que vous pouviez l'éviter ?

Monsieur MENNUCCI.- C'est vous qui me l'avez dit !

Monsieur le Maire.- Non, ce n'est pas vrai ! C'est incroyable !

Monsieur MENNUCCI.- C'est vous le Maire, si vous me le dites, personnellement je ne vous ai rien demandé.

Monsieur le Maire.- Moi non plus !

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je pense que ce qui est important dans cette situation, c'est de partir de la réalité. La réalité est constituée par deux éléments, un élément ancien et un élément qui est intervenu il y a trois semaines. L'élément ancien, c'est que la réalité de la propreté et du nettoyage de la ville de Marseille est qu'en mars 2008 nous étions dans une situation catastrophique. La ville était, c'était l'avis général, d'ailleurs vous le savez comme moi, dans une situation de saleté repoussante. Et c'était dû essentiellement à l'incapacité de la gestion précédente de gérer correctement avec les cadres, les salariés de la Communauté Urbaine de Marseille. Il faut reconnaître, et nous devrions le faire tous ensemble parce que la politique, aussi, est faite de vérités, que quand Eugène CASELLI est devenu le Président de la Communauté Urbaine, il s'est attaqué à une situation qui était insupportable pour nos concitoyens et pour l'économie de Marseille, et qu'il a réussi à modifier la situation de la propreté à Marseille. Il y a aujourd'hui...

(Réactions dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Mes chers collègues, c'est peut-être dur à entendre, mais vous devriez le faire, car, vous savez, je ne suis pas certain que nos concitoyens fassent tous exactement la différence entre nous sur le travail. Vous le savez, régulièrement, comme Maire de Secteur mais les autres ici peuvent en témoigner, nous sommes interrogés comme si nous étions responsables sur des actions de la Ville ou sur des actions de la Communauté Urbaine, et nous savons très bien que M. Jean-Claude GAUDIN est aussi interrogé sur des actions de la Communauté Urbaine. Il y a donc une situation que nous devrions prendre les uns et les autres plus globalement, et nous devrions assumer ensemble la réalité. Donc, Eugène CASELLI a fait un travail considérable.

Sur la question du fini parti, je veux en terminer. Oui, il a été dit un certain nombre de choses durant la campagne électorale. Mais ces choses-là ont permis au Président de la Communauté Urbaine d'avoir un moyen de négociation extrêmement puissant, qui a permis de modifier la situation de la

propreté à Marseille. Et pour cela, Eugène CASELLI a mené un travail considérable qui, aujourd'hui, se voit sur nos trottoirs. Et je l'ai dit à la Communauté Urbaine, je le redis aujourd'hui : il y a une situation dans de nombreux arrondissements de Marseille où la question de la propreté n'est même plus posée dans les réunions de Comité d'Intérêt de Quartier, parce qu'il y a eu des réussites.

Ceux qui ont voulu collaborer avec la Communauté Urbaine, ceux qui ont voulu connaître le travail des salariés de la Communauté Urbaine, ceux qui ont voulu discuter avec les cadres du nettoyage de la Communauté Urbaine, qui les ont considérés, qui sont allés avec eux sur le terrain, ont obtenu...

(Réflexions dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI. - ...Mais, vous, vous l'avez fait d'une façon clientéliste pendant quinze ans ! Nous, nous l'avons fait avec le respect qui est dû aux salariés !

Le premier point, Monsieur le Maire, c'était la situation passée et la modification que grâce au travail engagé par Eugène CASELLI, il a été possible de faire ! Le deuxième point, et tout le monde l'oublie ce matin, il ne s'agit pas, je vous entends, d'une grève ! Je le redis ! Il ne s'agit pas d'une grève ! Vous manquez d'information sur le mouvement ouvrier !

Il s'agit d'une action illégale, conduite par une entreprise, par ses cadres, par ses salariés, par ses dirigeants, par son actionariat. Et je ne vous entends pas, j'ai dit la semaine dernière quel était le rôle de la Société des Eaux de Marseille, propriétaire à 100 % de l'entreprise Bronzo, et je n'ai pas entendu une réaction à ma position ! C'est donc qu'il ne s'est rien passé ? L'actionnaire principal n'avait donc rien à dire ? 100 personnes qui bloquent des centres de transfert, avec des camions, avec des talkies-walkies, avec un secrétariat, avec tous les moyens ! Je vous le dis, ce n'est pas une grève ! Eugène CASELLI aurait été capable de supporter une grève. Comment était-il possible, alors que, nous le voyions, il y avait une organisation qui avait décidé de faire chuter le travail de la Communauté Urbaine, orchestrée, organisée, comment était-il possible de prendre une autre décision ?

Et, M. GILLES, vous vous trompez sur la question du référé ! Oui et je vais vous le démontrer ! Il a été déposé un référé d'heure à heure auprès du Président du Tribunal de Grande Instance de Marseille et ce référé a été rejeté...

(Réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI. - Le référé d'heure à heure a été déposé.

Les réprobations se poursuivent : "Montrez le rejet !"

Monsieur MENNUCCI. - Vous prenez vos informations là où l'on ne vous donne pas les bonnes !

Monsieur le Maire, cette situation, nous le comprenons, est une situation qui a été difficile et je veux rendre hommage au Président de la Communauté Urbaine pour le travail qu'il a accompli depuis 18 mois et pour la façon dont il s'est comporté en homme politique responsable, responsable des Marseillais, responsable de leur économie, responsable de la situation de la ville. Il serait bon qu'ici ou ailleurs, certains prennent exemple sur la façon modeste et efficace dont Eugène CASELLI gère les responsabilités qui lui ont été confiées par les Marseillais et par les habitants de la Communauté !

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur MUSELIER. - Monsieur le Maire, il est sûr que nous étions obligés d'engager ce débat. Un procès vous est fait une nouvelle fois par M. MENNUCCI en ce qui concerne la réunion des Présidents. Nous avons eu de la même manière à la Communauté Urbaine une réunion des Présidents de Groupe où il avait été aussi entériné de la part de M. CASELLI qu'il n'y aurait pas de débat liminaire sur le problème de la grève ou du non-respect de la loi à Marseille. Pour autant, il a fait immédiatement l'inverse en tenant des propos liminaires. Et il ne pouvait pas faire autrement compte tenu des difficultés que traversent les Marseillais, nos électeurs, nos habitants, dans une situation compliquée.

Si on peut dire que les poubelles, les ordures, ne sont ni de droite ni de gauche, nous pouvons quand même rappeler qu'il y a eu, à la dernière séance de la Communauté Urbaine, nous avons augmenté nos impôts sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 20 %. L'obligation que nous avons, nous, au Conseil Municipal, mais aussi bien entendu à la Communauté Urbaine, c'est que nos rues soient propres ! Nous avons l'obligation en tant qu'élus de faire en sorte que la loi soit respectée ! Ceci, c'est notre mission et c'est la mission des élus de la Communauté Urbaine, donc celle du Président CASELLI.

Le Président de la Communauté Urbaine a montré son inefficacité sur la propreté et il a créé la suspicion sur la légalité. Avec sa prise de position unilatérale, en poussant aujourd'hui sur le 100 % communautaire, je lui dis très clairement qu'il porte la responsabilité d'un grand coup de couteau dans la gouvernance partagée, parce qu'il ne peut pas décider seul ce qui est bien ou mal pour Marseille. Il ne peut pas décider de façon unilatérale, du jour au lendemain, en changeant de position, ce qui va être mieux pour Marseille, pour rendre notamment la ville propre, sans l'avis du Maire, sans savoir le coût pour la Collectivité, sans connaître l'organisation future, sans fixer le cahier des charges, sans tenir compte des marchés en cours.

On veut communautariser les Services de Marseille ; qu'en pensent les Maires extérieurs ? Quel va être le coût pour la Communauté ? Il y a bien d'autres hypothèses que le tout public. Mais la première des hypothèses, d'abord, c'est que nous avons l'obligation de faire respecter la loi. Or, il s'avère dans cette opération, et on vient de le voir aujourd'hui avec la prise de position de M. MENNUCCI, qui essaye de défendre Monsieur le Président de la Communauté Urbaine... je demande que l'on nous présente le jugement du référé. Le référé a été retiré par le Président de la Communauté Urbaine. Je pense qu'il a été mal conseillé.

Si nous avons à reprendre la copie pour le traitement de nos rues, je crois qu'il y a quatre hypothèses. Il y a d'une part le tout public, il y a d'autre part le tout privé, il y a un autre système qui peut être le retour à l'ancien système et il y a l'analyse d'une nouvelle proposition qui peut être mixte. Il faut que l'on se donne trois mois de préparation, trois mois d'évaluation et, dans six mois, il nous faut faire le meilleur choix pour Marseille.

Je constate dans cette affaire, au-delà de ce que l'on peut lire dans la presse, qui a été alimentée vraisemblablement par un certain nombre d'amis socialistes, un étrange isolement du Président de la Communauté Urbaine, avec l'absence totale d'un soutien national, avec un mutisme assourdissant au niveau régional, avec une disparition totale sur le plan politique de l'aide départementale et avec, on vient de le constater, un soutien meurtrier de ses alliés du Conseil Municipal. On le retrouve aussi dans le poids politique du Président de la Communauté Urbaine : il n'est plus Secrétaire fédéral du PS, il n'a pas eu sa place aux européennes, la circonscription possible du centre-ville est soit pour M. GUERINI, promise à M. MENNUCCI et éventuellement ce sera Mme NARDUCCI. Il n'y a pas de demande de sa position, compte tenu de son poids politique, sur la liste régionale.

(Réprobations dans les rangs du Groupe Socialiste)

Monsieur MUSELIER. - Si vous n'aimez pas les livres références, vous préférerez sans doute les films et nous assistons là à un naufrage politique, nous assistons à celui du Titanic en direct. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Si plus personne ne demande la parole, il était inévitable, bien entendu, que nous évoquions ce matin le problème qui s'est posé et qui peut interpeller les Marseillais et les Marseillaises.

Que certains d'entre vous se rassurent ! De toute manière, aux yeux des Marseillais, c'est encore le Maire qui porte la responsabilité de la saleté toujours importante de la ville et du mauvais travail qui souvent réside dans un certain nombre de quartiers. Donc, de ce côté-là, cela ne vous fera pas pleurer et vous ne prendrez pas le deuil ! Même si la responsabilité des choses fait qu'aujourd'hui il y a effectivement un partage.

M. DUTOIT, pour quelqu'un qui ne s'attendait pas à ce que nous ayons un débat, vous aviez quand même bien préparé votre intervention ! Et Mme HUGON de la même manière ! *(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

Ce qui s'est passé, dans un temps ancien nous l'avons vécu aussi. Nous avons vécu 39 jours de grève à la RTM, mais nous n'avions rien cédé. Nous avons vécu avant vous des grèves avec Bronzo et que cela vous rassure, si je devais choisir un modèle libéral, ce n'est pas l'entreprise que je choisirais !

Pour autant, il ne vous appartient pas, mes chers collègues Socialistes, de décider pour la Ville de Marseille. La loi vous donne des possibilités, mais le suffrage universel ne vous les a pas accordées. C'est nous qui avons la majorité dans cette ville et si nous avons eu le même mode de scrutin que dans l'ensemble des villes de France, nous aurions une très large majorité puisque nous avons eu six mille voix de plus que vous au moment des élections municipales ! Cela ne nous donne pas pour autant le droit d'exercer les responsabilités de la Communauté Urbaine puisque vous les avez, mais vous ne pouvez pas balayer d'un trait de plume le suffrage universel tel qu'il s'est exprimé.

Et par conséquent, soyez un peu modestes, surtout vous, Monsieur le Président du Groupe Socialiste, qui à tout moment, à bout de champ, déclarez des choses, que j'ai retiré un rapport parce que vous me l'avez demandé, mais ce n'est même pas vrai ! Je retire les rapports comme je veux ! Vous ne m'avez rien demandé du tout ! Et par conséquent, je vais même faire attention maintenant quand je vais parler avec vous, ce qui me paraissait l'élémentaire courtoisie de la démocratie, car vous répétez tout à la presse et vous transformez tout en votre faveur ! Mais vous n'êtes pas le seul des Socialistes à Marseille ! Vous n'êtes pas le seul ami intime de tous ceux qui dirigent le parti Socialiste ! Revenez à un peu plus de modestie dans l'expression publique qui est la vôtre !

Et vous nous dites tout d'un coup : "On fera du 100 % public". Eh ! Attendez ! La Ville de Marseille, c'est nous qui la dirigeons et, par conséquent, nous verrons ce qui est utile ! Vous aviez dit en d'autres temps... et M. GILLES a eu raison de vous rappeler toutes les promesses dangereuses parce qu'inapplicables que vous avez faites pendant la campagne électorale : le fini parti, si on ne prend que celui-là, vous deviez l'arrêter dans six mois ! Mais avec le service public, vous l'étendez sur l'ensemble de la ville ! Voilà que l'on vous prend en flagrant délit de contradiction avec ce que vous aviez affirmé !

Donc ayez un peu plus de modestie et regardons en commun, si c'est encore possible, d'abord la légalité des choses, et ensuite comment nous pouvons progresser pour qu'enfin la ville de Marseille soit beaucoup plus propre !

Mme HUGON, vous revenez sans cesse sur l'incinérateur ! Et qu'est-ce que vous faites des 1 600 tonnes d'ordures ménagères que nous envoyons tous les jours sur Entressen ? Qu'est-ce que vous en faites ? Et comment réglez-vous ce problème ? Alors qu'il faille plus de tri sélectif, qu'il faille plus de revitalisation des déchets, qu'il faille plus de méthanisation, tout ceci a été prévu !

Et je terminerai simplement en disant que, puisque j'avais entendu que l'on attaquait la gestion précédente et que l'on émettait des doutes sur ma gestion, cela m'a amené à relire l'intégralité du document de la Chambre Régionale des Comptes. Chers collègues Socialistes, j'ai présidé la Région pendant douze ans, il y a bientôt quinze ans que je préside aux destinées de cette Ville, la Chambre Régionale des Comptes a fait en sorte qu'à tout moment je sois l'objet de vérifications très attentives. Et vous savez qu'elle a obligation, si elle trouve quelque chose de douteux, ou de surprenant, de saisir la Justice et d'envoyer au Parquet. Partout où j'ai exercé l'exécutif, cela ne s'est jamais produit ! Et ce que je vous souhaite, c'est qu'il en soit de même pour vous !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 09/1016/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

• * *

5

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement - Exercice 2008.

(09-18540-DSC)

Rapport retiré.

* * *

6

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Constitution d'une Société Publique d'Aménagement (SPLA) - Prise de participation de la Ville de Marseille - Désignation des représentants.

(09-18837-DSC)

Rapport retiré.

* * *

7

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Création d'un groupement d'intérêt économique pour la mise en commun des moyens nécessaires au fonctionnement de Marseille Aménagement et de la Société Publique Locale d'Aménagement - Autorisation donnée aux représentants de la Ville de Marseille au Conseil d'Administration de Marseille Aménagement de voter l'adhésion de la société au GIE.

(09-18838-DSC)

Rapport retiré.

* * *

8 - 09/1017/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES • DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - VILLE ET LITTORAL - Semi-piétonnisation du Vieux-Port - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

(09-18843-DGST)

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, je ferai simplement une petite remarque sur la réhabilitation du centre-ville et le projet centre-ville, en notant que nous trouvons qu'il y a un déficit de concertation dans ces rapports, notamment avec les élus de l'opposition et également avec les habitants eux-mêmes. Ce matin, il y avait une manifestation de l'association "Un Centre-Ville Pour Tous" qui dénonçait le fait que beaucoup de réhabilitations aient été faites au détriment des plus démunis. Je voulais donc me faire le relais de ces préoccupations.

Monsieur le Maire.- Ma chère collègue, depuis six mois Messieurs les Présidents MENNUCCI et MORAINÉ ont travaillé sur ce dossier. Je ne doute pas un seul instant qu'ils aient écouté nos engagements, reçu, auditionné la Confédération Générale des Comités d'Intérêt de Quartier et même quantité d'autres associations dont nous pouvons nous interroger sur la légalité qu'elles représentent à partir du moment où elles ne symbolisent que des groupuscules, et généralement politisés pour essayer de nous compliquer la vie ! Par conséquent, le travail a été fait ! Nous passons à une phase supérieure. Si vous voulez d'autres renseignements, vous vous adresserez au Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Le rapport 09/1017/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

9 - 09/1018/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE -
DIRECTION DES TRANSPORTS / ATELIERS / MAGASINS
• Fourniture de carburants liquides par cartes accréditives.

(09-18694-TAM)

Le rapport 09/1018/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

10 - 09/1019/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE -
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE
TELECOMMUNICATIONS - EXPLOITATION • Fourniture de
services de télécommunications mobiles : abonnement,
consommations, services associés, terminaux et
accessoires, pour les besoins de la Ville de Marseille.

(09-18788-DSIT-EXPL)

Le rapport 09/1019/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

11 - 09/1020/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE -
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE
TELECOMMUNICATIONS - DEVELOPPEMENT •
Fourniture de matériels actifs de réseaux et de sécurité,
avec progiciels et prestations associées pour l'ensemble du
réseau de la Ville de Marseille.

(09-18789-DSIT-DVPT)

Le rapport 09/1020/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

12 - 09/1021/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE -
DIRECTION DES ACHATS • Vente aux enchères par la
Ville de Marseille de matériels réformés.

(09-18790-ACHA)

Le rapport 09/1021/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

13 - 09/1022/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE -
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE
TELECOMMUNICATIONS - ADMINISTRATION GENERALE
• Approbation d'une convention cadre entre la Ville de
Marseille et la société BOUYGUES TELECOM relative à
l'occupation de biens de la Ville de Marseille en vue de
l'installation de sites radioélectriques.

(09-18769-DSIT-AG)

Madame GOY.- Monsieur le Maire, ce n'est pas la première fois que nous avons des discussions voire des confrontations sur le problème des antennes de téléphonie qui se multiplient dans notre ville comme sur le territoire. Et il m'est impossible de ne pas réagir aujourd'hui quand l'Agence Française de Sécurité Sanitaire dit, notamment dans son dernier rapport, qu'il devient urgent de ne rien faire et qu'il faut baisser globalement l'exposition des populations aux radiofréquences.

Le communiqué de presse de l'AFSSET est sans équivoque possible : il recommande de réduire les expositions. Ce rapport, qui a été présenté il y a à peine un mois, constitue selon le Directeur une vraie rupture avec les assurances affirmées

d'innocuité et je cite : "Ce rapport opère un virage à 180 %. Enfin, nous ne sommes plus dans le déni.

Mais ce document est d'autant plus intéressant qu'il comporte un certain nombre de propositions. Personne, ici, en effet, ne réclame la fin de l'utilisation des téléphones portables, avec lesquels nous ne saurions plus vivre aujourd'hui, et ce n'est pas là mon propos. Dans ce rapport, il y a des recommandations qui me semblent dignes d'intérêt.

Il nous appartient d'étudier minutieusement et de mettre en place la 3^{ème} recommandation. Celle-ci préconise la réalisation d'une cartographie des zones où les intensités sont les plus fortes, de façon à y réduire le niveau d'exposition, notamment en demandant aux opérateurs de mutualiser leurs antennes.

Monsieur le Maire, la santé de nos concitoyens est une priorité qui dépasse largement les clivages politiques. Mais une fois cette évidence énoncée, que faisons-nous ? Je vous rappelle que jusqu'à maintenant, nous étions sur des émissions de 41 V/m maximum alors que la Mairie de Paris impose du 2 V/m. Plutôt que de fixer des normes relativement permissives, dans l'attente de résultats scientifiques prouvant le caractère dangereux des rayonnements, ne serait-il pas plus logique de fixer dès maintenant des normes basses, quitte à les relever ultérieurement si les connaissances scientifiques futures venaient à démontrer leur inutilité ?

Je vous invite donc à établir et à rendre publique une cartographie mise à jour des sites radioélectriques et des émissions produites sur l'ensemble du territoire marseillais, ce qui n'est pas le cas des cartes radio du site de l'ANFR qui représentent à peu près 10 % des antennes relais qui sont sur Marseille. Mme GAUNET-ESCARRAS a déjà répondu à Mme MOUKOMEL sur cette question, en indiquant que les opérateurs étaient en droit de refuser cette publication en raison des problèmes de concurrence commerciale. Ce n'est pas un argument qui tient la route puisqu'il n'est pas nécessaire de marquer sur chaque site s'il appartient à tel ou tel opérateur.

Aussi, le Mouvement Démocrate vous demande de rendre publique cette carte des implantations sur l'ensemble de Marseille, avec, s'il vous plaît, le niveau des émissions pour l'ensemble des antennes. Ceci permettra de voir si nous appliquons correctement la recommandation qui est adoptée par de nombreuses villes, qui veut que les écoles, les crèches, les hôpitaux, soient suffisamment éloignés de ces antennes, c'est-à-dire au moins 100 mètres, comme le précise le décret de mai 2002.

Enfin, je vous invite à discuter rapidement avec les trois principaux opérateurs, qui seront bientôt quatre, pour les amener à mutualiser leurs antennes dans les plus brefs délais. Là-aussi, on nous parle de problèmes de concurrence entre les opérateurs, mais je pense que sur un tel sujet, qui concerne la santé publique, il est de votre devoir de convaincre, si ce n'est de contraindre les opérateurs d'aller dans le bon sens et d'adopter un peu plus de transparence à notre égard, d'autant que la mutualisation des antennes a fait ses preuves dans le métro parisien et sur les zones dites blanches.

Je sais bien, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, que vos pouvoirs sont relativement limités sur ces questions d'un enjeu national voire international. Je sais bien aussi que vous n'avez pas la possibilité d'interdire l'implantation de nouvelles antennes, mais vous pouvez être quand même plus restrictifs quant au niveau d'émissions. La Mairie de Paris semble être allée beaucoup plus loin que vous sur cette question, au moins en termes de limitation des émissions et les entreprises concernées ont toutes joué le jeu.

Je sais que ce débat est récurrent, mais chaque jour nous apprenons des choses qui, si elles ne sont pas complètement inquiétantes, doivent nous pousser à appliquer le principe de précaution cher à tous les participants du Grenelle de l'Environnement. Il faut réduire autant que possible l'exposition. N'attendons pas d'avoir des réponses définitives pour agir, c'est une question de bon sens. Je regrette simplement que la révision des dispositions contractuelles du rapport 13 ne concerne que les redevances annuelles et non les limitations des ondes. Je vous remercie.

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, je ne reviendrai pas sur l'excellente intervention de ma collègue Mme GOY, je veux juste souligner un point bien particulier. Vous nous engagez pour quinze ans sans négocier la moindre réduction des expositions, la moindre amélioration de la surveillance des champs, la moindre début de mutualisation des antennes entre opérateurs.

Et Mme GAUNET-ESCARRAS s'en va répétant que l'on ne risque rien puisque l'on ne dépasserait pas 5 V/m à Marseille. Je dois souligner qu'elle est bien mal informée puisque sur le site de l'Agence nationale des fréquences on trouve des valeurs supérieures en onze points de Marseille, les records se situant au 54 rue de Rome, à 18,7 V/m et juste en face de l'école de la rue Saint-Savournin, à 14,9 V/m. Marseillais, dormez tranquilles, Mme GAUNET-ESCARRAS veille sur vous !

Madame GAUNET-ESCARRAS.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez souligné, au-delà des discussions sans fin entretenues aussi à des fins pas toujours claires, je voudrais vraiment que ce soit les actions de santé publique qui soient les fins les plus claires. Le Grenelle de l'Environnement, contrairement effectivement à certains souhaits, dont le mien, n'a pas exigé la baisse du voltage des émissions des antennes relais. Pourquoi ne l'a-t-il pas exigée ? Parce qu'aucune étude, vous le savez, malgré la déclaration de l'AFSSET, sur laquelle je peux revenir mais cela risque d'être trop long, aucune discussion et aucune enquête internationale, nationale, OMS, etc., n'a révélé de quelconques problèmes de santé publique induits par les antennes, d'abord.

Et, Mesdames et Messieurs, pas d'amalgame –je crois qu'il y en a déjà un qui a été fait, que je vais vous rapporter– avec les portables dont nous abusons tous, vous le savez.

Monsieur le Maire.- Pas tous !

Madame GAUNET-ESCARRAS.- Effectivement, Monsieur le Maire, il y a des exceptions qui confirment.

Monsieur le Maire.- Moi, je n'ai que douze appels ! Et on ne peut pas m'appeler, c'est moi qui appelle !

Madame GAUNET-ESCARRAS.- Quinze ans de travaux désormais, de recul, incontestables, opposables, attestent ces affirmations et pas les vôtres, Madame, je regrette. Les installations supplémentaires comme nous les avons proposées sont légales, mais surtout licites si les besoins en couverture de téléphonie augmentent et c'est le cas de notre fait, par ailleurs, puisque nous augmentons les consommations. Mais ce n'est pas là-dessus que je suis la plus compétente, c'est sur la santé.

Chère Madame, ne confondez pas, puisque vous avez confondu le seuil d'émission et le seuil de réception, une fois de plus ! Si les seuils d'émission au niveau des antennes sont entre 41 et 61 V/m, et je le déplore parce que nous aurions voulu qu'au Grenelle de l'Environnement on baisse les taux d'émission, on en a déjà parlé, on baisse mais ce sont des réglementations européennes, c'est l'Europe, c'est la transmission de la Directive européenne ; nous ne sommes pas au national, je ne suis pas Députée.

Il ne faut donc pas confondre avec le niveau de réception qui à Paris, effectivement, a été proposé et est appliqué au niveau de la moyenne à 2 V/m. Et c'est au niveau de la réception, de ces voltages, de ces champs électromagnétiques, que nous exigeons à Marseille moins de 5 V/m, par un *gentleman agreement* entre les opérateurs et nous, que nous ne pouvons pas inscrire dans la loi, je ne le peux pas, et que nous ne pouvons pas non plus, au niveau du Conseil Municipal, prendre des décisions qui soient contraires à la législation en vigueur.

Donc, nous l'appliquons, nous le vérifions et nous le mesurons, hormis deux cas que nous avons ciblés ces derniers temps, celui dont parle Mme HUGON effectivement, parce qu'il y en a partout et que nous avons pas mal de contentieux, d'abord sur le plan de l'environnement, ensuite sur le plan effectivement de certaines émissions, avec quelques opérateurs qui chaque fois reviennent dans les clouds, avec difficulté d'ailleurs mais qui reviennent dans les clouds. Et nous sommes là pour vérifier, pour mesurer et effectivement pour attester la santé à nos concitoyens.

Quant au problème de la cartographie, c'est vrai que, là aussi, nous ne pouvons pas, en raison d'accords nationaux et de législation nationale, prendre des décisions qui là aussi sont contraires au droit du commerce national. Nous avons demandé et déjà exigé des opérateurs, et nous modifions la nouvelle charte qui est prête actuellement sur la cartographie. On pourra en reparler parce que c'est effectivement une question de transparence vis-à-vis de nos concitoyens. Elle n'est pas encore signée, mais les textes sont prêts.

Au niveau de tout cela, je confirme que l'accord qui est passé avec BOUYGUES, que j'ai découvert sur le plan de la santé et pas sur le plan technique, donne, Madame qui vous êtes exprimée, des possibilités à faire du micro-cellulaire, vous le savez, c'est-à-dire l'installation de petites antennes qui baissent les champs. Mais nous ne pouvons pas non plus envahir nos villes avec des microcellules qui deviendraient un véritable champ, non pas électromagnétique mais un véritable champ d'antennes.

Donc, nous en sommes là, nous restons dans la loi et nous protégeons nos concitoyens.

Le rapport 09/1022/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

14 - 09/1023/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS - ADMINISTRATION GENERALE • Approbation de l'avenant n° 1 à la Convention Cadre n° 99/477 notifiée le 12 octobre 1999, passée avec la société BOUYGUES TELECOM et relative à l'occupation de sites appartenant au domaine public de la Ville de Marseille par les ouvrages de radiotéléphonie mobile micro-cellulaires répéteurs.

(09-18768-DSIT-AG)

Le rapport 09/1023/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

15 - 09/1024/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES REGIES • Nouvelle tarification relative au remboursement des matériels perdus ou cassés, prêtés aux différents services et associations.

(09-18782-REGIE)

Le rapport 09/1024/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

16 - 09/1025/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIVISION ETUDES, TRAVAUX ET PROSPECTIVE - Approbation d'une convention de partenariat technique avec l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris (ENSMP) dans le cadre d'une thèse doctorale en vue de développer un système d'Aide à la Décision à Référence Spatiale (SADRS) pour la gestion des situations d'urgence.

(09-18736-DGPP)

Le rapport 09/1025/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

• * *

17 - 09/1026/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Prestation de maintenance du système de gestion du réseau de radiocommunications principal du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

(09-18743-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/1026/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

18 - 09/1027/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Maintenance du logiciel SIGALE de gestion des secours du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

(09-18774-DGSIS-BMP)

Le rapport 09/1027/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

19 - 09/1028/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE DU PUBLIC - Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation préfectorale de la Société Lafarge Granulats Sud d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur le site de l'ancienne carrière dite de la Nerthe, chemin de la Nerthe, quartier de l'Estaque - 16^{ème} arrondissement.

(09-18737-DGPP)

Le rapport 09/1028/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

20 - 09/1029/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE DU PUBLIC - Avis du Conseil Municipal sur le projet d'arrêté préfectoral portant constitution de servitudes d'Utilité Publique sur le site de l'ancienne usine à gaz appartenant à Electricité de France S.A., sis 7 rue André Allar - 15^{ème} arrondissement.

(09-18738-DGPP)

Le rapport 09/1029/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

21 - 09/1030/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • Engagement Municipal Renforcé pour le Centre-Ville - Requalification des espaces publics - Prise en considération de la revalorisation de l'autorisation de programme pour les études de piétonnisation du Centre-Ville et du Vieux-Port de Marseille.

(09-18813-DAEP-VL)

Monsieur MARANDAT.- Nous voterons contre puisque nous sommes contre cette semi-piétonnisation du Vieux-Port qui n'a aucun sens, si ce n'est l'obéissance à des dogmes et à des fantasmes idéologiques anti-circulation de vos amis Socialistes, qui vont transformer cet endroit magnifique en une cour des miracles.

Mais en parlant de ce Vieux-Port, et bien que vous ne le désiriez pas, vous ne pouvez pas m'empêcher de dire deux mots sur ce qui s'est passé sur ce Vieux-Port samedi soir, et sans ouvrir un débat, je trouve un petit peu bizarre que l'on fasse à ce niveau la politique de l'autruche et que l'on préfère ne pas en parler.

A ce propos, je me permets donc de vous féliciter pour le spectacle piétonnier qui a été donné sur ce Vieux-Port samedi soir, avec toute cette diversité que vous glorifiez et qui a concrétisé le résultat de votre politique et en particulier au niveau du football, ce magnifique outil d'intégration comme vous ne cessez de le proclamer. Comment, en effet, ne pas admirer cette fougue patriotique, avec tous ces drapeaux de fierté conquérante puisque la France jouait ce soir-là. Mais malheureusement, leur équipe n'est pas l'équipe de France et tous les drapeaux étaient algériens, pour un match d'un autre continent et sur un autre continent.

Certainement, aussi, pour vous remercier de votre combat militant en faveur de l'Islam, avec ce magnifique ouvrage cathédral que vous laisserez à Marseille. Mais tout le monde ne peut pas être Napoléon III et on laisse ce que l'on peut !

Un grand merci aussi aux Maires des 3^{ème} et 5^{ème} Secteurs pour leur participation financière et leur soutien à cette grande fête de la fraternité qu'est l'Aid, rompant ainsi le pacte laïc. L'honneur se brade peu cher dans cette République sarkoziste ! Et ce n'est pas la peine d'avoir l'air désolé de ce qui s'est passé samedi et de stigmatiser les petits voyous ; ce sont les grands voyous, qui par leur politique ont permis que cela se passe, qu'il faut stigmatiser ! Surtout que l'on sait que ce n'est qu'un début et que cela va ne faire que s'amplifier.

Merci beaucoup et il n'y avait pas besoin d'ouvrir un débat.

Monsieur le Maire.- Vous êtes libre de vos propos, ils sont comme toujours mesurés, équilibrés, fraternels, etc. Vous tenez le langage que vous voulez tenir, vous savez qu'à titre personnel je ne l'approuve absolument pas.

Mais faites un peu attention avec la Grande Mosquée ! La Grande Mosquée, ce sont justement les Musulmans qui devront la payer et ne laissez pas filtrer, comme vous le faites, comme si c'était l'argent public ! Il y a des lois, nous les observons ! Nous avons donné un permis de construire ; aux Musulmans de trouver les moyens de construire l'édifice culturel qu'ils veulent, à égalité avec les autres. Sur ce point, je précise bien les choses.

Pour le reste, vous êtes libre de tenir les propos de provocation que vous voulez tenir.

Le rapport 09/1030/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

22 - 09/1031/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - FISAC Cœur de Ville - Approbation de l'animation commerciale de service de tricycles électriques.

(09-18450-SG)

Monsieur ZAOU.- Monsieur le Maire, non pas sur les événements mais véritablement sur le centre-ville, parce que ce n'est pas tout à fait l'objet du rapport, mais nous avions décidé ici-même, Monsieur le Maire et mes chers collègues, d'un vaste programme de réhabilitation, de réaménagement et de piétonnisation du centre-ville et du Vieux-Port, dans une délibération du mois de mars, avec une intervention de notre ami Jean-Noël GUERINI qui apportait son soutien total, entier, et financier à un tel projet. Et, Monsieur le Maire, je vous avais interpellé avec beaucoup de courtoisie au mois de juillet, par un courrier vous disant mes inquiétudes.

Monsieur le Maire.- Et je vous ai répondu avec la même courtoisie !

Monsieur ZAOUJ.- Vous m'avez répondu avec beaucoup de gentillesse, comme toujours. Simplement, vous n'avez pas répondu à mes inquiétudes et depuis mes inquiétudes ont grandi, à savoir que j'ai le sentiment, chers amis, que nous sommes passés d'un projet extrêmement ambitieux et indispensable pour Marseille, pour le centre-ville, pour les commerçants du centre-ville, pour les Marseillais, pour le développement touristique de la ville, d'une ampleur telle que nous l'espérons tous et que nous l'attendions depuis très longtemps, j'ai le sentiment que nous sommes passés de ce projet ambitieux à un projet qui ne concernait plus que le Vieux-Port, puis plus qu'une partie du Vieux-Port, voire une semi-piétonnisation du Vieux-Port.

J'ai vraiment l'impression que nous sommes aujourd'hui très loin de l'ambition initiale. A mon sens, ce serait vraiment catastrophique, véritablement catastrophique. Et je vous avais demandé, le 1^{er} juillet, Monsieur le Maire, de prévoir un Conseil exceptionnel et un débat sur ce projet, parce qu'il est nécessaire que nous sachions où nous allons et si véritablement ce projet centre-ville demeure, parce qu'il était prévu pour 2013 et à mon avis, on est loin d'atteindre les ambitions du projet dans les délais et surtout dans l'objectif 2013.

Je vous renouvelle ma demande de Conseil exceptionnel pour avoir un débat sérieux, profond et complet sur cette affaire.

Monsieur le Maire.- M. ZAOUJ, je suis tout à fait favorable à faire une séance informelle du Conseil Municipal, à votre demande, comme cela se faisait dans le passé, au temps de M. DEFFERRE, sur un sujet déterminé. Nous avons deux sujets : un sujet qui est brûlant ces jours-ci, celui de la sécurité et notamment des relations avec la Police d'Etat ; et le deuxième sujet, c'est celui que vous invoquez. Dans le courant du mois de janvier, nous aurons sans doute l'occasion de le faire. Les vœux des Maires de Secteur seront maintenus dans chacune des Mairies de secteur. Il n'y aura pas de vœux généraux de la Ville de Marseille comme nous le faisons avant ; même attitude que le Conseil Général, nous supprimons les vœux parce que nous considérons que ce n'est pas la période voulue.

Mme BIAGGI, si vous voulez répondre à M. ZAOUJ.

Madame BIAGGI.- Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Je voudrais quand même vous dire que je suis quand même satisfaite et que j'éprouve beaucoup de satisfaction à présenter ces deux rapports, parce que, M. ZAOUJ, même si vous voulez quelque chose d'extraordinaire, nous faisons les premiers pas et c'est bien de commencer déjà par quelque chose. Et je pense que pendant six mois nous avons fait quand même un travail extraordinaire.

Le projet de semi-piétonnisation du Vieux-Port se met en ordre de marche, comme vous l'avez souhaité, Monsieur le Maire, et l'échéance de 2013, bien sûr, Marseille Capitale Européenne de la Culture, détermine la première étape de ce projet. C'est une étape que nous devons franchir grâce à la coopération entre la Ville de Marseille et MPM. Cette coopération, nous la voulons constructive, sereine, efficace et transparente.

C'est dans cet esprit que nous soumettons au Conseil Municipal le rapport concernant la convention de maîtrise d'ouvrage passée entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine. Cette convention définit le transfert des compétences de la Ville vers MPM en matière d'espaces verts, d'éclairage public et de pluvial. Cette convention engage le réaménagement du Vieux-Port de manière efficace, en dépit d'un calendrier très contraignant. C'est pourquoi nous soumettons aussi à l'approbation du Conseil Municipal le rapport 21, qui concerne l'autorisation de programme pour les études qu'il convient de conduire. La revalorisation du montant estimatif de ces études a été votée par la Communauté Urbaine, le 9 novembre dernier. Dans ce rapport, la Ville prend acte de cette décision et témoigne de sa volonté d'avancer à grands pas.

Nous progressons en effet dans le cadre d'une démarche commune avec MPM, dans ce projet qui relève, Monsieur le Maire, des orientations que vous avez définies. C'est donc un démarrage et il est sûr que nous allons progresser lentement. Mais nous avons déjà énormément avancé puisque des choses se mettent déjà en place, comme par exemple, à la rue Lulli, à la rue

Sainte et à la rue Grignan, choses qui ont été actées et qui vont se faire courant 2010. Ces études sont en place. Pour ma part, je trouve que c'est un énorme progrès. Si l'on peut avoir plus, tant mieux ! Et j'espère que l'on continuera dans cette voie ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 09/1031/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

23 - 09/1032/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales du FISAC ZUS Centre-Ville / Euroméditerranée.

(09-18722-SG)

Le rapport 09/1032/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

24 - 09/1033/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution de subventions pour des actions de promotion du commerce.

(09-18718-SG)

Le rapport 09/1033/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

25 - 09/1034/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution d'une subvention à la Fédération des commerces et services de proximité des Bouches-du-Rhône "Terre de Commerces" pour des actions de promotion du commerce.

(09-18720-SG)

Le rapport 09/1034/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CAMERA André

26 - 09/1035/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DU CONTROLE DES VOITURES PUBLIQUES • Réajustement des tarifs des droits de stationnement applicables aux taxis, aux autocars et aux véhicules d'auto-partage.

(09-18763-VOIT)

Le rapport 09/1035/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

27 - 09/1036/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association POP Sud - Approbation d'une convention.

(09-18730-SG)

Le rapport 09/1036/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

• * *

28 - 09/1037/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au versement d'une subvention d'équipement pour l'opération d'Institut des Neurosciences sur le Campus de la Timone dans le cadre du CPER 2007-2013 - Approbation d'une convention - Affectation de l'autorisation de programme.

(09-18735-SG)

Le rapport 09/1037/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

29 - 09/1038/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'Université de la Méditerranée pour le compte de la Fondation Universitaire "Santé, Sport et Développement Durable".

(09-18757-SG)

Le rapport 09/1038/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

30 - 09/1039/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Attribution d'allocations à des chercheurs s'installant dans des laboratoires marseillais.

(09-18762-SG)

Le rapport 09/1039/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

31 - 09/1040/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à une manifestation scientifique intitulée " Journées des Jeunes Chercheurs en Acoustique, Audition et Signal audio" portée par le Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique (LMA - UPR7051).

(09-18823-SG)

Le rapport 09/1040/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

32 - 09/1041/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Indemnités de repas pour les maîtres nageurs sauveteurs de la Police Nationale assurant la surveillance des plages de la commune de Marseille - Exercice 2009.

(09-18712-DNP)

Le rapport 09/1041/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

33 - 09/1042/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution de subventions aux associations agissant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle - Exercice 2009.

(09-18705-MME)

Le rapport 09/1042/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

34 - 09/1043/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Office du Tourisme et des Congrès - Compte administratif et compte de gestion 2008 - Approbation du Conseil Municipal.

(09-18819-DGSF)

Le rapport 09/1043/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

35 - 09/1044/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Paiement aux associations ou autres organismes des premiers acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2010.

(09-18821-DGSF)

Le rapport 09/1044/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

36 - 09/1045/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Procédure de remises gracieuses.

(09-18809-DGSF)

Le rapport 09/1045/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

37

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Convention entre la Ville de Marseille et l'association Conseil Mondial de l'Eau - Versement d'une subvention au titre de l'exercice 2010 - Paiement d'un acompte sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2010.

(09-18699-DSC)

Rapport retiré.

* * *

38 - 09/1046/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Cotisation de la Ville de Marseille au Syndicat Mixte d'Etudes pour le tunnel de Montgenèvre (SETUMONT) - Exercice 2009.

(09-18723-DSC)

Le rapport 09/1046/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

39 - 09/1047/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie
d'emprunt - Société d'HLM Logis Méditerranée - Opération
"Le Maltaverne PLUS/PLAI" - 10^{ème} arrondissement -
Construction de 28 logements.

(09-18666-DGSF)

Le rapport 09/1047/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

40 - 09/1048/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie
d'emprunt - Société Anonyme d'H.L.M. Phocéenne
d'Habitations - Opération "Capelette Bonnefoy" - 10^{ème}
arrondissement - Acquisition en VEFA de 39 logements.

(09-18752-DGSF)

Le rapport 09/1048/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

41 - 09/1049/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Société DOMICIL
- Opération "La Sauvagère 2 PLS" - 10^{ème} arrondissement -
Acquisition en VEFA de huit logements.

(09-18755-DGSF)

Le rapport 09/1049/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

42 - 09/1050/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie
d'emprunt - 10^{ème} arrondissement - Association Loger
Marseille Jeune - Opération "Benjamin Delessert" -
Acquisition/amélioration d'un logement PLAI.

(09-18784-DGSF)

Le rapport 09/1050/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

43 - 09/1051/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie
d'Emprunt - SA d'HLM Nouveau Logis Provençal - Opération
"Les Chlorophylles PLS" - 14^{ème} arrondissement -
Acquisition en VEFA de 13 logements sociaux.

(09-18764-DGSF)

Le rapport 09/1051/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

44 - 09/1052/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt
- Société Anonyme d'HLM DOMICIL - Opération "Colline des
Impressionnistes PLUS/PLAI" - 14^{ème} arrondissement -
Construction de 27 logements sociaux.

(09-18765-DGSF)

Le rapport 09/1052/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

45 - 09/1053/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie
d'Emprunt - SA d'HLM Nouveau Logis Provençal - Opération
"Les Chlorophylles PLUS/PLAI" - 14^{ème} arrondissement -
Acquisition en VEFA de 55 logements sociaux.

(09-18766-DGSF)

Le rapport 09/1053/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

46 - 09/1054/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie
d'emprunt - 14^{ème} arrondissement - Société Anonyme d'HLM
Néolia - Opération "Maristella PLUS/PLAI" - Acquisition en
VEFA de vingt et un logements sociaux.

(09-18785-DGSF)

Le rapport 09/1054/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

47 - 09/1055/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Garantie d'emprunt - Société d'Économie Mixte Marseille
Aménagement - Opération "ZAC des Hauts de Sainte-
Marthe" - 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

(09-18822-DGSF)

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, mes chers
collègues, le rapport qui nous est soumis omet de rappeler qu'en
2009 notre Conseil Municipal a déjà abondé une avance de
trésorerie à Marseille Aménagement pour la modique somme de
17,5 millions d'Euros, répartis en trois versements échelonnés de
2010 à 2012, au titre de la réalisation des équipements de la zone.

Monsieur le Maire.- Cela veut dire que nous n'avons
pas encore payé.

Monsieur MARI.- Malgré cela, cette ZAC, dont la
réalisation a été approuvée en 2006, n'a vu la création à ce jour d'aucun
équipement collectif, ni de voirie ou réseaux divers. Je rappellerai
également que la réalisation de cette opération, comme c'est hélas
habituel, me laisse dubitatif en matière de concertation. On déplorera
notamment l'insuffisance notoire d'un cadre associant le public et les élus
de proximité quant à l'impact de cette opération sur le cadre de vie et la
préservation de la richesse exceptionnelle du site tant du point de vue
paysager que bâti. On soulignera encore le décalage patent entre les
équipements vitaux au projet et la construction de logements.

Sur tous ces points, nous avons alerté en novembre
2008 le Président de Marseille Aménagement alors en fonction, ainsi
que son Directeur Général, sur la nécessité de réunir un comité de
suivi du projet et d'organiser des réunions de concertation. Aucune
réponse n'a été apportée à ce jour à ces demandes. En juillet
dernier, M. Garo HOVSEPIAN, Maire des 13^{ème} et 14^{ème}
Arrondissements, vous a pareillement sollicité sur ces mêmes
demandes, également sans succès.

Par ailleurs, la Mairie des 13^{ème} et 14^{ème}
Arrondissements porte, avec l'appui de nombreuses associations et
notamment de la Fédération des CIQ du 14^{ème} arrondissement, un
ambitieux projet de réalisation d'une Maison Régionale de l'Eau et de
l'Environnement sur la propriété classée de douze hectares dite propriété
de Montgolfier. D'ailleurs, ce projet a fait l'objet d'une contribution officielle
de notre Secteur au projet Marseille Provence Culture 2013. Aucun
engagement municipal ne vient appuyer ce projet situé sur la ZAC de
Sainte-Marthe. Pourtant ce projet de rayonnement communal a suscité
un très vif intérêt auprès de M. LATARJET.

Donc, pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire,
notre Groupe votera contre ce rapport.

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Maire, cette ZAC de Sainte-Marthe est une ZAC qui est très bien partie parce qu'elle a été particulièrement bien étudiée sur le plan du développement durable. Aujourd'hui, compte tenu des problèmes, on peut rappeler la crise, elle ne va pas aussi vite qu'elle pourrait aller, mais elle a démarré dans la partie basse de la ZAC de Sainte-Marthe et je crois que revoir un certain nombre de points, les préciser dans le cadre du développement durable, c'est ce que nous allons faire avec Marseille Aménagement. Et les concertations aussi doivent suivre. Je sais que Mme VLASTO doit rencontrer les associations. Il y a le problème du déroulement de la ZAC sur le plan de Marseille Aménagement, il y a le problème des grands principes d'urbanisme et nous devons faire marcher les deux, ensemble. C'est ce que nous allons faire dans le mois qui vient.

Monsieur le Maire.- De toute manière, Mme VLASTO aura la gentillesse de prévenir M. HOVSEPIAN et de le recevoir avec M. MARI. Il n'y a aucun problème.

Le rapport 09/1055/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Verts votant contre.

* * *

48 - 09/1056/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'H.L.M. NEOLIA - Opération "Maristella PLS" - 14^{ème} arrondissement - Acquisition en VEFA de 14 logements sociaux.

(09-18829-DGSF)

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, je ne veux pas relancer la polémique qui a eu lieu tout à l'heure, mais j'ai été traité de menteur par M. GILLES disant que nous n'avions pas attaqué l'entreprise Bronzo, que nous n'avions pas le référé en mains ! Ce référé, je l'ai ! Monsieur le Maire, comme il n'est pas question de le donner à ce Monsieur qui m'a traité de menteur, c'est à vous que je le donne !

(Un huissier vient prendre le document et le remet à Monsieur le Maire)

Le rapport 09/1056/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

49 - 09/1057/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société d'économie mixte Marseille Habitat - Opération "Campagne Larousse Espérance" - 14^{ème} arrondissement - Construction de neuf logements locatifs.

(09-18839-DGSF)

Le rapport 09/1057/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

50 - 09/1058/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société d'HLM NEOLIA - Opération "Valnaturel" - 15^{ème} arrondissement - Acquisition en VEFA de 141 logements sociaux.

(09-18783-DGSF)

Le rapport 09/1058/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

51 - 09/1059/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à une manifestation scientifique intitulée "8^{ème} Festival des Sciences et Technologies" organisée par l'association Avenir de la Science.

(09-18747-SG)

Le rapport 09/1059/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

52 - 09/1060/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'Ecole Centrale Marseille au titre du projet "Echanges Phocéens".

(09-18756-SG)

Le rapport 09/1060/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

53 - 09/1061/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES EMBLEMES • Mise en recouvrement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

(09-18758-EMP)

Le rapport 09/1061/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

54 - 09/1062/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES EMBLEMES • Localisation du marché Michelet boulevard Michelet - 9^{ème} arrondissement.

(09-18721-EMP)

Le rapport 09/1062/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Comme deux ou trois de nos amis sont obligés de ne pas rester jusqu'à la fin de la séance, nous allons aborder le rapport 153, qui concerne le plan climat territorial.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

153 - 09/1158/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Plan Climat Territorial de Marseille - Préparation de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique - Approbation de la Déclaration de Hambourg

(09-18861-DDD)

Monsieur SUSINI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport, qui traite de la Déclaration de Hambourg, constitue une des étapes de la préparation du sommet de Copenhague sur le climat. Et cette convention qui sera signée le 18 novembre, c'est-à-dire après-demain, par les Maires des grandes métropoles européennes souligne l'implication des Communes dans la lutte contre le réchauffement climatique, ainsi que leur souci de voir reconnaître leur rôle en matière de réduction des gaz à effet de serre.

En effet, si tous les pays membres de la Communauté Européenne, dont la France, se sont mobilisés au travers d'ambitieux programmes de maîtrise de leur consommation énergétique, il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre de ces mesures reposent sur une application territoriale, c'est-à-dire sur notre propre capacité d'acteur de terrain à mettre en place localement des décisions à portée nationale. Pourtant, l'adage "penser global, agir local" ne trouve pas sa traduction dans les traités internationaux et les autorités locales ne sont jamais mentionnées dans les documents officiels. Cette lacune mériterait d'être comblée à Copenhague et nous souhaiterions que les Collectivités soient juridiquement reconnues comme des acteurs essentiels dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour donner plus de force à cette volonté de reconnaissance, les grandes villes européennes ont mis en place soit des Agenda 21, soit des Plans Climat, et ces capitales vont se réunir à Hambourg pour signer après-demain une déclaration commune à l'intention des gouvernements et des instances internationales.

Le contenu de ce texte figure donc dans le rapport 153 et nous pouvons dire, Monsieur le Maire, mes chers collègues que le proverbe "personne n'est prophète en son pays" se vérifie aujourd'hui car le Maire de Marseille a le double privilège, premièrement d'être associé à cette signature qui va réunir toutes les capitales européennes et deuxièmement, d'être invité par le Maire de Copenhague à participer es qualité au 3^{ème} Sommet sur le Climat. Cela signifie qu'il a été reconnu au niveau externe, par les pairs de Monsieur le Maire, c'est-à-dire les élus des grandes villes, que notre action en matière d'objectifs environnementaux était en parfaite conformité avec les engagements inscrits dans la déclaration commune que nous allons signer.

Mes chers collègues, en défendant les intérêts des Communes, nous défendons aussi, sans parti pris, toutes les Collectivités Territoriales de France comme celles d'Europe, et nous sommes guidés par un seul principe, celui de contribuer à rétablir les grands équilibres environnementaux et d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Merci à vous tous de l'avoir compris !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, disons-le tout de suite, nous partageons l'idée que les Collectivités Territoriales comme la Ville de Marseille ont un rôle important à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La gestion de leur consommation énergétique et les décisions qu'elles prennent dans ce domaine ont des impacts considérables. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons voté le 15 septembre dernier le Plan Climat Territorial de la Ville de Marseille.

Intervenir dans le débat de l'après-Kyoto, lors de la Conférence des Nations Unies sur le climat à Copenhague du 7 au 18 décembre est donc une très bonne chose. La Ville de Hambourg organise elle-même, du 16 au 18 novembre, une rencontre préparatoire à la Conférence de Copenhague, à laquelle Marseille sera donc associée. Les Maires présents ou représentés à Hambourg seront invités à signer une déclaration commune à l'intention des gouvernements et des instances internationales qui se réuniront à Copenhague.

Pour toutes ces raisons, nous allons donc approuver cette déclaration que vous nous proposez, mais avouez quand même, Monsieur le Maire, que nous faire voter, aujourd'hui, le 16 novembre, pour un sujet aussi important et décisif pour l'avenir de la planète, afin de signer une déclaration commune à Hambourg le 18 novembre, c'est un peu juste pour qu'un véritable débat ait lieu. Ce n'est pas le meilleur moyen d'obtenir un consensus entre nous, ne croyez-vous pas. Et vous aurez, nous aurons besoin de ce

consensus pour appliquer à Marseille les engagements contraignants de la réduction des gaz à effet de serre qui, je l'espère, découleront du sommet de Copenhague.

Comment penser la vie des hommes et des femmes dans un monde dont les ressources naturelles sont devenues si rares qu'il faut que les populations se battent pour y accéder ? Même si ces derniers jours un débat fait rage dans les médias, nul ne peut contester les effets dévastateurs du réchauffement de la terre.

Les principaux pays pollueurs doivent impérativement réduire leurs émissions de 25 à 40 % d'ici 2020 pour contenir le réchauffement à moins de 2 degrés en moyenne. Il faut donc s'enorgueillir que Marseille décide enfin de participer à cette lutte. Mais reconnaissons que la recherche première et à tout prix de la rentabilité financière impose des fonctionnements économiques néfastes pour l'environnement.

Les ressources naturelles doivent être considérées comme un bien commun de l'Humanité et non comme une marchandise source de profit. L'urgence est au développement de toutes les énergies non productrices de gaz à effet de serre. Pour autant, le droit à l'énergie doit être garanti à tous. Aussi, nous sommes très favorables à un vaste plan de développement des énergies renouvelables. La recherche fondamentale et appliquée doit prendre un nouvel essor car les sources d'énergie sont complémentaires. La production d'électricité doit être développée et organisée dans le secteur public, qui doit assurer une véritable sûreté et une transparence, avec de nouveaux droits de regard et d'intervention des salariés, des citoyens et des élus.

Il est impératif de stopper les directives européennes de libéralisation qui visent à soumettre l'énergie aux exigences des marchés financiers. Une mobilisation financière conséquente est donc indispensable pour développer les transports en commun de service public et les transports propres, rail, fluvial, l'isolation des bâtiments, la voiture de l'après-pétrole, etc. Marseille et les Collectivités de son aire métropolitaine doivent donner l'exemple de ce point de vue. L'ampleur des transformations sociales, économiques, à mettre en œuvre et surtout leur rythme sont inédits dans l'histoire de l'Humanité. A l'échelle du Monde, un nouveau mode économique et financier est nécessaire pour accompagner les pays les plus pauvres dans une démarche de coopération et de développement. Nous n'avons plus le temps d'attendre et de tergiverser.

Un des premiers objectifs que notre Ville peut se fixer, c'est de donner une priorité absolue aux mesures préventives. Elles permettent de minorer à terme les coûts sociaux dus aux dégradations de l'environnement et de la santé. Cela passe, par exemple, par la réduction drastique de la consommation des énergies fossiles pour les bâtiments et les transports publics, la facilité donnée aux ménages et aux entreprises pour l'accès aux énergies nouvelles et renouvelables, par le développement d'un habitat plus sain pour ses occupants, économe en énergie et en eau, par l'implantation d'une industrie de développement durable sur le territoire communal et métropolitain.

Par contre, Monsieur le Maire, je ne peux parler ici de développement durable sans dire un mot sur la taxe carbone de M. Nicolas SARKOZY, qui va à l'encontre d'un nouveau type de développement. Que les choses soient claires, je suis très favorable à une fiscalité écologique mais ce levier financier qu'il nous propose a deux conséquences : d'une part, le creuset des inégalités, qui est incompatible avec l'objectif essentiel d'équité ; d'autre part, le développement d'un écolo-marketing qui surfe sur la revendication environnementale et lui donne souvent des réponses inadéquates.

Ce nouvel impôt, la taxe carbone, vise à dissuader les consommations énergétiques excessives, dit-on. Mais qui est excessif en la matière ? Imaginons, Monsieur le Maire, combien vont payer les Marseillais pour se déplacer soit pour leur travail, soit pour leur consommation, soit pour leurs loisirs ? Cette taxe ne cherche pas à résoudre le problème des émissions et des modes de production. Elle n'incite en rien à la révolution énergétique pourtant nécessaire. Elle consacre l'usager comme le principal responsable de la pollution.

Pour ce combat, on ne peut faire fi des inégalités sociales, des limites des actions individuelles. L'institution d'une taxe carbone est en effet une menace sérieuse d'aggravation des inégalités dans la répartition des richesses. La fiscalité écologique aura un intérêt si elle permet de réorienter la demande vers des offres alternatives, préventives et équitables. Encore faut-il les construire ! On aurait pu penser, par exemple, que pour lutter contre l'effet de serre et le réchauffement climatique, une mobilisation de moyens humains et financiers dévoués à la recherche, par exemple, aurait été décrétée. Mais rien à ce jour !

Enfin, Monsieur le Maire, cette action volontaire pour maîtriser nos émissions de gaz à effet de serre n'aurait aucun sens si elle se limitait au seul territoire de la Commune de Marseille. Notre ville est au cœur d'une aire métropolitaine qui vit au même rythme : les Aixois, les Aubagnais, les Martégaux, les Berrois et bien d'autres dans le département des Bouches-du-Rhône travaillent à Marseille et logent dans ces Communes, et inversement. C'est d'ailleurs une des causes essentielles de l'usage des transports en véhicules personnels, cause de pollution récurrente. Nous sommes régulièrement astreints à des mesures de limitation de vitesse lors des alertes à l'ozone, preuve que nos transports collectifs ne répondent pas du tout aux besoins.

Plus encore, les industries les plus polluantes sont situées dans l'aire métropolitaine et très peu sont implantées sur le territoire de notre Commune. Les actions pour limiter les émissions de gaz doivent impérativement se coordonner et s'harmoniser à l'échelle de la métropole pour espérer un minimum d'efficacité. C'est d'une véritable volonté politique métropolitaine que pourra résulter, pour chacune d'entre elles, une issue porteuse d'avenir.

Je vous invite donc, Monsieur le Maire, à entreprendre une démarche positive qui respecte l'identité de chacun, afin que l'ensemble des Communes de l'aire métropolitaine marseillaise participe à cette grande cause pour l'Humanité. La construction d'un tel développement fait appel à l'intelligence, à la raison, aux coopérations à tous les niveaux, à la création immédiate de compétences industrielles, à la maîtrise de moyens technologiques performants pour optimiser l'utilisation des ressources et soulager les peines des travailleurs. Le travail est la source des richesses mais leur production doit tenir compte de l'usage des ressources naturelles. Aussi, il ne s'agit ni de taxer, ni de culpabiliser les consommateurs, mais d'adosser l'autonomie et la liberté de l'individu sur l'élaboration collective d'activités productives respectueuses de l'homme et de la nature. Nous approuvons la Déclaration de Hambourg sur le changement climatique. A ce jour, elle est une charte de bonnes intentions, c'est louable. Mais soyez assuré, Monsieur le Maire, que nous serons vigilants sur les dispositions concrètes qui doivent l'accompagner. La plupart des êtres humains vivent dans des agglomérations, mais avec la mondialisation, nous faisons en même temps partie d'une communauté planétaire. Nous n'avons que balbutié jusqu'à aujourd'hui dans le domaine du développement durable et tout ou presque doit être inventé. Mais c'est une belle aventure à construire pour le XXI^{ème} siècle.

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, le sommet de Copenhague est celui de la dernière chance pour faire face au basculement climatique. Ce matin, le collectif Copenhague 2009 vous a adressé une lettre ouverte enjoignant la Ville de Marseille à agir pour faire face au péril climatique dans une optique de justice sociale. L'objectif est de tout faire pour éviter le pire, c'est-à-dire contenir le réchauffement global de la planète en deçà de 2 degrés d'ici la fin du siècle. Cela passe par une remise en question de notre modèle de développement dominant fondé sur le productivisme et le consumérisme, et le culte de la croissance sans fin.

Faire face à l'urgence climatique, c'est aussi tenter de préserver ce qui est le plus cher dans notre vie en société, le cadre démocratique et les systèmes de solidarité. Au carrefour des crises où nous sommes, la phrase de Pierre Rabhi, "l'homme doit changer ou disparaître", est plus que jamais d'actualité.

Chaque année, les bouleversements climatiques font 300 000 morts. Les pauvres des pays en développement supportent 90 % du fardeau. Les changements climatiques menacent les écosystèmes et la biodiversité, provoquent la fonte des glaciers, la diminution des ressources et des rendements

agricoles, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes, le développement de maladies infectieuses et la réduction des ressources en eau. Un récent rapport de l'ONG Christian AID estime à plusieurs centaines de millions le nombre de réfugiés climatiques à l'horizon 2035 et à un milliard, c'est-à-dire à peu près la population de la Chine, en 2050.

Les pays développés doivent s'engager à Copenhague sur une réduction de leurs émissions de 25 à 40 % en 2020, par rapport à 1990, et de 80 % à 95 % en 2050. Or, l'Union Européenne, dans son Paquet Climat Energie, s'est engagée à réduire de 20 % ses émissions unilatéralement à horizon 2020. Quant aux Etats-Unis, après dix ans d'inaction, ils ne sont pas en mesure d'avancer un chiffre ferme.

Un objectif fondamental du sommet de Copenhague est de reconnaître l'équité dans les mesures arrêtées. Les pays du Sud ne peuvent payer la dette écologique du développement du Nord. Cela passe par des transferts financiers et technologiques du Nord vers le Sud, les populations du Sud étant les plus vulnérables aux bouleversements climatiques. Aussi, Copenhague doit être l'occasion d'une mobilisation de tous les acteurs, les Etats, les citoyens, les entreprises, mais aussi bien sûr les Collectivités Locales. C'est la raison pour laquelle nous voterons bien sûr cette Déclaration de Hambourg.

Or, Monsieur le Maire, la mobilisation de la Ville face à l'urgence climatique apparaît bien dérisoire. Le Plan Climat municipal ne prévoit qu'une modeste phase de diagnostic et ne s'assigne aucun objectif volontariste de réduction des gaz à effet de serre sur la ville. Des projets aberrants en termes d'écologie urbaine continuent de fleurir, le Palais de la Glace et de la Glisse, les parkings aspirateurs à voitures en centre-ville, des manifestations anti-écologistes comme les courses de offshore dans la rade de Marseille.

La Ville doit profiter du sommet de Copenhague pour s'assigner des objectifs prescriptifs pour faire face à l'urgence climatique et énergétique. Cela pourrait passer par le développement et le soutien aux circuits courts de distribution de l'agriculture paysanne, par un programme généralisé d'isolation thermique du patrimoine municipal et des logements sociaux de la Ville.

La réponse aux risques climatiques, c'est l'adoption par tous d'un nouveau modèle de croissance, c'est le pari de la créativité et de l'innovation contre le conservatisme et l'inaction. La crise climatique, emblématique de la crise systémique actuelle, touche à la crise de civilisation car c'est la possibilité même d'une vie sociale et humaine sur la planète qui se trouve engagée.

Cette prise de conscience d'un destin partagé peut permettre l'émergence d'un nouvel universalisme fondé sur l'éthique de responsabilités planétaires tenant compte de la finitude de la planète et de la richesse des biodiversités. Le succès des écologistes aux dernières élections peut s'expliquer par le fait qu'il se situe à ce niveau : il offre des représentations d'un nouvel imaginaire, d'une société qui a remplacé le toujours plus par le vivre mieux. Inventons ensemble cette société sobre et joyeuse ! Merci.

Madame MOUKOMEL.- Monsieur le Maire, d'abord je voudrais dire que nous sommes heureux que cette délibération arrive en début de l'ensemble des rapports concernant le développement durable, parce que nous regardions l'ensemble des rapports de la Commission Développement Durable et nous en étions extrêmement inquiets. Donc, merci d'avoir mis cette délibération en préalable, délibération que nous voterons.

Nous avons voté le Plan Climat de la Ville de Marseille en décembre dernier, en mettant l'accent sur la nécessité de rentrer rapidement dans le concret. Depuis, nous avons voté diverses délibérations pour des opérations un peu spectaculaires comme une ferme photovoltaïque à Entressen, dont il sera d'ailleurs intéressant de connaître le bilan carbone, des panneaux sur la Friche de la Belle-de-Mai ou au Palais de la Glisse. Ces premières mesures sont un peu symboliques, mais elles ont le mérite d'exister. Néanmoins, on peut dire que rien d'essentiel n'a encore été accompli, permettant une diminution significative et à long terme des émissions de gaz à effet de serre à Marseille.

Le sommet de Copenhague, la Déclaration de Hambourg, sont là encore dans les bonnes intentions et dans les bonnes paroles, et nous ne pouvons que les approuver. Hambourg signifiera l'engagement de Marseille dans le cadre de Copenhague mais nous souhaiterions maintenant entrer plus vivement dans le concret. L'important et l'urgent pour les générations futures, c'est de diminuer nos émissions de CO2 et d'autres gaz. La première mesure extrêmement concrète, et nous vous l'avions déjà dit lors du vote du Plan Climat, c'est de réaliser le bilan carbone de la Ville. Celui-ci repose sur une méthodologie bien rodée, mise en place par l'ADEME. J'espère que cette première étape est en train d'être réalisée et j'imagine que M. SUSINI nous en parlera tout à l'heure.

Je voudrais aller plus loin dans le concret pour pointer un certain nombre de contradictions entre les paroles et l'action quotidienne dans vos Services. Un énième habitant m'a alerté sur le refus dont son permis de construire a fait l'objet à cause d'une proposition de toit terrasse végétalisé, qui ne correspond pas à ce qui se fait d'habitude. Vos Adjointes connaissent bien ce dossier, que j'ai à votre disposition, Monsieur le Maire, ici-même, et j'espère bien que nous pourrions trouver très rapidement une solution conforme à l'intérêt général. Si nous voulons progresser, il est urgent, Monsieur le Maire, qu'un plan de formation d'envergure soit mis en place pour le personnel municipal afin qu'il soit incité à développer des pratiques et des approches nouvelles.

Autres exemples, concernant l'urbanisme. Le quartier du Rouet est en pleine mutation, les travaux sont bien avancés, mais en le parcourant n'avez-vous pas remarqué, Monsieur le Maire, l'étroitesse des voies, des rues et des avenues ? Les immeubles sont passés de R+2 à R+7 ou +10, mais les rues n'ont pas été élargies. Conclusion, outre l'inconfort pour les habitants, les trois premiers étages ne voient pas le ciel, la lumière est allumée en permanence, le soleil hivernal que nous vivons actuellement ne vient pas tempérer les appartements.

Malgré les préconisations de l'Agence d'Urbanisme, présidée par M. VALLETTE et dont j'assume le secrétariat du bureau, les mêmes erreurs sont en train de se reproduire dans le 2^{ème} Secteur, également en pleine restructuration. Il est nécessaire de densifier la ville, nous en sommes d'accord, mais pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix ! Une véritable révolution des pratiques de l'urbanisme doit s'opérer dans la ville, conciliant histoire, patrimoine, modernité et écologie.

Je pourrais aussi, Monsieur le Maire, sans vouloir envenimer la polémique, vous parler de la construction de logements à la Belle-de-Mai sur le dernier espace vert du quartier. Nous savons tous que les espaces verts contribuent largement à la lutte contre le réchauffement climatique, également à la lutte contre l'échauffement des esprits. Alors, allions notre action à notre discours !

Dernier exemple, Monsieur le Maire, vous avez délégué à Mme FRUCTUS la construction et la réhabilitation de logements et nous nous en réjouissons. Mais il semble qu'aucune préconisation thermique n'ait été jusqu'à maintenant réfléchie et exigée des promoteurs privés ou des bailleurs sociaux. On nous parle du quartier Sainte-Marthe comme exemplaire, mais en vérité il ne comporte pour le moment aucun projet innovant en matière énergétique. On se contente d'appliquer la réglementation datée de 2005. Pourtant, les progrès sont nombreux en ce domaine et, une nouvelle fois, nous sommes en retard par rapport à la plupart des grandes villes, qui conçoivent et bâtissent déjà des éco-quartiers. C'est vrai que dans le 2^{ème} arrondissement on a reçu un label "éco-cité" la semaine dernière, mais ce n'est pas tout.

Monsieur le Maire, alors qu'Electricité Réseau Distribution France, c'est-à-dire ERDF, sonne l'alarme, disant que des coupures d'électricité sont à prévoir au cours de l'hiver, alors que nous sommes obligés d'importer massivement de l'énergie non seulement fossile mais également électrique, alors que l'ONERC, Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique, a averti M. BORLOO et le pays tout entier d'une facture très lourde à venir des effets du réchauffement, aucun signe d'envergure n'est donné pour le moment par vos équipes. Les intentions sont affichées, je le reconnais, mais les pratiques restent pour le moment les mêmes. Marseille, seule, ne changera pas le fil des choses mais le volontarisme de tous et de chacun est nécessaire.

Comme le disent Arthus BERTRAND ou Nicolas HULOT, pour ne citer que les plus médiatisés, il y a urgence ! Et hélas, les bonnes intentions ne diminueront pas les charges de nos concitoyens. Seule une politique volontariste en matière de maîtrise de l'énergie et d'écologie au sens large du terme, permettra de contribuer pour tous à leur pouvoir d'achat. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire. - Qui demande encore la parole ?

Mme FRUCTUS va vous répondre, mais sur le fameux jardin de la Belle-de-Mai, comme j'y suis allé moi-même, je peux dire que ce n'est même pas un jardin. Par contre, autour de la Porte d'Aix, dans le Secteur de Mme NARDUCCI, on va faire un hectare. Mais sur la Belle-de-Mai, ce n'est pas possible. Et comme il y a un recours, attendons le recours, et nous verrons après.

Madame FRUCTUS. - Monsieur le Maire, je ne vais pas me permettre de répondre sur l'ensemble parce que cela revient plutôt à mon collègue M. SUSINI, mais juste quelques mots puisque Mme MOUKOMEL m'a interpellée sur la mise en conformité des nouvelles constructions par rapport aux directives du Grenelle de l'Environnement.

Je pense que vous avez totalement raison et nous partageons totalement cet avis. Et je vous rassure quand même sur un fait qui est avéré, c'est qu'aujourd'hui les promoteurs et les opérateurs qui envisagent de nouvelles constructions, d'eux-mêmes, s'engagent dans ce comportement vertueux d'essayer de respecter les normes BBC, c'est plus que les normes Haute Qualité Environnementale, et nous les encourageons dans ce sens. Nous avons rencontré avec le Maire de Marseille la Fédération des Promoteurs, la Fédération du Bâtiment, et nous établissons un partenariat avec eux pour renforcer cette exigence de respecter les normes environnementales dans les constructions de logements à Marseille.

Monsieur le Maire. - Si plus personne ne demande la parole, je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 09/1158/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

55 - 09/1063/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Approbation du protocole d'accord n°1 entre l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille, concernant la L2 à Marseille.

(09-18807-DEAM)

Monsieur BLUM. - Monsieur le Maire, je pense que ce rapport, pendant quelques instants, va permettre de faire le point sur ce dossier important pour la Ville de Marseille. Je vous rappelle qu'il s'agit de réaliser une voie rapide urbaine sur le territoire de la ville, l'Etat en assurant la maîtrise d'ouvrage. Un protocole d'intention a été conclu le 17 août 2007 entre l'Etat, d'une part, et les trois co-financeurs, la Région, le Département et la Communauté Urbaine.

Ce protocole a permis d'arrêter le tracé de la section L2 Nord et de définir la clé de répartition des financements. Il a également fixé les orientations partagées permettant d'avancer dans la préparation d'un accord au terme duquel il sera recouru à la procédure du contrat de partenariat public-privé pour achever la construction de la L2. Compte tenu de l'avancement du projet depuis 2007 jusqu'à ce jour, les échéances du projet ont été réajustées : déclaration d'utilité publique de la L2 Nord en Conseil d'Etat avant le 26 novembre 2010 ; mise en service de la L2 Est, 2013 ; mise en service de la L2 Nord, 2016.

L'année 2009 a été importante pour l'avancée tant attendue de la L2. Le 17 mars 2009 : approbation par arrêté du Préfet du dossier des études préalables à la déclaration d'utilité publique, les travaux sont estimés à 555 millions d'Euros. Le

23 mars 2009 : prescription par arrêté préfectoral des enquêtes publiques. Du 22 avril au 27 mai 2009, enquête publique. En juillet 2009, remise des rapports, avis et conclusion de la Commission d'enquête sur le projet L2 Nord. Le 17 août 2009 : publication par la Préfecture d'un communiqué de presse portant à la connaissance du public les conclusions de la Commission d'enquête et les suites à venir.

L'avis de la Commission d'enquête permet d'envisager l'obtention de la DUP pour la fin de l'année 2010. Les enquêteurs ont cependant formulé des recommandations concernant trois thèmes principaux : engager des études complémentaires sur la partie Ouest du projet, mettre en place rapidement les instances de concertation pour la restructuration du Marché d'Intérêt National et coordonner les actions d'aménagement élaborées sous maîtrise d'ouvrage différente.

La prochaine étape majeure va consister à lancer l'avis d'appel public à la concurrence pour le contrat de partenariat public-privé. L'objectif principal de ce retour au contrat de partenariat est l'achèvement de ce projet dans les meilleurs délais possible, compte tenu de sa complexité, de son coût et de l'intérêt économique qu'il représente pour l'agglomération marseillaise.

Pour ce faire, le protocole soumis à délibération est nécessaire. Outre le fait qu'il engage la préparation des conventions de financement de la L2 et la réorganisation du Marché d'Intérêt National, ce protocole répartit les maîtrises d'ouvrage des opérations d'accompagnement et fixe le financement apporté par la L2 à ces opérations, définit les modalités d'association des co-financeurs et maîtres d'ouvrage au pilotage, à la définition et à la coordination de la L2 et des opérations d'accompagnement.

En valeurs 2009, le montant estimatif de la L2 financé par l'Etat, la Région, le Département et la Communauté Urbaine, est de 74 millions d'Euros pour les mesures d'accompagnement et de 656 millions d'Euros pour le futur contrat de partenariat. Pour les mesures d'accompagnement, la Ville de Marseille assurera la maîtrise d'ouvrage et la reconstruction de l'école de la Busserine, pour un montant de 7,1 millions d'Euros. La Communauté Urbaine assurera la maîtrise d'ouvrage et la requalification du boulevard Arnavon, le rond-point de Sainte-Marthe, le mail entre Sainte-Marthe et la Gare Picon, pour un montant forfaitaire de 20,2 millions d'Euros. L'Etat assurera la maîtrise d'ouvrage du relogement des habitants de la barre Picon et des trois étages de la tour K, pour un montant prévisionnel de 7,8 millions d'Euros. L'intégration de la L2 Nord et de la L2 Est dans le domaine public autoroutier se fera sous le nouveau nom de A 507.

J'en termine, Monsieur le Maire, avec la modernisation du Marché d'Intérêt National. De ce point de vue, l'Etat assure, en étroite coopération avec la Communauté Urbaine, la Ville de Marseille et la SOMIMAR, le pilotage des études relatives à la détermination d'un projet de réorganisation du Marché d'Intérêt National. Le scénario de la réorganisation du MIN, la répartition des maîtrises d'ouvrage et le rôle de l'opérateur SOMIMAR seront arrêtés à l'issue de l'étude de modernisation. Chaque partie au protocole, en particulier la Communauté Urbaine et la Ville de Marseille, principaux actionnaires de la SOMIMAR, facilite l'établissement d'un consensus autour d'une solution de réorganisation du MIN dans le respect des délais de libération des terrains et de maîtrise des coûts.

De ce point de vue, Monsieur le Maire, je rappelle que sur ce dossier, qui est un dossier extrêmement important pour la Ville de Marseille, il semblerait maintenant que nous arrivions au bout du processus. 2013 verra donc la mise en service normalement de la rocade L2 Est. Pour le Nord, nous avons encore un certain nombre de travaux à effectuer. Les dernières conclusions me permettent d'exprimer un seul regret, c'est qu'il n'y ait pas eu de bretelle prévue pour revenir sur Euroméditerranée. Euroméditerranée est un pôle de développement économique important et il est regrettable que ces bretelles aient été supprimées, même si je conçois parfaitement que la protection des habitations soit une première nécessité, mais néanmoins, peut-être, des études complémentaires auraient permis d'assurer à la fois la protection des habitations et en même temps une meilleure desserte du pôle Euroméditerranée.

J'en termine en disant également que sur le Marché d'Intérêt National nous ferons les efforts nécessaires pour que le marché soit réorganisé dans les meilleures conditions possibles, en faisant en sorte qu'aucun des commerçants qui sont actuellement sur le Marché d'Intérêt National ne soit lésé. Je dois dire que sur ce plan nous travaillons en étroite collaboration avec le Président CASELLI et, ensemble, je pense que nous trouverons les solutions qui soient les plus acceptables, dans l'intérêt général. Monsieur le Maire, je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame GHALI. - Monsieur le Maire, permettez-moi de réagir à ce que vient de dire M. BLUM, d'abord parce qu'effectivement ces anses, si elles ont été supprimées, ce n'est pas que pour un problème d'habitations, je crois que l'on ne peut pas le dire. Notamment, on est tous à se battre pour le développement durable et pour faire en sorte qu'il y ait moins de voitures en centre-ville. Et expliquer aux habitants des 14^{ème}, 13^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements qu'il faut faire la L2, ceci, comptez là-dessus, il n'y a pas de problème. Mais d'un autre côté, désenclaver le centre-ville et Marseille, et faire des anses pour finalement renvoyer les véhicules sur Marseille vers le centre-ville, je crois qu'il y a vraiment une contradiction là-dessus. C'était la première raison...

M. BLUM, attendez ! Sauf que l'on amène les véhicules qui viennent d'Aubagne pour éviter qu'ils passent par le centre-ville, et les faire sortir vers le 15^{ème} arrondissement pour les faire redescendre vers le centre-ville, excusez-moi mais on peut se demander pourquoi finalement on nous fait fermer la boucle ! Je crois que le but, c'était tout simplement d'éviter que les véhicules qui venaient d'Aubagne et qui devaient prendre l'autoroute Nord passent par le centre-ville, je crois que cette L2 va servir surtout à cela. Et il n'est pas question de les faire effectivement repasser par le centre.

Bien sûr, en plus ces anses défigureraient le paysage, parce que, excusez-moi, mais à un moment dans ces quartiers il faut arrêter ! La dernière fois, il y a eu le débat sur le tunnel du Prado, je le disais de manière ironique, on se posait la question si on devait le couvrir complètement, à moitié ou aux trois quarts. Et là, sur une question comme celle-là, où cela concerne des milliers d'habitations, on n'est pas capable de faire la couverture de la L2 ! Parce que l'argent, effectivement, c'est le nerf de la guerre et là, en l'occurrence, il en manque.

Donc il faut éviter de refaire ces passerelles qui sont d'abord vilaines, on le voit notamment vers Frais Vallon : ce béton, quand on passe, ce n'est pas agréable, ni pour les personnes qui y habitent et qui au quotidien malheureusement souffrent de ces désagréments, du bruit et esthétiquement. Et là en l'occurrence, le fait d'enlever ces anses qui redescendent vers le centre-ville, oui bien sûr, cela permet aussi aux familles qui ont construit les Castors de Servières, je dis bien "qui ont construit de leurs propres mains", quand même, il ne faut pas oublier l'histoire et ces gens-là, on les déracinerait pour leur dire que finalement on fait redescendre des voitures vers le centre-ville, alors qu'elles peuvent le faire en dehors même de la L2, parce que rien n'empêche, il y a déjà des voiries qui permettent cela. Je crois que quand on décide de repartir vers le centre-ville, on peut faire encore quelques kilomètres en voiture, plutôt que d'être obligé de défigurer complètement un quartier.

Madame PONCET-RAMADE. - Monsieur le Maire, nous avons tous participé à l'enquête publique concernant la L2. Nous avons lu le rapport du Commissaire enquêteur qui préconisait la couverture de la L2 en face des Rosiers, en face du MIN, et nous ne retrouvons pas dans le protocole ces recommandations. M. BLUM nous reporte à une étude d'aménagement sur le MIN. Est-ce qu'il n'y a donc pas erreur des services ? Est-ce que le rapport du Commissaire enquêteur ne compte pas ? Est-ce que les enquêtes publiques et la démocratie participative ne sont pour vous que des jouets pour amuser les enfants ? Parce que, là, à la lecture de ce protocole, entre ce qui s'est exprimé et ce qui est proposé, il y a quand même une juste révolte ! Merci. Nous voterons "contre".

Madame ANDRIEUX. - Monsieur le Maire, je ne serai pas longue puisque je conforte les propos de mes collègues à la fois Mme GHALI et Mme PONCET-RAMADE, surtout que le Général à la retraite qui était le Commissaire enquêteur a dit, de ses propres mots, qu'il n'avait jamais vu une telle participation citoyenne au

niveau des signatures, puisqu'il a aussi fait l'effort de rencontrer à la fois les Présidents de CIQ, les délégations de Comités d'Intérêt de Quartier, les associations et aussi des citoyens plus isolés.

Je voudrais dire que nous avons une responsabilité tout à fait collective et majeure pour redessiner ensemble cette ville sur le siècle à venir, car il n'y aura pas d'enjeu d'infrastructure aussi important pour le siècle à venir, et nous l'attendons depuis des décennies, pour ne pas avoir un rendez-vous manqué, surtout au niveau de la requalification urbaine à un moment où tout le monde parle d'environnement, de qualité de vie et de développement durable. Merci.

Monsieur le Maire.- Si plus personne ne demande la parole, M. BLUM, vous pouvez répondre, parce que j'imagine que ces bretelles étaient faites pour alimenter aussi Euroméditerranée et profiter de l'essor économique d'Euroméditerranée, ce n'était pas pour gêner les gens, me semble-t-il. Mais vous avez suivi le dossier mieux que moi.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, vous avez tout à fait raison. De toute façon, nous sommes bien entendu, comme vous l'imaginez, dans un débat d'école puisque la décision aujourd'hui a été prise de supprimer les anses dont il s'agit. Néanmoins, je crois qu'en politique comme en économie il y a un point qui s'impose, c'est le réalisme. Le réalisme, aujourd'hui, c'est qu'il y a un pôle de développement important à Euroméditerranée et que ce pôle important de développement économique doit être desservi dans les meilleures conditions possibles et les anses en question permettaient cette desserte. Aujourd'hui, le débat est clos. Néanmoins, je maintiens ce que je dis : on peut toujours débattre tant que l'on veut sur plus de voitures, moins de voitures, mais la réalité aujourd'hui, c'est qu'il y a des voitures. La réalité d'aujourd'hui, c'est qu'il y a un pôle de développement économique et la réalité, c'est qu'il faut desservir ce pôle dans les meilleures conditions possibles. Et j'ai tout à fait le droit d'émettre les regrets que j'émetts. Merci.

Monsieur le Maire.- Nous prenons acte quand même qu'un chantier de 730 millions d'Euros puisse enfin nous permettre d'arriver au bout de la L2 Est et en même temps d'envisager la L2 Nord. Pour ceux qui critiquent toujours que nous n'avons pas non plus l'aide de l'Etat, en la circonstance les grands travaux organisés par M. DEVEDJIAN, le Plan de Relance, apporte cette fois-ci des crédits substantiels. Félicitons-nous en !

Le rapport 09/1063/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

56 - 09/1064/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT • Pôle logistique Nord et aménagements du 287 chemin de la Madrague-Ville - Résiliations des conventions de mandat entre la Ville de Marseille et Marseille Aménagement n°04/1417 et n° 06/0074 - Protocoles transactionnels d'indemnités de résiliation.

(09-18827-DGUH)

Le rapport 09/1064/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

57

SECRETARIAT GENERAL • Accueil du 6ème Forum Mondial de l'Eau à Marseille en mars 2012 - Modification de la convention cadre à la demande de l'Etat - Approbation du nouveau texte.

(09-18840-SG)

Rapport retiré.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

58 - 09/1065/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT
• 14^{ème} arrondissement - Protocole de préfiguration de la convention du projet de rénovation urbaine des quartiers Saint-Barthélémy, Picon, Busserine- Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(09-18804-DHL)

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, chers collègues, quelques mots sur ce dossier présenté à votre approbation aujourd'hui. C'est un élément important du projet ANRU Picon Busserine Saint-Barthélémy. C'est le projet le plus complexe de ceux que nous portons pour la rénovation urbaine de la ville.

Il est complexe parce que nous voulons changer et améliorer le cadre de vie d'un secteur qui comprend 2 000 logements, dont 1 400 sociaux, plus une copropriété dégradée, en plan de sauvegarde, le Mail. Les cités de Picon, Busserine et Saint-Barthélémy souffrent de nombreux dysfonctionnements urbains, qui sont le fruit notamment de l'urbanisation des années 60-70. Pour changer cette situation, nous allons intervenir sur l'espace public, sur le réseau viaire, sur les équipements publics, mais aussi pour les logements en démolissant ce qui doit l'être et en réhabilitant ce qui peut l'être.

Il est complexe également parce que cela a été le plus difficile à négocier. Le dossier envoyé à l'Etat, en janvier 2008, coûte 132 millions d'Euros, 54,7 millions d'Euros pour l'ANRU ; c'est le projet le plus cher pour l'ANRU. La Ville de Marseille y consacre 7,2 millions d'Euros, le Conseil Régional 7,7 millions d'Euros, le Conseil Général 4 millions d'Euros, MPM 1,6 million d'Euros.

Mais avant de présenter ce projet, je voudrais quand même rappeler que nous avons réuni onze fois le Conseil d'administration du GPV, pour ne parler que de ces réunions officielles. La Ville et le Conseil Régional ont dû, à de multiples reprises, absorber des défaillances financières de certains partenaires. Je rappelle aussi que dans la plupart des zones d'intervention ANRU, les Collectivités Territoriales ont conventionné leur participation et ont défini un pourcentage de participation financière, quel que soit le projet et quel que soit le site.

Enfin, ce projet Picon Busserine Saint-Barthélémy est complexe parce qu'il est interdépendant du projet L2 Nord, dont on vient de parler. Le grand projet d'infrastructure de contournement L2 Nord, que nous avons évoqué plus tôt dans la matinée et à l'instant, est en effet contigu au secteur Picon Busserine. Ce projet majeur L2 influe sur l'implantation des nouvelles constructions prévues dans le programme ANRU. En attendant de pouvoir connaître précisément les contraintes techniques de la L2 Nord, qui délimiteront les zones constructibles, et pour ne pas faire attendre une population qui espère une intervention publique et une intervention rapide, nous avons décidé, conjointement avec l'ANRU, de ne pas bloquer les opérations qui pourraient démarrer immédiatement et nous avons donc convenu d'un protocole de préfiguration qui permettra trois choses : les travaux de chauffage sur le patrimoine Logirem, l'aménagement du Centre Social Agora, le lancement de l'étude nécessaire à la cohérence entre le projet PRU et la L2 Nord.

Je voudrais insister sur le fait que ce protocole est une première étape de la convention que nous pourrions signer début 2010. Il faut vraiment tout faire pour empêcher que ce protocole ne puisse être signé et faire attention que l'on n'empêche pas d'améliorer immédiatement les conditions de vie des habitants de ce quartier, il ne faut pas non plus demander plus à chaque étape, parce qu'il ne faut pas compromettre tous les accords qui sont difficiles.

Je sais, Monsieur le Maire, que votre volonté est de faire avancer ce projet. C'est la raison pour laquelle, au sein du GIP GPV, nous travaillons d'arrache-pied pour que nos engagements soient tenus d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Monsieur le Maire.- Merci, Mme BOYER.

Le rapport 09/1065/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

59 - 09/1066/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Rénovation Urbaine - Approbation des avenants n°2 aux conventions ANRU Savine et Saint-Paul passées entre la Ville et le GIP-GPV - (09-18805-DHL)

Le rapport 09/1066/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

60 - 09/1067/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • 15^{ème} arrondissement - RD5a - Aménagement du boulevard Barnier au droit du Collège - Approbation de la convention de participation financière, de maîtrise d'ouvrage et d'entretien ultérieur - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme. (09-18500-DAEP-VL)

Le rapport 09/1067/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

61 - 09/1068/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • 16^{ème} arrondissement - RD4 - Aménagement d'un carrefour giratoire avec l'impasse Foucard - Approbation de la convention de participation financière, de maîtrise d'ouvrage et d'entretien ultérieur - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme. (09-18502-DAEP-VL)

Le rapport 09/1068/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

62 - 09/1069/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • MISSION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES - Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Plan Climat Territorial - Attribution d'une subvention à l'Université Joseph Fourier pour le projet "Mission scientifique Zéro émission CO2 autour de la Méditerranée à la voile". (09-18692-DDD)

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, juste quelques mots pour répondre concrètement à certaines remarques que j'ai pu entendre sur le Plan Climat Territorial et dire à tous ceux qui ont fait des critiques éventuellement sur la gestion de la Ville et sa volonté, son action sur le développement durable, qu'elles me paraissent un peu exagérées. Et surtout, j'aurais aimé que tout ce qui a été fait de bien et ce qui a été engagé sous votre Municipalité soit reconnu !

Je prends appui sur ce projet de "Mission scientifique zéro émission de CO2 autour de la Méditerranée à la voile" parce que c'est un événement important puisque la Ville de Marseille participera à ce projet à hauteur de 30 000 Euros, qui est un projet à la fois scientifique, de recherche et puis de vulgarisation de la science. C'est un projet qui fait que ce bateau n'émettra aucune émission de CO2 pendant tout son périple autour de la Méditerranée, qu'il analysera à la fois les eaux, l'air et les sédiments

autour de la Méditerranée, et que ces données seront transmises à tous les pays qui participeront à ce périple et notamment la Ville de Marseille, qui par ses universités, par ses laboratoires, par son Centre Océanologique, est partenaire de ce projet.

C'est un événement important puisque non seulement le périple mais aussi le moteur qui est nécessaire dans les ports sera également sans émission de CO2 puisqu'une pile à combustible sera à bord de ce bateau et permettra le déplacement sans énergie fossile. Donc c'est aussi un moyen de vulgariser la science et les recherches de ce bateau auprès des écoles et des jeunes de la ville de Marseille. Je voulais donc signaler ce projet, qui est un projet novateur puisqu'il n'est pas seulement de l'éco-marketing, comme j'ai pu entendre, mais que c'est un vrai projet de recherche scientifique sur ces émissions de CO2, que nous devons ensuite exporter sur d'autres villes mais aussi sur d'autres pays dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée.

Monsieur le Maire.- Merci beaucoup ! Tout cela est très intéressant et devrait passionner nos amis écologistes qui sont toujours assez objectifs lorsque des progrès sont faits.

Le rapport 09/1069/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

63 - 09/1070/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et l'association Unis-cité Méditerranée pour la mise en place d'action de gestion au sein du Parc Maritime des Iles du Frioul. (09-18816-DDD)

Monsieur REAULT.- J'ai passé sous silence le Parc National des Calanques, le Plan de Gestion de la Rade, les récifs artificiels, la gestion des îles, etc., qui devraient aussi être reconnus par nos amis.

Monsieur le Maire.- Nous y reviendrons volontiers, d'ailleurs.

Le rapport 09/1070/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

64 - 09/1071/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution de subventions aux associations - 4^{ème} répartition - Budget Primitif 2009. (09-18717-DNP)

Le rapport 09/1071/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

65 - 09/1072/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Attribution d'une subvention à l'association "L'œil de la mer" pour la réalisation d'une série de documentaires audiovisuels sur la vie sous-marine à Marseille sous le titre général de "Marseille, le monde sous-marin". (09-18767-DDD)

Le rapport 09/1072/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

66 - 09/1073/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Approbation d'une affectation d'autorisation de programme
pour l'acquisition de matériels de sécurité des plages.

(09-18731-DNP)

Le rapport 09/1073/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

67 - 09/1074/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Réalisation
d'un mur d'escalade dans l'enceinte de la base nautique
municipale de Corbière - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme.

(09-18732-DNP)

Le rapport 09/1074/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

68 - 09/1075/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES •
Remplacement de la grue dans la base nautique du Roucas
Blanc - Approbation d'une affectation d'autorisation de
programme.

(09-18750-DNP)

Le rapport 09/1075/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire. - M. MORAINÉ, vous vouliez faire
un rappel au règlement.

Monsieur MORAINÉ. - Monsieur le Maire, je voulais
faire ce rappel au règlement dans le cadre de cette discussion qui
constitue le fil rouge de ce Conseil Municipal sur la gestion par la
Communauté Urbaine de la grève de la société Bronzo. Le droit est
une matière complexe qui s'accommode mal des simplifications
hâtives et des joutes politiques.

Monsieur le Président CASELLI, Bruno GILLES vous
a précisément reproché, vérification au procès-verbal si besoin est, de
ne pas avoir engagé d'action judiciaire contre la société Bronzo,
contrairement à ce que vous aviez annoncé dans la presse. Vous avez
remis à Monsieur le Maire un document qui serait censé démontrer le
contraire. En réalité, ce document, qui s'intitule "requête à fin
d'assignation en référé d'heure à heure", démontre, mais je ne qualifie
pas –mensonge, erreur–, que Bruno GILLES a raison techniquement,
juridiquement et précisément. La réalité de ce document et de la
réponse que vous apporte le Premier Vice-Président du Tribunal de
Grande Instance de Marseille, c'est que la Communauté Urbaine n'a
pas engagé d'action judiciaire, n'a pas assigné, n'a pas cité la société
Bronzo à comparaître devant un Tribunal.

Ce que vous avez fait, ce que vous avez seulement
fait, c'est de demander l'autorisation au Président du Tribunal de
Grande Instance de Marseille d'assigner la société Bronzo dans le
cadre d'une procédure particulière qui s'appelle la procédure de
référé d'heure à heure, mais à aucun moment vous n'avez cité la
société Bronzo devant une quelconque juridiction marseillaise.
Premier point, Bruno GILLES avait raison. (*Applaudissements dans
les rangs de la majorité*)

Monsieur GILLES. Merci !

Monsieur MORAINÉ. - Deuxième point, cette
autorisation, et c'est bien de nous avoir donné ces documents à lire

parce qu'on y lit ce que vous dites de la société Bronzo, ce que vous
dites de la prise en otage des Marseillais, ce que vous dites du
blocage, ce que vous dites des risques pour reculer, comme dirait
Patrick MENNUCCI à France 3, quelques minutes après ! Deuxième
point donc, cette autorisation vous a été refusée parce qu'il
manquait à votre requête une des conditions de base de toutes les
requêtes en référé d'heure à heure en matière de droit social, c'est-
à-dire l'identification de quelques grévistes qui sont sur les piquets.

C'est donc de votre fait que cette autorisation vous a
été refusée, parce qu'il manquait une condition de base de
l'autorisation et qu'en conséquence, le Président ne pouvait
absolument pas vous la donner puisque, lui, applique le droit, rien
que le droit et tout le droit !

Troisième point, dans son rejet le Premier Vice-
Président du Tribunal de Grande Instance de Marseille vous invitait
à régulariser très rapidement en identifiant justement les salariés de
ces piquets de grève, comme le font tous ceux qui engagent des
actions dans ce domaine, et si vous l'aviez fait, une heure après
vous auriez eu votre référé d'heure à heure et le soir même ou le
lendemain, vous aviez votre décision et vous évitiez ainsi la reculade
dont parle M. MENNUCCI lui-même !

(*Applaudissements dans les rangs de la majorité*)

Monsieur BERNARDI. - Monsieur le Maire, mes
chers collègues, cette séance du Conseil Municipal tourne un peu à
la chronique ou à la gazette des Tribunaux ! Ce qu'Eugène CASELLI
a dit, ce que nous avons dit et qui a toujours été vrai, c'est que le
Président du Tribunal de Grande Instance de Marseille a été saisi
aux fins d'un référé d'heure à heure et qu'il a répondu "non". Ceci est
prouvé et ceci est vrai !

Deuxièmement, Maître MORAINÉ, la prochaine fois
nous vous prendrons comme avocat, sans doute, pour aller plus vite !

A juste titre, le Président CASELLI, constatant qu'il
ne pouvait pas obtenir rapidement une décision de Justice, a alors
pris une décision qu'il a eu l'honneur de prendre en public. Et donc
aujourd'hui, ce que nous pouvons dire, c'est qu'il a été démontré par
le document qui vous a été remis et qui circule, et c'est très bien,
que la demande avait été faite et qu'elle avait été rejetée par le
Président du Tribunal.

Monsieur le Maire. - Si nous pouvions en rester là
pour ce matin, ce serait très bien, d'autant que nous ne sommes pas
à l'abri qu'ultérieurement nous ayons encore des grèves, que ce soit
des entreprises privées ou des entreprises tout public. Et si Gaston
DEFERRE, de quelque part, nous voit, il doit constater qu'il y a
beaucoup d'évolution et que l'on peut changer aussi d'avis ! Alors,
pour l'instant, pour ce matin, nous allons nous en arrêter là.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danièle

69 - 09/1076/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE
L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU
PATRIMOINE • 8^{ème} arrondissement - La Plage - Avenue
Mendès France, avenue du Prado, traverse de l'Olympique
et berges de l'Huveaune - Complément d'informations à la
délibération n°09/0737/DEVD du 29 juin 2009 concernant la
cession de tenements fonciers à la SCI Marseille Prado
Plage et de l'acquisition par la Ville de Marseille de onze
places de stationnement et de locaux en vue de l'installation
d'équipements sportifs.

(09-18655-DAFP)

Madame HUGON. - Monsieur le Maire, nous vous
remercions de ces précisions qui prennent en compte nos réserves
de juin dernier. Nous sommes rassurés sur l'espace réservé aux
équipements sportifs et à la base de canoë-kayak notamment, et
satisfaits des améliorations environnementales du dossier. Donc
nous voterons ce rapport. Merci.

Le rapport 09/1076/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

70 - 09/1077/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Eradication de l'Habitat Indigne - 1^{er} arrondissement - Noailles - Approbation d'un avenant au protocole foncier de cession d'un bien immobilier sis 61, rue d'Aubagne, au profit de la SAEM Marseille Habitat.

(09-18773-DAFP)

Le rapport 09/1077/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

71 - 09/1078/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Engagement Municipal pour le Logement - 6^{ème} et 1^{er} arrondissements - Approbation d'avenant aux protocoles fonciers de cession de deux biens immobiliers sis 42 rue Berlioz et 47 rue Curiol, au profit de la SAEM Marseille Habitat.

(09-18772-DAFP)

Le rapport 09/1078/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

72 - 09/1079/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 12^{ème} arrondissement - Saint-Jean-du-Désert - Chemin Saint-Jean-du-Désert - Constitution d'une servitude de passage au profit de la société RISPOLI. Retrait de la délibération n°01/0065/EUGE du 19 janvier 2001.

(09-18779-DAFP)

Le rapport 09/1079/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

73 - 09/1080/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • Engagement Municipal pour le Logement - 1^{er} arrondissement - Thiers - Cession d'un bien immobilier sis 54, rue Sénac, au profit de la SAEM Marseille Habitat.

(09-18775-DAFP)

Le rapport 09/1080/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

74 - 09/1081/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 3^{ème} arrondissement - Saint-Mauront - 44 rue Edouard Vaillant - Cession d'un ensemble immobilier à Urbat Promotion - Retrait de la délibération n°08/1110/DEVD du 15 décembre 2008.

(09-18787-DAFP)

Le rapport 09/1081/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

75 - 09/1082/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 9^{ème} arrondissement - Mazargues - 10, rue Henri Revoil - Cession d'une parcelle de terrain à la SCI ALCRI.

(09-18771-DAFP)

Le rapport 09/1082/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

76 - 09/1083/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 12^{ème} arrondissement - Les Trois Lucs - Avenue des Trois Lucs - Impasse Sainte-Germaine - Cession d'un terrain et création de servitude de passage à la SNC Sainte-Germaine, représentée par la société Icade Promotion Logement - Retrait de la délibération n°05/0440/EHCV du 9 mai 2005.

(09-18776-DAFP)

Le rapport 09/1083/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

77 - 09/1084/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 13^{ème} arrondissement - Les Mourets - Plateau de la Mûre - Prolongement chemin de la Baume et Grotte Loubière - Cession d'un terrain, à titre de régularisation, à Madame MISRACHI Mireille.

(09-18777-DAFP)

Le rapport 09/1084/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

78 - 09/1085/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 15^{ème} Arrondissement - Le Verduron - 18 boulevard Bellevue - Cession d'une bande de terrain non bâti à Madame Richard.

(09-18770-DAFP)

Le rapport 09/1085/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

79 - 09/1086/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 15^{ème} arrondissement - Saint-Louis - Impasse de la Dominique - Chemin Henri Beyle - Cession d'un terrain à la LOGIREM.

(09-18786-DAFP)

Le rapport 09/1086/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

80 - 09/1087/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 16^{ème} arrondissement - Saint Henri - ZAC de Saumaty Séon – 42, traverse Razzoli - Cession de terrains non bâtis auprès de Marseille Aménagement en vue de la valorisation du foncier de la ZAC de Saumaty Séon.

(09-18781-DAFP)

Le rapport 09/1087/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

81 - 09/1088/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • LE PUY SAINTE-REPARADE - Cession d'emprises désaffectées du Canal de Marseille à la commune du Puy Sainte-Réparade - Avenant rectificatif au protocole foncier.

(09-18828-DAFP)

Le rapport 09/1088/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

82 - 09/1089/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme concernant la ZAC de la Jarre - 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements.

(09-18806-DEAM)

Le rapport 09/1089/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

83 - 09/1090/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • 15^{ème} arrondissement - Z.A.C. de Saint-Louis - Avancement de l'opération - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2008 - Participation à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n° 11 à la convention d'aménagement.

(09-18808-DEAM)

Le rapport 09/1090/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

84 - 09/1091/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Suppression de la ZAC de la Bourse - Demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une enquête publique sur la modification du Plan Local d'urbanisme concernant l'ex-ZAC de la Bourse.

(09-18810-DEAM)

Monsieur le Maire.- Sur le 84, est-ce que M. MENNUCCI veut parler le premier ?

Monsieur MENNUCCI.- Pas si M. VALLETTE rapporte.

Monsieur le Maire.- Il vous répondra. Là, oui, à la conférence des Présidents vous nous avez demandé quelque chose et je vous ai donné mon accord, alors allez-y !

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, là, on parle du 84, qui est la ZAC de la Bourse, et vous m'avez dit qu'ensuite on intégrerait le rapport sur le PRI.

Monsieur le Maire.- Alors on fait le 84 et le 161, on n'a qu'à le faire en même temps.

Monsieur MENNUCCI.- Non, ce n'est pas du tout la même problématique.

Monsieur le Maire.- Si vous voulez, donc intervenez sur le 84 !

Monsieur MENNUCCI.- Sur le rapport 84, je ne vais pas être très long. Je voudrais simplement dire que je me félicite de ce rapport, parce que c'est un rapport qui est extrêmement important. D'abord, il rentre dans ce que vous avez convenu ici dans le travail collectif sur le centre-ville de Marseille et il va nous permettre à la fois de clôturer un épisode un peu pénible, qui est la ZAC de la Bourse, qui n'a jamais vu le jour et qui a causé beaucoup de trouble, et qui nous a fait prendre du retard, et d'envisager un démarrage très important qui est celui de pouvoir rénover le Centre Bourse et les Nouvelles Galeries.

Ce qui me paraît très intéressant, c'est le travail qui a été fait en commun par la Mairie de Marseille et par la Communauté Urbaine, puisque ce rapport, formellement, demande à la Communauté Urbaine de modifier le PLU pour pouvoir modifier les façades du Centre Bourse. Nous allons donc avoir un Centre Bourse qui va être rénové, avec une somme qui est en discussion – j'entends des sommes entre 50 et 70 millions d'Euros– mais une somme extrêmement importante qui va être mise par la filiale d'AXA, qui est propriétaire de ce bâtiment.

Et l'idée générale, pour la faire comprendre, c'est d'en finir avec le biseau qui est celui du Centre Bourse, c'est-à-dire d'un faite de toit qui part plus loin que la base, et donc de faire un Centre Bourse droit et avec des vitrines. Et d'ailleurs, quand on connaît à Paris sur les grands boulevards la capacité des Galeries Lafayette à faire vivre de très belles vitrines tout au long de l'année mais particulièrement au moment des fêtes de Noël, on espère qu'avec ce nouveau Centre Bourse et ces Nouvelles Galeries on va pouvoir avoir de magnifiques vitrines sur la rue Bir-Hakeim, et que ce sera un lieu où les Marseillais pourront venir voir notamment toutes ces animations. Je pense que c'est donc un élément très important.

Deuxième élément qui me paraît aussi décisif, c'est que nous sommes en train de travailler très sérieusement sur le pied des tours Labourdette. Ces tours Labourdette étaient incluses dans l'ancienne ZAC que nous supprimons aujourd'hui et cela va nous permettre deux choses : d'abord que Marseille Aménagement –et je travaille avec Mme VLASTO sur cette question– mette à la vente, et nous travaillons très sérieusement sur la propriété des commerces qui sont du côté Sud du Cours Belsunce, pour y installer de nouveaux commerçants et permettre un développement économique du Cours Belsunce dans sa totalité. C'est la première chose qu'il faut que nous fassions et elle est urgente. Et il y a des demandes, mais il faut que nous réfléchissions sur le type de commerces que nous voulons.

Et la deuxième chose, et je veux remercier Eugène CASELLI d'avoir rapidement engagé la Communauté Urbaine là-dedans, c'est la réhabilitation du pied des Tours Labourdette. Le fait que la Communauté Urbaine soit en train de reprendre les sols, en ce moment même où nous parlons, et les entreprises y travaillent avec difficulté d'ailleurs, Monsieur le Maire, parce que les voitures continuent à se garer autour des ouvriers et que nous abordons la question du repiquetage du devant des Galeries Lafayette et du Sud du Cours Belsunce, ceci va nous permettre d'en finir avec ce scandale d'un parking à ciel ouvert totalement sauvage alors qu'il existe 1 400 places en dessous, l'impossibilité de faire respecter le domaine public. C'est avec un travail qui a été fait aussi avec les Services de M. José ALLEGRINI, parce que les Pompiers doivent évidemment pouvoir accéder aux tours Labourdette et que l'on voit que ce n'est pas un endroit facile compte tenu de la hauteur de ces bâtiments.

En tout cas, ce matin, ce rapport me va très bien. Il correspond à ce que nous nous étions dit et en des moments où l'on voit les difficultés que nous pouvons rencontrer dans la vie politique, je veux aussi souligner que ce travail coopératif a été extrêmement utile.

Monsieur le Maire.- Je mets aux voix ce rapport 84.

Le rapport 09/1091/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT
--

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

161 - 09/1166/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLEES • Création d'une mission d'information et d'évaluation sur les Périmètres de Restauration Immobilière.

(09-18883-DAS)

Monsieur MENNUCCI.- Là, le rapport ne devrait pas venir de moi, mais je veux bien le faire.

Je vous remercie aussi, Monsieur le Maire, d'avoir accepté la proposition du Groupe Faire Gagner Marseille, du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts, de créer une Commission d'évaluation des PRI. C'est inscrit dans la loi et c'est aujourd'hui une possibilité pour les Conseillers Municipaux de se réunir en Commission. Vous allez donc proposer des Conseillers Municipaux pour composer cette Commission et nous allons pouvoir, toutes ces années après le début des PRI, pouvoir en faire une évaluation. C'est donc un point positif que je veux souligner.

Et j'ai discuté avec le Président MORAINÉ, vendredi, pour que nous essayions de trouver la façon dont cette Commission va fonctionner. Elle n'a jamais existé, donc il va appartenir aux Commissaires qui vont être désignés par ce Conseil Municipal, en liaison avec la haute administration de la Mairie, de décider comment cette Commission va fonctionner. En ce qui nous concerne, nous souhaitons qu'elle ait un fonctionnement ouvert. Il y a un certain nombre d'associations du centre-ville qui ont demandé à y participer, à être entendues par la Commission. Je suppose que l'on pourra le faire.

Il faudra aussi que nous sachions de quelle expertise nous pourrions disposer. Je comprends que nous aurons les Services de la Ville qui diront ce qu'ils ont à dire, mais je réclame également que nous puissions avoir une expertise extérieure et donc qu'il y ait quelque chose, un petit budget qui soit affecté pour nous permettre de nous aider dans nos analyses.

En tout cas, nous progressons dans la démocratie. Cette loi a été voulue par le législateur, elle fait partie des nouveaux pouvoirs des Maires et des Conseils Municipaux. Je crois qu'il est important que pour la première fois à Marseille nous fassions fonctionner cette Commission. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Si plus personne ne demande la parole sur ce sujet, Mme VLASTO en tant que Présidente de Marseille Aménagement peut vous répondre. Puis nous passerons au vote.

Madame VLASTO.- Ce n'est pas vraiment pour répondre, Monsieur le Maire, mais je souhaiterais rappeler que vous tenez que soient respectées les règles et les lois de la République et, ici, chacun sait à quel point vous tenez à ce que l'action conduite sous votre autorité le soit dans la plus totale transparence. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, vous accueillez favorablement la demande de notre collègue, M. MENNUCCI, pour la création de cette Commission d'information et d'évaluation sur les Périmètres de Restauration Immobilière.

Et je dirai que vous l'acceptez d'autant plus naturellement que vous-même avez déjà sollicité, avec l'accord du Président CASELLI, le Président de la Chambre Régionale des

Comptes pour que celle-ci effectue un contrôle dont nous savons tous qu'il est programmé...

Monsieur MENNUCCI.- ...De Marseille Aménagement !

Madame VLASTO.- Vous avez parlé, là, de Marseille Aménagement !

Monsieur MENNUCCI.- Non, je n'ai pas parlé de Marseille Aménagement, Madame !

Monsieur le Maire.- Nous, nous répondons aussi sur Marseille Aménagement, qui est l'objet de critiques injustifiées laissant supposer qu'il y aurait des malversations !

Monsieur MENNUCCI.- Moi, j'ai dit ça ?

Monsieur le Maire.- Non ! Mais c'est écrit dans la presse et c'est dit par des associations ! Par conséquent, la position de la Municipalité...

Monsieur MENNUCCI.- ...Ça n'a rien à voir !

Monsieur le Maire.- Oui, cela a à voir ! Quand on nous accuse, cela a à voir ! Et par conséquent, j'ai demandé à la Chambre Régionale des Comptes d'accélérer les choses, le Président de la Chambre m'a dit qu'il ne devait faire la radioscopie de Marseille Aménagement qu'en 2010, j'ai demandé à ce que cela commence dès maintenant ! Que les choses soient bien claires avec nous sur ces choses-là !

Monsieur MENNUCCI.- ...Ça n'a rien à voir !

Monsieur le Maire.- Mais, moi, je vous dis que cela a à voir ! Parce que les insinuations sur d'éventuelles malversations ne s'adressent pas à la Municipalité que je préside !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame VLASTO.- Cela a un rapport puisque Marseille Aménagement est concessionnaire du PRI. Donc je continue, si vous le permettez. Et en plus, pour que Marseille Aménagement puisse recommencer à travailler, comme vous l'avez dit, dans la sérénité.

Je rappelle aussi qu'en ma qualité de Présidente du Conseil d'Administration de cette société, j'ai demandé que soit réalisé un audit par un Cabinet extérieur, audit qui est en cours actuellement, de façon à ce que la société puisse retrouver la sérénité et travailler correctement. D'ailleurs, les conclusions de cet audit seront présentées au cours d'un Conseil d'administration dans les premiers jours de 2010. Je pense, M. MENNUCCI, que vous le savez.

Monsieur MENNUCCI.- Vous me l'apprenez, Madame !

Madame VLASTO.- Vous n'avez peut-être pas la date exacte, mais vous savez qu'il y a un audit et que bien entendu nous n'allons pas garder pour nous les résultats !

Effectivement, aujourd'hui, pourquoi vous refuseriez cette demande même si elle ne vient en fait que s'ajouter à nos propres initiatives. C'est pourquoi je pense que notre collègue aurait peut être pu attendre les conclusions de l'audit du Cabinet extérieur, je le répète, voir le résultat du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, et on aurait sans doute fait au passage des économies, car ce nouveau contrôle devrait –je pense– donner des conclusions analogues à celles des deux précédents que nous avons initiés, sans même préjuger de ce qu'elles seront.

Mais, M. MENNUCCI, aujourd'hui, vous avez besoin d'intervenir sans doute puisque vous êtes pas mal intervenu durant ce Conseil avant de nous quitter.

On aurait pu cependant espérer un peu plus de sérénité, mais cela va me permettre de faire un petit rappel sur l'état déplorable du centre-ville que vous avez trouvé avec votre équipe municipale en 1995 et de démontrer les efforts sans précédent qui ont été déployés pour la rénovation de ce centre-ville depuis, par vous et par votre équipe !

Alors, malgré les critiques faites par certains, je pense qu'un constat objectif s'impose. Ce sont bien 5 052 logements qui ont été réhabilités dans les trois PRI en 12 ans ! C'est pourquoi on aurait pu espérer un peu plus de sérénité encore pour constater que sur les 12 ans qu'auront duré les trois PRI, la participation totale

de la Ville de Marseille aura été de 45 millions d'Euros pour les PRI Centre-Ville, Thubaneau et Panier, ce qui représente un investissement de moins de 9 000 Euros par logement. Et j'ai plaisir à souligner que sur cet effort de la Ville, pour 1 Euro investi par la Collectivité, l'investissement pour les propriétaires est de plus de 9 Euros. Ce rapport quasiment de 1 à 10 montre bien que tout en étant très mesuré, l'investissement de la Ville a bien servi de starter pour la mise en route –et c'est important de le préciser– de la plus grande opération de réhabilitation des quartiers anciens en France !

Enfin, Monsieur le Maire, en ma qualité de Présidente du Conseil d'Administration de Marseille Aménagement, je tiens à rappeler que cette société n'est qu'un outil mettant en œuvre les politiques voulues par les élus, par vous-même et ce, dans le cadre des relations contractuelles passées avec les Collectivités. Ce rôle d'exécutant, je tiens, comme vous Monsieur le Maire, à ce qu'il continue à être assumé, respecté et ce, toujours dans la plus grande transparence.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Il est clair, pour remercier Mme VLASTO, parce qu'il y a toujours des insinuations, des rumeurs, que Marseille Aménagement sera ainsi la société la plus contrôlée de Marseille. J'espère que ces autocontrôles serviront d'exemple et seront mis en place aussi dans d'autres institutions.

Monsieur MENNUCCI.- Mais, Monsieur le Maire, la Commission ne concerne pas Marseille Aménagement ! Je ne sais pas pourquoi Mme VLASTO...

Monsieur le Maire.- Mme VLASTO prend quelques précautions à votre égard ! Je mets le rapport 161 aux voix.

Le rapport 09/1166/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Hélène

85 - 09/1092/DEVD

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution d'une subvention à l'association LUMICOM.

(09-18820-DGCRE)

Le rapport 09/1092/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHEAN Colette

86 - 09/1093/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Approbation de l'avenant n°1 à la convention entre la Ville de Marseille et le Ministère de l'Economie, de l'Industrie, de l'Emploi et le Ministère du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, concernant le fonctionnement de l'établissement d'accueil de la Petite Enfance Lieutaud.

(09-18778-DPE)

Le rapport 09/1093/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

87 - 09/1094/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Aide financière au fonctionnement de l'association Marseille Enfance - Acompte sur les crédits de l'exercice 2010 - Approbation de la convention.

(09-18780-DPE)

Le rapport 09/1094/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

88 - 09/1095/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Aide financière au fonctionnement d'associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance - Paiement aux associations des premiers acomptes sur subventions à valoir sur les crédits de l'exercice 2010.

(09-18841-DPE)

Le rapport 09/1095/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

89 - 09/1096/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Approbation d'un avenant n°3 à la convention de délégation de service public pour les aires d'accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet et de Mazargues-Eyraud.

(09-18676-DGASSU)

Le rapport 09/1096/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

90 - 09/1097/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et la Croix Rouge.

(09-18726-DSLE)

Le rapport 09/1097/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

91 - 09/1098/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Subvention d'équipement à l'Agence Immobilière à Caractère Social pour l'Unité d'Hébergement d'Urgence de la Madrague-Ville.

(09-18675-DSLE)

Le rapport 09/1098/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

92 - 09/1099/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX • Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 4^{ème} répartition 2009.

(09-18824-EQSO)

Le rapport 09/1099/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

93 - 09/1100/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Groupe scolaire Mélizan-Fiole 6^{ème} arrondissement - Désaffectation partielle du domaine scolaire.

(09-17548-EDUC)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, chers collègues, en préambule à mon intervention sur les deux rapports 93 et 94, veuillez quand même noter au procès-verbal le regret que j'ai que vous nous ayez privés d'un débat très important, je pense, pour la ville de Marseille et ses habitants, concernant les questions de l'eau, aussi bien en retirant le rapport n°5, sur le rapport de la Commission de délégation des services publics, que celui sur la subvention au Conseil Mondial de l'Eau. Je trouve scandaleux...

Monsieur le Maire.- Ce n'est que partie remise, M. PELLICANI, ce sera au Conseil Municipal dans trois semaines. Ne vous inquiétez pas là non plus !

Monsieur PELLICANI.- Je suis content d'apprendre que vous le remettrez à l'ordre du jour, mais je ne comprends pas pourquoi on les retire aujourd'hui.

Monsieur le Maire.- Parce qu'il y avait des erreurs dans le texte et que je souhaite que ce soit rectifié ! Et les erreurs ne viennent pas de la Ville de Marseille ! Voilà la raison ! C'est donc retiré, mais vous en parlez dans trois semaines, rassurez-vous ! C'est quand même moi qui décide !

Monsieur PELLICANI.- Notre Groupe s'abstiendra sur ces deux rapports 93 et 94 qui, par leur contenu, montrent le manque d'intérêt de votre Municipalité pour l'école publique. En effet, on constate que ce Conseil Municipal n'apportera aucune réponse aux parents d'élèves qui attendent depuis deux mois une solution pour les garderies du soir. La situation des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements a mis en évidence le désengagement financier de votre majorité pour l'école publique. Depuis, les demandes d'une organisation gratuite et pérenne de garderies dépassent largement le secteur. Les parents, au travers de leurs réactions, reposent les bases d'une école publique, laïque et gratuite pour tous.

Monsieur le Maire, où en est l'étude annoncée au dernier Conseil Municipal sur le problème des garderies ? Quelle proposition ? Rien ! Mieux, comme sur d'autres questions, vous donnez le sentiment par voie de presse que la solution est trouvée, déclaration récente de Mme CASANOVA à la presse. Dans les faits, vous bloquez encore la situation la moins onéreuse proposée par la Mairie du 1^{er} Secteur.

Avec le Président du Groupe Communiste, nous avons demandé par lettre une réunion avec les fédérations de parents d'élèves, les syndicats d'enseignants et vos Services, pour travailler à une solution pour l'ensemble de la ville. Nous vous réitérons notre demande, en espérant que l'intérêt des enfants et des familles vous amène à assumer vos compétences municipales. Merci pour votre attention.

Monsieur le Maire.- Avant que Mme CASANOVA ne vous réponde, M. PELLICANI, et sur les deux rapports 93 et 94, en ce qui concerne d'abord les études surveillées, Mme CASANOVA

vous donnera tous les éléments nécessaires. Il nous faut un peu de temps, bien entendu, pour tout harmoniser. Il nous le faut d'autant pour étendre sur l'ensemble de la ville, car je ne vois pas pourquoi on ferait des études surveillées dans un seul secteur et pas dans d'autres. Par conséquent, nous avons décidé que ce serait sur l'ensemble de la ville. Il faut donc un peu de temps pour harmoniser tout cela et cela interviendra bien entendu soit à la fin de l'année, soit au tout début de l'année prochaine.

En ce qui concerne le rapport 94, M. PELLICANI, d'abord permettez-moi de vous dire que partout où j'ai exercé l'exécutif, l'Education Nationale a été le premier budget de tout ce que j'ai pu faire et à la Région, vous le savez parfaitement puisque vous y étiez, et également depuis 1995 sur l'ensemble de cette ville. Les sommes données à l'enseignement public sont considérables, aussi bien en matière de travaux que dans la générosité de la Municipalité envers les 45 000 enfants sur les 70 000 ou 71 000 qui dépendent de nous, pour les 45 000 qui mangent à la cantine. Je n'ai pas besoin de revenir une nouvelle fois sur ce sujet !

Sur ce qui concerne l'enseignement privé, il y a des lois et nous sommes tenus de les appliquer ! Alors, nous avons pris toutes sortes de précautions et nous avons même consulté un Cabinet d'experts financiers, de telle manière qu'ils arrivent à calculer au plus près le coût, car c'est ce que dit la loi, on doit à l'enseignement privé... Et au passage, M. PELLICANI, l'enseignement privé dans cette ville, c'est 35 000 enfants, 12 000 dans des écoles maternelles et primaires, le reste dans des collèges et lycées, 35 000 enfants. L'enseignement privé joue un rôle de complément à l'Education Nationale. Que feriez-vous des 35 000 enfants si c'était l'Etat ou les Communes ou les Départements ou les Régions qui soient à même de les absorber ?

Par conséquent, nous respectons la loi et d'ailleurs, nous avons constaté... M. PELLICANI, vous connaissez ma prudence dans ce domaine, donc j'ai regardé ce que faisaient les autres villes, j'ai regardé, par exemple, ce que faisait Mme AUBRY à Lille. Et Mme AUBRY et bien de vos collègues ne veulent pas voter l'égalité, la parité entre les dépenses pour un élève de l'enseignement public et celles pour un élève de l'enseignement privé. C'est leur droit, ces Mairies vont au Tribunal Administratif et jusqu'à présent le Tribunal Administratif a condamné ces Communes et notamment, en la circonstance, pour Mme AUBRY, a condamné à 900 Euros d'amende et par enfant l'aide qu'il faut apporter, à Lille, à l'enseignement catholique primaire, il ne s'agit que de celui-là.

Nous, nous considérons que dans une ville comme Marseille, où il y a six collèges d'enseignement catholique dans les secteurs dits les secteurs Nord ou plus défavorisés que d'autres, il y a une quantité d'écoles maternelles dont un certain nombre ont été classées en ZEP et où l'on n'accueille pas que les enfants catholiques ! Vous le savez parfaitement puisque vos élus Communistes de ce Secteur ne manquent jamais une occasion d'aller rendre visite à ces écoles catholiques ! Et que constatent-ils ? Qu'il n'y a pas que des enfants de religion catholique, mais beaucoup d'autres qui ne le sont pas. Et d'ailleurs, généralement, il y a un grand nombre d'élus de vos amis qui mettent leurs enfants dans ces écoles, considérant qu'elles sont sans doute également bien tenues.

Donc, sur ce premier point, nous appliquons la loi. Nous avons négocié moins cher que ce que le Tribunal Administratif impose aux Communes de gauche et par conséquent, nous allons bien entendu être très satisfaits de l'accord que nous avons eu.

Sur l'autre sujet, et même sur celui-ci, Mme CASANOVA, vous avez été à mes côtés la négociatrice de ces accords. Bien entendu, vous avez toute possibilité...

(Réflexion dans les rangs de l'opposition, à propos des écoles privées dans les quartiers Nord)

Monsieur le Maire.- Il y a plus de douze écoles en partant de Saint-Mauront ! Et on ne va pas vous interdire l'accès dans une école libre ! Au contraire, vous y serez toujours bien accueillis et vous verrez que les enfants qui y sont ne sont pas forcément de religion catholique !

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, vous avez très bien défendu ces deux rapports. Je voudrais simplement rajouter qu'il est important de souligner que la participation de la Ville à ces écoles privées bénéficiera à toutes les écoles, quelle que soit leur confession. On a parlé principalement d'enseignement catholique, mais il y a d'autres enseignements privés qui bénéficieront aussi de cet avantage.

Je voudrais aussi noter, puisque vous en avez parlé, Monsieur le Maire, que dans votre souci de solidarité vous faites un effort particulier pour les écoles qui sont en Zone d'Education Prioritaire puisqu'en plus de la participation qu'ont les autres écoles, vous avez voulu rajouter 25 Euros supplémentaires pour ces écoles qui sont en difficulté particulière. Donc encore une fois, dans ce dossier comme dans d'autres, je pense que la sérénité et le consensus l'ont emporté sur la polémique et sur le risque d'un conflit qui aurait été préjudiciable à la Ville, ne serait-ce que financièrement puisque vous avez très bien su évoquer que les villes qui ont préféré aller devant le Tribunal Administratif ont été condamnées à des sommes bien supérieures, avec effet rétroactif, en plus, ce qui pour les contribuables aurait coûté bien plus cher !

Nous reconnaissons bien ici, Monsieur le Maire, votre marque de fabrique dans la gestion de notre Ville. C'est une marque de solidarité, d'équité et d'une parfaite transparence. Donc je crois que l'on peut vous en remercier !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 09/1100/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

94 - 09/1101/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Participation de la Ville de Marseille aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.

(09-18734-EDUC)

Le rapport 09/1101/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

95 - 09/1102/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Réhabilitation et extension de l'école élémentaire des Chartreux - 117, avenue des Chartreux - 4^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(09-18831-DTNOEST)

Le rapport 09/1102/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT-SUQUET Catherine

96 - 09/1103/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Paiement d'acomptes sur fonctionnement aux organismes ou équipements sociaux participant au dispositif "Objectif Jeunes" à valoir sur les crédits de l'exercice 2010.

(09-18697-JEUNE)

Le rapport 09/1103/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

97 - 09/1104/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2010.

(09-18729-DGASSU)

Le rapport 09/1104/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

98 - 09/1105/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Attribution de subventions aux associations intervenant dans l'action Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) - Ajustements.

(09-18753-JEUNE)

Le rapport 09/1105/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

99 - 09/1106/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Attribution de subventions aux associations intervenant dans le cadre du dispositif Temps Récréatif de Restauration - Ajustements.

(09-18754-JEUNE)

Le rapport 09/1106/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

100 - 09/1011/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Attribution de subventions aux associations "Animation de la Jeunesse dans les Quartiers".

(09-18825-DGASSU)

Le rapport 09/1011/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

101 - 09/1012/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Approbation d'une autorisation de programme pour les activités en faveur de la Jeunesse dans les Quartiers.

(09-18674-DGASSU)

Le rapport 09/1012/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

102 - 09/1107/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - "CAP 88" - 88 Avenue de la Capelette - 10^{ème} arrondissement - Attribution d'une subvention à la SA d'HLM LOGIS MEDITERRANEE pour l'acquisition en VEFA de soixante et un logements sociaux PLUS et PLAI.

(09-18791-DHL)

Le rapport 09/1107/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

103 - 09/1108/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Réhabilitation de l'habitat ancien - Subventions aux propriétaires privés - Attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH "Centre-Ville 3" et du PRI "Panier Vieille Charité" - Prorogations de subventions dans le cadre de l'OPAH Marseille République.

(09-18792-DHL)

Le rapport 09/1108/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre.

* * *

104 - 09/1109/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Parc Bellevue - 3^{ème} arrondissement - avenant n°14 à la convention n°93/421 passée avec Marseille Habitat - Compte-rendu Annuel à la Collectivité.

(09-18793-DHL)

Le rapport 09/1109/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

105 - 09/1110/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale - Attribution de subventions aux primo-accédants.

(09-18794-DHL)

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, si vous le permettez, je ferai un commentaire groupé des cinq dossiers qui suivent, du 105 au 110. C'est un commentaire global car en fait ils s'inscrivent dans le cadre de la même action publique que nous avons engagée en faveur du logement, celle de l'accession sociale à la propriété.

Nous proposons au Conseil Municipal d'accorder son agrément à 88 Chèques Premier Logement supplémentaires, ce qui porte à 852 le nombre de Chèques Premier Logement délivrés depuis la mise en place de ce dispositif de soutien à l'accession sociale à la propriété.

Je vous rappelle que depuis la mi-2006 la Ville a souhaité s'engager fortement en accordant une subvention d'en moyenne 4 000 Euros, subvention doublée par une aide équivalente apportée par nos partenaires financiers, le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, la Banque Populaire, le Crédit Foncier, et assortie d'un portage de parking pendant 15 ans, pris en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Nous avons, en décembre 2008, renforcé ce dispositif expérimental et précurseur en le prolongeant jusqu'en 2010 et en l'encadrant par des coûts maîtrisés pour assurer des prix d'acquisition raisonnables. L'année 2009 a vu ce dispositif d'aides prendre tout son essor alors même que nous étions secoués par les effets de la crise. C'est donc bien la preuve qu'une demande existe et qu'elle mérite d'être soutenue. C'est pourquoi nous avons décidé de faire bénéficier les Marseillais d'un dispositif complémentaire au Chèque Premier Logement, qui s'en inspire d'ailleurs, en décidant de mettre en place le Pass Foncier qui est proposé dans le cadre de la "loi de mobilisation pour le logement" de Mme BOUTIN.

Pour assurer la cohérence dans la mise en œuvre de ces mesures, nous en avons harmonisé les conditions d'éligibilité, tout en conservant les spécificités du Chèque Premier Logement, si bien qu'aujourd'hui le nombre des bénéficiaires est plus important et qu'il correspond à tous ceux qui disposent d'un

revenu fiscal allant du plafond Prêt Locatif Social Aidé au Prêt Locatif Social, c'est-à-dire environ 15 000 foyers qui seraient éligibles à ce dispositif.

Le Pass Foncier garantit l'application d'un taux de TVA à 5,5 % sur l'ensemble de la Commune. Il permet le déclenchement du prêt à taux zéro et il ouvre droit à un prêt différé supplémentaire financé par le 1 % Logement, à hauteur de 45 000 Euros pour une durée maximale de 25 ans et les acquisitions sont plafonnées à un prix de 2 750 Euros le m².

Nous avons souhaité encadrer ce dispositif, qui ne se met en place que si une Collectivité l'enclenche, et c'est ce que fait la Ville de Marseille aujourd'hui. Nous avons donc souhaité encadrer ce dispositif de conditions spécifiques, notamment en obtenant un engagement des promoteurs, que vous retrouverez dans un des rapports qui concerne la charte que nous avons signée avec eux, les promoteurs s'engageant à produire 40 % de Pass Foncier au prix de 2 450 Euros le m². C'est dire combien la Ville traite la mixité sociale par le haut et place le logement au cœur de sa politique de développement et de solidarité.

Ces nouvelles mesures de la Ville pour le développement et la promotion de la propriété sociale doivent nous inspirer à tous un certain optimisme. C'est en quelque sorte un ticket gagnant que l'on offre aux Marseillais pour devenir propriétaires, le ticket gagnant qui conjugue le CPL et le Pass Foncier. Ces mesures nous incitent à l'optimisme, oui, dans la perspective d'une sortie de crise et dans la réalisation d'un projet de vie qui relève désormais du possible pour encore plus de Marseillais. Ce projet de vie, c'est tout simplement celui d'être propriétaire. L'ensemble du Conseil Municipal a aujourd'hui la possibilité de permettre à plus de Marseillais de le réaliser avec encore plus d'efficacité en votant, j'espère à l'unanimité, notre nouveau dispositif.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci mes chers collègues, merci Mme FRUCTUS.

C'est difficile, très difficile, je sais, mais depuis 2006 nous avons permis à 5 323 logements sociaux, ou 5 233, je ne sais plus, d'apparaître dans cette ville. Donc, de ce côté-là, nous faisons tous les efforts nécessaires. Et que l'on ne nous dise pas qu'il y a 30 000 ou 40 000 dossiers en instance ! Vous savez très bien que dans les dossiers en instance il y a quantité de personnes qui n'habitent pas Marseille et qui, au demeurant, déposent un dossier.

De plus, j'ajoute, avant de donner la parole à Mme Samia GHALI mais ce n'est pas pour l'asticoter, parce qu'elle nous répondra avec beaucoup de vivacité, qu'il est des Maires proches de Marseille qui feraient bien de faire attention aux propos qu'ils tiennent ! Quand j'ai entendu dans une réunion publique, il y a quelques jours, qu'un Maire disait : "Nous ne voulons pas être le 17^{ème} arrondissement de Marseille, nous ne voulons pas les Arabes de Marseille dans nos piscines et nous ne voulons pas que ces gens-là mettent la main aux fesses de nos femmes", excusez-moi, mais si cela avait été un élu de ma majorité qui le dise, on aurait fait l'ouverture du Journal de 20 h ! Voilà des propos que nous ne voulons pas entendre !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Il fallait bien que je le dise !

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, si ces propos ont été dits, il faut aller jusqu'au bout de ce que vous dites et il faut peut-être nous dire quel Maire !

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas la peine de me le demander puisque vous le savez !

Madame GHALI.- Non, franchement non !

D'abord, et je tiens vraiment à le dire, et je suis sérieuse en disant cela, et je sais que vous me croyez, si effectivement des propos ont été effectivement dits de cette façon, peu importe l'élu, je n'en ai rien à faire, mais je ne l'accepte pas. Oui, depuis le temps, pour certains, vous devez me connaître et savoir que je dis toujours ce que je pense, même si quelquefois cela déplaît à certains. Mais j'ai des convictions et je vais jusqu'au bout de mes convictions, et peu importe où cela doit m'amener ! Je sais pourquoi

je suis ici et je sais pourquoi je me bats en tant qu'élue à Marseille ! Alors, si de tels propos ont effectivement été tenus, c'est pour cela que je vous demande par qui, vraiment je ne les ai pas entendus, mais croyez-moi qu'ils seront sanctionnés, si effectivement..., car je ne crois pas que cela ait été dit dans ces termes-là, je préfère ne pas y croire. Mais j'aurais aimé entendre quelquefois certains élus de votre majorité, Monsieur le Maire, en faire autant quand certains d'entre vous ont tenu aussi des propos inacceptables !

(Réflexion dans les rangs de la majorité)

Madame GHALI.- Parce qu'écrire après individuellement aux gens pour s'excuser, je ne rentre pas dans cette polémique, elle ne m'intéresse pas ! Quand on n'est pas capable, au Conseil Municipal, de dire... Oui, on peut se tromper, on peut dire des choses parfois que l'on ne pense pas, d'ailleurs, cela arrive, n'est-ce pas, Monsieur le Maire ! Même l'ancien Président de la République, M. Jacques CHIRAC...

(Echange de propos simultanés)

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, pour en revenir quand même au débat qui nous concerne aujourd'hui, sur la question du logement, je voudrais vous dire d'abord que nous voterons pour ce rapport, comme je vous l'avais dit d'ailleurs à la Communauté Urbaine, mais permettez-moi quand même, Monsieur le Maire, de vous dire aussi qu'effectivement, si le Chèque Premier Logement a depuis 2006 enfin commencé à vivre, c'est peut-être, et vous l'avez souligné mais peut-être pas avec assez de force, c'est même certainement grâce à Mme Arlette FRUCTUS. Parce que je crois que là en l'occurrence, sur la question du logement, vous avez une élue qui entend, qui comprend et qui a une vraie connaissance du territoire. Puisqu'en 2006 on nous avait annoncé que 2 000 foyers par an pourraient accéder au Chèque Premier Logement, 1 000 dans l'ancien et 1 000 dans le neuf, ce qui aujourd'hui nous aurait amenés à 6 000 foyers concernés. Or nous n'en sommes qu'à 852. De 6 000 à 852, je considère que l'élue qui avait en charge cette délégation avant Mme FRUCTUS a vraiment mal travaillé !

(Réprobations dans les rangs de la majorité)

Madame GHALI.- Et il a fallu aujourd'hui vite courir pour essayer de rattraper le retard ! Mais ce n'est pas grave. Nous pensons que ce dispositif est attractif mais en même temps, qu'il est lourd et complexe. Et je pense aujourd'hui la même chose.

Le Pass Foncier va être effectivement aussi une aide supplémentaire proposée aux Marseillais pour pouvoir se loger, en tout cas accéder à la propriété. Il faut d'abord dire que plus de 60 % des foyers marseillais ont des ressources inférieures à 1 200 Euros par mois et donc qu'ils ne sont pas éligibles à l'accession à la propriété. 60 % des Marseillais, Monsieur le Maire, cela veut dire tout simplement que l'on a encore une fois une grosse partie des Marseillais qui ne pourront pas devenir propriétaires.

Mais je dirai qu'il faut faire aussi un peu attention. On ne peut pas, pour tous les gens qui recherchent un logement social dans Marseille, vouloir les rendre propriétaires. Ce serait à mon sens une erreur. On sait ce que sont devenues nos copropriétés. Il y en a certains qui n'ont pas attendu aujourd'hui pour devenir propriétaires, en tout cas dans certains quartiers. Quand on prend Kallisté, Félix Piat ou Les Rosiers, toutes ces copropriétés qui sont aujourd'hui dégradées, où il a fallu rajouter l'aide publique pour les sortir de l'état dans lequel elles étaient, et ce n'est pas fini parce que pour Kallisté, malheureusement, on n'y est pas encore, cela prouve quand même que ce n'est pas tout le monde qui peut devenir propriétaire, même s'ils peuvent y prétendre mathématiquement. Parce que l'on sait très bien qu'aujourd'hui la vie ne permet pas malheureusement... il y a des évolutions de la vie, les séparations, les pertes d'emploi, etc., la crise économique, tout cela nous montre malheureusement que l'on n'est jamais à l'abri. Et souvent, cela devient une catastrophe et ensuite on n'arrive plus à payer ce qui va avec le logement, car ce n'est pas tant le prix du crédit ou le loyer, mais c'est tout ce qui va avec, les charges foncières, les charges de la copropriété, qui font que les copropriétés se dégradent de plus en plus.

Donc je dis "oui", aidons l'accession à la propriété quand les gens le désirent, et je pense que c'est de notre responsabilité de les aider, mais ne prenons pas les Marseillais en

otages en leur disant : "si vous ne faites pas de l'accession à la propriété, vous n'aurez pas de logement social". Il faut faire attention, parce que c'est une dérive, je ne dis pas que c'est la vôtre mais je dis : faisons attention à ne pas tomber dans cette dérive qui ferait que, demain, cela nous reviendrait comme un boomerang à la figure.

Sur la question du logement social, je dis aussi et je vous l'avais dit à la Communauté Urbaine, Monsieur le Maire, et vraiment sans aucun débat politique, et je suis prête à en débattre avec vous en privé s'il le faut...

Monsieur le Maire.- ...Nous nous contenterons du Sénat !

Madame GHALI.- Au Sénat aussi, s'il le faut, il n'y a aucun problème.

Monsieur le Maire, sur la question du logement social, je vous l'avais dit à la Communauté Urbaine, il faut vraiment qu'il n'y ait pas de débat droite-gauche, mais un débat marseillais, parce que nous y avons tous intérêt, vraiment.

Vous avez dit tout à l'heure que dans les 30 000 demandes, ce ne sont pas que des Marseillais. D'abord, je crois qu'elles sont en grande majorité de Marseillais. Il suffit simplement qu'il y ait un élu dans ce Conseil Municipal qui me dise qu'il ne reçoit pas quantité de demandes de logement, dans son secteur quel qu'il soit, dans n'importe quel secteur respectif ! Et puis, quand bien même, Monsieur le Maire, il y aurait des demandes qui viendraient de personnes habitant à l'extérieur de Marseille, je dirais : tant mieux pour la Ville de Marseille ! Parce que je crois que s'il est important que Marseille ne se dépeuple pas, que nous gardions ses habitants, il est surtout important que nous ayons aussi des gens qui aient envie de venir à Marseille ! Et pour cela, il faut leur créer des logements. Et je vous l'ai dit, pas du logement social, le terme n'est plus approprié, mais tout simplement un logement accessible à tous et qui permette à tous les Marseillais, quels qu'ils soient, de pouvoir accéder à un logement.

Pour l'accession à la propriété, il y a quand même un parcours. On devient d'abord, souvent, quand on est jeune, locataire. Et ensuite, on devient propriétaire d'un appartement et pourquoi pas, un jour, d'une maison. Je crois que c'est le rêve effectivement de chaque Marseillais qui a envie d'évoluer, c'est tout à fait normal et logique. Mais par contre, il faut leur donner la possibilité, quand on est un Marseillais du 15^{ème}, du 14^{ème}, du 11^{ème}, du 12^{ème} ou du 9^{ème} arrondissement, de pouvoir se loger dans le quartier qu'il a envie de choisir. Et aujourd'hui, ce n'est pas possible ! Pourquoi ? Parce qu'il y a, à la Ville de Marseille, dans vos Services, Monsieur le Maire, des personnes qui convoquent des promoteurs pour leur dire, et cela m'inquiète, de ne plus faire de logement social, pour leur dire que vous ne voulez plus que de l'accession à la propriété.

Alors, Monsieur le Maire, je vous demande vraiment, sur cette question, de faire très attention ou alors il faudra dire aux Marseillais quelle politique du logement vous voulez pour Marseille. Est-ce que vous voulez une politique de propriétaires sur Marseille ? Ou est-ce que l'on veut une politique de rééquilibrage du logement sur la ville, qu'il soit dans le 6^{ème}, le 8^{ème}, le 7^{ème}, le 1^{er}, le 15^{ème} ou le 5^{ème} arrondissement de Marseille, peu importe, mais avec un vrai équilibre.

Je crois qu'il y a eu de ma part, en tant que Vice-Présidente à la Communauté Urbaine et impulsée sous l'autorité de M. CASELLI, une volonté de rencontrer l'ensemble des Maires de Secteur, sans parti pris. Et j'ai rencontré tous les Maires de Secteur qui sont ici présents, les uns après les autres, avec Mme FRUCTUS. Et nous avons travaillé : il est important que ces élus aujourd'hui comprennent que la question du logement doit être rééquilibrée sur l'ensemble de Marseille, parce que les habitants de Marseille ne souhaitent qu'une chose, c'est de rester sur Marseille et de ne pas avoir envie de déposer des dossiers ailleurs.

Monsieur le Maire, je sais votre volonté de faire du logement. En tout cas, elle a été et c'est vrai que vous l'avez fait, je le conçois, les 5 323 logements c'est une réalité que je ne nie pas. Mais faites attention à ne pas descendre en dessous ! Faites attention parce qu'aujourd'hui, quand je vois que sur certains

arrondissements de Marseille, je ne dirai pas le pourquoi, je ne crois pas que l'on gagne les élections parce que l'on a du logement social ou qu'on les perd si on en a trop selon certains quartiers. C'est encore de la politique à l'ancienne, et c'est terminé. Et vous savez, l'époque de M. Gaston DEFFERRE...

Madame LOTA.- Elle est révolue !

Madame GHALI.- Exactement, Mme LOTA ! Mais j'ai l'impression que pour certains élus de chez vous, ce n'est pas encore, parce qu'on est encore dans cette image-là et il faut arrêter, il faut casser cette image ! Le logement, il est important qu'il soit partout ! Le logement social, partout ! L'accession à la propriété, partout ! Et en tant que Maire des 15^{ème} et 16^{ème} Arrondissements, lorsqu'il y a des demandes de promoteurs pour faire du logement privé, je dis "oui", parce que je ne considère pas que parce qu'il va y avoir du logement privé je risque demain d'être en danger politiquement. Parce que ce qui compte pour les électeurs, ce n'est pas le logement que vous allez leur apporter, mais seulement la politique que vous menez. Et vous serez sanctionnés, dans certains secteurs de Marseille, si vous ne leur apportez pas la réponse sur le logement social, parce que même quand on est un enfant de famille aisée, on a aussi besoin de passer par une location de logement, pour pouvoir évoluer professionnellement, et tout simplement d'être sociabilisé et d'avoir seulement son petit chez soi.

Monsieur le Maire, j'espère vraiment que sur cette question vous m'avez entendue et que l'on aura vraiment un débat de fond, même privé, pour que l'on puisse vraiment se poser les vraies questions et qu'il n'y ait pas certains qui essaient de tirer la couverture à eux pour des questions politiciennes, et je ne sais pas d'ailleurs d'où elles arrivent, ou par cette crainte de certains élus de ne plus se voir réélus en ayant du logement social dans leur secteur.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, je vais profiter de ce débat sur le logement pour essayer de tordre le cou à une information ou à des informations qui sont fausses et qui sont relayées par certains de nos collègues ou par certains médias qui, bienveillants, estiment, toujours dans leurs articles, que les quartiers Sud et les quartiers Est ne participent pas à l'effort justement sur le logement social.

Je voudrais tordre le cou à cette information parce que dans les rapports que nous venons de voter ce matin, ce n'est pas moins de 220 logements sociaux qui seront aidés en termes de garanties d'emprunt ou de subventions, notamment sur le 10^{ème} arrondissement. Je parle du Secteur que je connais, les 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements. Ce sont des secteurs qui sont déjà particulièrement bien pourvus en logements sociaux et qui font encore des efforts, Mme GHALI, pour qu'effectivement ces arrondissements participent à l'unité de la ville, comme vous dites, Monsieur le Maire, et à l'unité dans la solidarité.

Toutefois, j'aimerais revenir sur ce qu'a dit Arlette FRUCTUS. C'est aussi l'ensemble des mesures qui sont prises, qui ont été prises et qui sont relayées encore ce matin, c'est sur le Pass Foncier, sur le Chèque Premier Logement, sur l'aide à l'accession à la propriété, que nous forgerons une vraie politique du logement et justement pour avoir un parcours résidentiel qui soit diversifié et qui soit dynamisé.

Donc, le logement social existe, cela n'existe pas que dans les quartiers Nord, Mme GHALI, cela existe aussi dans les quartiers Sud. Peut-être qu'il est un peu mal réparti, peut-être que nous devons faire des efforts dans d'autres arrondissements, mais nous sommes, nous, aujourd'hui, dans les 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements, très proches, en tout cas à 20 % du quota de logements sociaux par rapport à l'ensemble des logements qui existent dans les 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements.

Donc je crois qu'il faut faire des efforts, notamment, vous l'avez dit, dans le centre-ville et dans les arrondissements qui sont proches du centre-ville, parce que les quartiers périphériques, quels qu'ils soient, qu'ils soient dans les quartiers Nord, dans les quartiers Est des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements ou dans les 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements, nous avons fait un effort et nous le faisons encore, sur des terrains qui sont disponibles, notamment sur la ZAC de la Capelette, mais c'est le cas dans d'autres endroits. Et je crois

qu'il faut aussi reconnaître et que tout le monde reconnaisse que ces arrondissements-là font des efforts et qu'ils sont à un niveau d'équipement social qui est satisfaisant, en tout cas au regard de la loi, et je crois aussi au niveau de l'équilibre de la ville et de l'harmonie de la ville et des habitants de ces quartiers.

Je voulais saluer également l'action qui est menée par Arlette FRUCTUS sur ce sujet parce que, dans le paysage du logement, nous avons vraiment réussi à choisir toutes les niches qui permettent à chacun de trouver son bien, si je puis dire. Mais aussi, et vous l'avez dit, Mme GHALI, vous avez rencontré l'ensemble des Maires de Secteur, vous êtes venue nous rencontrer avec M. TEISSIER, dans la Mairie du 9-10, et nous avons pu, avec Arlette FRUCTUS, effectivement, voir dans quelle mesure nous pouvions participer à cet effort. Et nous le faisons du mieux que nous pouvons.

Et je voulais profiter de cette séance du Conseil Municipal pour le rappeler, parce que c'est souvent sinon mal entendu, du moins sous-entendu. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Avant de donner la parole à M. DUTOIT, Mme GHALI, je voudrais moi aussi remercier Mme FRUCTUS, mais aussi remercier Mme SERVANT. Mme SERVANT a en charge les droits du sol. Mme SERVANT subit beaucoup de pressions. Car vous nous avez dit : "les promoteurs disent". Mais que les promoteurs viennent me voir, car je ne les vois pas en réalité, et s'ils me demandent quelque chose, c'est moi qui m'engagerai et je le ferai comme Mme SERVANT l'a fait pendant des années, à ma demande, avec rigueur, avec obstination !

Vous savez très bien que quel que soit le permis de construire qui va être déposé, il sera attaqué, que ce soit dans le secteur Nord, que ce soit à l'Est ou au Sud de la ville, il y aura toujours une association, un voisin. Appelez-vous quand nous avons fait le lycée Germaine Poinso-Chapuis, le lycée de la Mer, à côté du lycée de Marseilleveyre, où nous avons découvert tout d'un coup que deux personnes, un ancien Directeur général des Services techniques de la Ville et un élu du Front National, s'étaient associées pour nous empêcher de construire ce lycée ! C'était en d'autres temps, mais cela nous a fait perdre du temps.

Or, aujourd'hui, nous ne pouvons pas perdre du temps, pour toutes les raisons que vous avez expliquées et pour le fait que la construction, c'est l'économie, cela fait travailler quantité de gens et cela nous permet de faire reculer le chômage ! Alors que nous avions réussi pendant 14 ans à faire reculer le chômage très fort, vous savez bien qu'avec la crise il y a eu une relance et que nous nous efforçons justement par tous les moyens d'essayer de ralentir ce chômage.

Donc je voulais associer Mme SERVANT aussi, parce que, sans doute par omission, vous l'avez oubliée.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, je n'avais pas prévu d'intervenir mais je vois que le débat s'est enclenché, parce que cette question du logement, la façon dont on traite le logement, est une question décisive pour l'avenir.

Tout d'abord, un constat d'ordre général, Monsieur le Maire. Cela fait maintenant des dizaines d'années que dans notre pays, et les Collectivités ont été contraintes d'y passer, on a abandonné l'aide à la pierre pour en venir à l'aide à la personne. Ce type de politique montre aujourd'hui son inefficacité totale et les limites de la possibilité d'aider les familles dans notre pays, et particulièrement sur Marseille et son aire métropolitaine, pour avoir et disposer de logements de bonne qualité. Il faut donc effectivement pousser à revenir à un grand service public du logement qui, seul, permettrait de sortir de la crise, de ce point de vue.

La deuxième chose que je voudrais dire, Monsieur le Maire, je vous ai bien écouté lors de la séance de la Communauté Urbaine et je me suis félicité de voir à quel point vous étiez opposé à la réforme des Collectivités Locales prônée et mise en œuvre par M. SARKOZY. En effet, lors de la séance de la Communauté Urbaine, vous avez demandé à la Communauté Urbaine de ne pas imposer ou de ne pas conditionner les aides au logement public dans les quartiers Sud de Marseille, en exprimant le fait que vous étiez le

Maire de toute la Commune et qu'à partir de là, il était normal que ce soit vous qui décidiez de la politique du logement et d'urbanisation sur le territoire. Or, vous savez très bien que c'est cette compétence-là que M. SARKOZY souhaite mettre en cause concernant les Maires de toutes les Communes de France, des 36 000 Communes de France. Vous avez donc là une contradiction, mais je me félicite que vous participiez à ce combat à nos côtés.

Enfin, la dernière chose, pour ne pas aller trop vite, quand même, j'entends bien Mme GHALI parler de "rééquilibrage global sur l'ensemble de la ville de Marseille". Je partage cette opinion d'autant que je l'ai portée depuis des dizaines d'années, moi aussi, sur Marseille et au-delà. Il faut bien sûr rééquilibrer, mais je crois que le terme de rééquilibrer n'est plus de circonstance. Il faut avoir une véritable politique de logement, d'urbanisation, qui permette à toutes les familles, quelles que soient leurs origines sociales ou autres, de pouvoir habiter, dans un choix libre, dans tous les arrondissements de la ville de Marseille.

Et il y a un point sur lequel je suis d'accord avec vous, c'est le fait que cette réflexion ne peut être conditionnée aux limites de la Commune de la Ville de Marseille. Si nous n'avons pas une politique globale, au moins sur la Communauté Urbaine, voire bien au-delà, sur l'aire métropolitaine marseillaise, du point de vue de la construction et de l'attribution des logements sociaux bien sûr, nous ne pourrions jamais sortir des difficultés dans lesquelles nous sommes. Il faut donc que toutes les Communes, comme on vous le demande pour tous les arrondissements de Marseille, respectent au moins le minimum annoncé par la loi SRU, qui a été modifié par votre majorité en 2002, malheureusement, puisque maintenant il y a la possibilité de s'écarter des 20 %, et donc il faut que toutes ces Communes participent aussi à l'effort du logement social.

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, ma réponse sera en fait multiple, parce que les questions ont été nombreuses et les sujets abordés à partir de l'accession à la propriété sociale, qui était le dossier du jour, ont divergé sur d'autres problématiques, mais qui sont partie intégrante de la politique que nous menons en matière de logement et d'habitat.

S'agissant de l'accession sociale à la propriété, je rassure tout de suite Samia GHALI sur le fait qu'il ne s'agit nullement de ne faire qu'une politique uniquement orientée vers l'accession sociale à la propriété, parce que l'on serait complètement irresponsable et tout simplement parce qu'en fait, cet affichage que l'on a est encadré dans un délai, c'est un dispositif expérimental qui a été mis en place par Danielle SERVANT en 2006, que j'ai pris en route et que j'ai renforcé en 2008 en étendant son champ d'application jusqu'en 2010. Or le Chèque Premier Logement s'applique jusqu'en 2010 et il se trouve que le Pass Foncier s'applique aussi jusqu'en 2010. Donc nous avons en fait devant nous une courte année pour essayer de booster l'accession sociale à la propriété avec l'aide de ce dispositif gouvernemental qui offre une possibilité à d'autres bénéficiaires, et j'ai insisté là-dessus dans ma présentation, à un public qui relève largement du logement social puisque ce sont des familles qui disposent d'un revenu fiscal qui relève du Prêt Locatif Social Aidé, c'est-à-dire un bas niveau logement. Il y a donc un élément supplémentaire.

Vous auriez pu m'interroger sur effectivement le fait que l'on ait un objectif chiffré ou non. Le Pass Foncier a un objectif chiffré régional qui est imposé par le dispositif gouvernemental. Cet objectif chiffré régional est de 2 200 logements, sur la région. Donc je pense que la Ville de Marseille, qui est une des rares Communes sur la région à avoir mis en place ce Pass Foncier, pourra utiliser largement ce réservoir possible de logements en accession sociale à la propriété. Ceci est le premier point sur l'accession sociale la propriété.

L'idée que nous avons, c'est vraiment de faire une politique du logement qui réponde à une volonté de mixité sociale. Donc on agit sur tous les fronts et évidemment, bien sûr, et vous l'avez dit, sur le logement social. Et sur le logement social, la Communauté Urbaine n'a pas remis en cause les engagements qu'avait pris la précédente Communauté Urbaine, que vous présidiez, M. GAUDIN. Or, dans le Plan Local de l'Habitat, les objectifs étaient de produire 5 000 logements par an dont 1 500 sociaux, pour Marseille : ils étaient plus élevés que l'objectif fixé pour la Communauté Urbaine, de façon générale. Nous avons évalué cet

objectif en fonction des besoins des Marseillais et donc nous sommes d'accord sur le diagnostic, Mme GHALI, puisque vous n'avez pas remis en cause cet objectif.

Mme GHALI.- On l'a quand même augmenté, reconnaissez qu'on l'a augmenté... !

Madame FRUCTUS.- ...Je constate simplement que 5 000 logements par an pour Marseille dont 1 500 sociaux, ce sont des objectifs qui ont été validés.

Madame GHALI.- 1 700 !

Madame FRUCTUS.- Ce qu'il est important de constater, c'est que ces objectifs mettent du temps à se réaliser, parce que l'on est dans le temps de la construction et que l'on a lancé cela en 2006, les effets se réalisent maintenant. Et aujourd'hui...

Si mes collègues pouvaient écouter et M. MENNUCCI arrêter de se déplacer en parlant et en faisant des commentaires, sans respect pour ceux qui s'expriment !

Donc les objectifs de livraison que nous avons obtenus cette année, Monsieur le Maire, ont de quoi nous réjouir collectivement, parce que cette année, en 2009, nous pouvons annoncer que 1 728 logements sociaux seront livrés !

Et nous avons bien évidemment un souci de rééquilibrage et de répartition équilibrée et harmonieuse. Mais ce souci, on ne le mesure qu'aujourd'hui, parce que notre politique, il faut du temps pour qu'elle se réalise. Mais aujourd'hui, sur ces 1 728 logements livrés, il y a 151 logements sociaux livrés dans le 15^{ème} arrondissement et sur ces 151, Samia GHALI le sait très bien, il y en a 15 qui sont nouveaux ; tout le reste, c'est-à-dire 136, c'est de la reconstitution de l'offre pour répondre à l'opération des Créneaux et à celle du Plan d'Aou. Et dans le 4^{ème} arrondissement, chez Bruno GILLES, on a 85 logements sociaux qui ont été livrés. Dans le 8^{ème} arrondissement, chez Dominique TIAN, on a 89 logements sociaux qui ont été livrés. Donc nous faisons des efforts et nous partageons cette volonté de faire une répartition harmonieuse du logement social sur le territoire. C'est la volonté de l'équipe municipale et elle se traduit dans les faits.

Donc, sur ce point, Monsieur le Maire, je pense que nous pouvons avoir la tête haute !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci de tout cela, Mme FRUCTUS.

Le rapport 09/1110/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

106 - 09/1111/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale - Chèque Premier Logement - Approbation d'une convention avec ERILIA et la SACICAP de Provence pour l'accession à la propriété.

(09-18796-DHL)

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, la question du logement est aussi certainement plus importante que les débats que nous avons eus tout à l'heure pour savoir s'il y avait eu recours ou pas qui avait été déposé sur certaine société. Donc la question du logement, c'est surtout cela que les Marseillais attendent que nous ayons comme débat au Conseil Municipal de Marseille.

Donc, permettez-moi de dire d'abord à M. REAULT, qui a, à juste titre, dit les choses, que je ne suis pas rentrée sur les chiffres par secteur pour ne pas alourdir le débat, mais bien sûr il est clair que les 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements se rapprochent des 20 % et j'aimerais bien voir que les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements, eux, sont en dessus des 20 %, je le dis aussi ! Et peu importe les

secteurs, ils ne sont ni à droite ni à gauche, ce n'est pas la question, mais c'est comment on rééquilibre Marseille sur le logement social.

Monsieur le Maire, je n'ai pas entendu une réponse ou en tout cas je l'ai mal entendue, et j'aurais bien aimé l'entendre de la part de Mme FRUCTUS, parce que je suis capable de faire des compliments quand je considère que le travail est fait et bien fait, et là, en l'occurrence, je l'ai dit pour le Pass Foncier et pour le Chèque Premier Logement, même s'il avait pris beaucoup de retard. Mais je considère aussi que sur la question du logement social, Monsieur le Maire, quand vous dites que Mme SERVANT assume, très bien, elle assume, mais il faut aussi que vous puissiez assumer en disant aujourd'hui aux Marseillais comment vous répondez dans certains arrondissements de Marseille... Il est vrai que l'on peut dire qu'il y a eu 89 logements sociaux à tel ou tel endroit, mais combien de logements privés ? Parce que c'est cela qui amène le rééquilibrage. Ce n'est pas d'avoir du logement social, on pourrait en avoir, effectivement quand on prend le 1^{er} ou le 7^{ème} arrondissement, il y en a 70 ou 80, pareil, mais la question est de savoir comment vous rééquilibrez par rapport aux promoteurs qui, eux, construisent –on n'est plus sur les mêmes chiffres, bien sûr– des centaines de logements.

Je crois que c'est un premier point sur lequel Mme FRUCTUS n'a pas répondu, parce qu'au moment où l'on crée du logement social, quand on crée 20 logements sociaux, on en crée 200 privés, et c'est cela qui amène au déséquilibre. Alors, il faut rééquilibrer sur l'ensemble des chiffres et non pas que sur une donnée.

Et quand aujourd'hui, parce que vous vous rendez compte que la question du logement, à la Communauté Urbaine son Président en a fait une vraie question essentielle, avec qui d'ailleurs vous avez signé le Protocole d'accord de gouvernance et qu'aujourd'hui vous remettez en question... parce qu'aujourd'hui il faut savoir que lorsque vous allez pénaliser le logement social, c'est l'économie de Marseille que vous allez pénaliser. Bien sûr, c'est l'économie de Marseille ! Et les bailleurs sociaux sont très inquiets aujourd'hui. Alors, j'aurais aimé effectivement que ce matin on les rassure, qu'on dise que, oui, nous allons faire du logement social sur Marseille, parce qu'ils sont inquiets.

Et pour les promoteurs, quand ils sont convoqués, je dis bien "quand ils sont convoqués" parce que c'est la réalité, quand ils sont convoqués et qu'on leur demande de ne plus faire de logements sociaux et de ne faire que du Pass Foncier ou du logement privé, c'est inacceptable ! Je crois qu'il faut vraiment répondre, ne pas faire les hypocrites et dire la vérité aux Marseillais !

Monsieur le Maire.- M BLUM va vous répondre et puis nous clôturons ce débat.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je considère que le débat que nous avons en ce moment est totalement inacceptable ! On n'est pas là pour faire des comptes de boutiquiers, on n'est pas là également pour subir les leçons de Mme GHALI ! La loi SRU s'applique sur l'ensemble de la Commune, c'est la loi, appliquons la loi ! Point, c'est tout !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 09/1111/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

107 - 09/1112/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal Renforcé pour le Logement - Mise en place du Pass Foncier - Chèque Premier Logement - Ajustement et adaptation des critères d'éligibilité au Chèque Premier Logement.

(09-18797-DHL)

Le rapport 09/1112/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

108 - 09/1113/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Approbation de l'avenant n°2 au protocole d'accord entre la Ville de Marseille et les banques partenaires de l'opération Chèque Premier Logement - Mise en œuvre du Pass Foncier.

(09-18798-DHL)

Le rapport 09/1113/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

109 - 09/1114/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Approbation de l'avenant n°2 au protocole d'accord conclu entre la Ville de Marseille et la Caisse des Dépôts et Consignations relatif à la mise en œuvre de l'Engagement Municipal pour le Logement - Chèque Premier Logement - Pass Foncier.

(09-18799-DHL)

Le rapport 09/1114/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

110 - 09/1115/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - Approbation d'une charte entre la Ville de Marseille et la Fédération des Promoteurs Constructeurs de Provence pour la production de logements éligibles au Chèque Premier Logement.

(09-18800-DHL)

Le rapport 09/1115/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

111 - 09/1116/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • EHI - Comptes Rendus Annuels à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2008 de la Concession "d'Eradication de l'Habitat Indigne", lot n°1 (convention n°07/1437) et lot n°2 (convention n°07/1455) - avenants n°4 (lot 1) et n°5 (lot 2) à passer avec Marseille Habitat et Urbanis Aménagement.

(09-18801-DHL)

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, quelques mots sur ces trois rapports, 111, 112 et 113, parce que cela procède quand même aussi d'une action forte que nous menons dans le cadre de la politique du logement, qui est celle de l'éradication de l'habitat indigne.

Ce dispositif fonctionne maintenant à plein régime depuis janvier 2008 et les résultats obtenus témoignent d'un engagement exceptionnel de la part de la Ville de Marseille.

Sur les 200 immeubles dégradés concernés par ce dispositif sur le territoire communal et qui concernent 1 300 logements, nous avons organisé des actions de diagnostic, nous avons aidé les propriétaires à réhabiliter, nos concessionnaires sont intervenus. Je rappelle que c'est Marseille Habitat et Urbanis, que

cinq immeubles ont été rachetés à des propriétaires qui n'étaient plus en mesure de faire face à leur situation.

De surcroît, grâce au dispositif des logements temporaires et notamment ceux des Jardins de l'Espérance, nous avons pu aider 282 ménages en situation de logement indigne qui ont pu être recueillis et 137 qui ont été relogés définitivement.

Tous ces efforts, je le signale à l'ensemble de mes collègues, ont été salués par l'Etat en la personne du Sous-Préfet, qui copilote avec nous ce dispositif, qui s'est engagé à mobiliser davantage ses Services pour simplifier les procédures d'insalubrité et d'expropriation. Dont acte ! Les efforts de la Ville dans ce domaine, comme dans d'autres, méritent bien l'aide de l'Etat comme celle d'autres Collectivités ! Merci.

Monsieur le Maire.- Merci beaucoup, Mme FRUCTUS. C'est très important aussi.

Le rapport 09/1116/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Madame FRUCTUS ne prenant pas part au vote.

* * *

112 - 09/1117/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Concession d'aménagement "Eradication de l'Habitat Indigne" - Lancement d'une opération de résorption de l'habitat insalubre sur l'îlot "rue Séraphin, rue de Lyon et traverse du Moulin à Vent" - 15^{ème} arrondissement.

(09-18802-DHL)

Le rapport 09/1117/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

113 - 09/1118/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Participation Financière de la Ville de Marseille à la Société Anonyme d'Economie Mixte Adoma pour la gestion de la résidence "Les Jardins de l'Espérance" 13014 Marseille - Approbation de l'avenant à la convention n°09/163.

(09-18803-DHL)

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'entends ce satisfecit et, moi aussi, je veux bien m'y associer.

Pour autant, en ce qui concerne la problématique particulière de ce rapport, à savoir la résorption de l'habitat indigne, je crois que c'est un contre-exemple sur ce qu'il ne faut pas faire. Je vous le rappelle, mes chers collègues, Monsieur le Maire, il y a de cela quelques mois, quelques années, il y avait eu hélas, et on l'avait tous unanimement déploré, la problématique des meublés incendiés à Paris à cause de l'insalubrité. Hélas, quand on fait de la politique à coups médiatiques, voilà à quoi on aboutit ! Le Premier Ministre d'alors avait dit que dans certaines grandes villes emblématiques, il fallait, en un temps réduit, cinq ans au plus, faire des opérations et il avait désigné notamment une opération de 100 logements, en deux tranches de 50 chacune, à construire sur la ville de Marseille. Quelle n'a pas été notre stupéfaction, notamment dans nos arrondissements, les 13^{ème} et 14^{ème}, lorsque l'on a pu se rendre compte que sans la moindre concertation des élus, quel que soit leur mandat, ni de vous-même d'ailleurs, on a donné une seule possibilité pour faire cette première tranche de 50 logements, à savoir sur le 14^{ème} arrondissement. Il n'y a pas eu une deuxième proposition. Il devait y avoir bien sûr une seconde tranche de 50 logements. On vous avait demandé, autour de vous qui avez la légitimité puisque souvent vous dites, et certainement à juste titre, que Marseille est une et indivisible, une nécessité absolue sur ce genre d'opération de discuter avec l'ensemble des Maires de Secteur. Comme sur la problématique des gens du voyage, ou hier des Roms, rien n'a été fait !

Alors, ce que je dis, c'est que oui, il faut faire une politique en responsabilité, commune, mais de concertation. Et là, ce n'est pas la résorption de l'habitat indigne sur 50 logements, même si cela favorisait la réinsertion de 100, voire 200 ou 300 familles, et je ne mets pas en cause la bonne volonté, mais encore une fois, ce ne sont pas 50 logements. Et comme par hasard, le soufflet médiatique étant retombé, on n'aura plus la deuxième tranche de 50 logements. Ce que je voulais vous dire, c'est qu'il faudrait que ces contre-exemples fassent école et que nous ne nous laissions pas faire, ensemble, les Collectivités Territoriales, face à un Etat qui, à un moment donné, quelles que soient ses problématiques, a tendance toujours à nous désigner quand il faut gérer l'urgence et la gravité des situations.

Madame FRUCTUS.- Juste quelques mots, Monsieur le Maire. J'ai bien entendu le message de Madame la Députée. Dans le cadre de ce Conseil Municipal, on est sur un rapport, par exemple le rapport 112, qui concerne une opération de résorption de l'habitat insalubre sur l'îlot rue Séraphin, rue de Lyon et traverse du Moulin à Vent, dans le 15^{ème} arrondissement. Eh bien ! Je suis allée voir la Maire de Secteur et je lui ai expliqué ce que l'on allait faire et ce que l'on faisait.

Donc nous agissons en concertation, et si c'est le souci de concertation qui vous pose problème, sachez qu'elle est assurée. Chaque fois qu'il y aura un problème d'éradication de l'habitat indigne qui concernera des Maires, il sera évoqué avec eux, parce qu'il faut effectivement que l'on travaille collectivement et en coopération, et il n'y a pas de souci à ce niveau.

Mais l'Etat a des engagements dans le cadre du protocole que l'on a signé et que l'on a tous validé, et qui a été reconduit, et je ne vois pas en quoi il peut être mis en cause si on fait attention et que l'on est vigilant à ce qu'il respecte ses engagements, de surcroît quand il décide de les accroître !

Le rapport 09/1118/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et le Groupe Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GAUNET-ESCARRAS
Françoise

114 - 09/1119/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE - Remboursement partiel d'une subvention versée à l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML).

(09-18733-DGPP)

Le rapport 09/1119/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

115 - 09/1120/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Nettoyage des gymnases, des équipements sportifs municipaux et de leurs annexes pour la Ville de Marseille.

(09-18693-SPORTS)

Le rapport 09/1120/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

116 - 09/1121/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Transport en autocars des enfants et des jeunes de Marseille vers les piscines des secteurs 3, 4 et 5. Renouvellement des marchés.

(09-18698-SPORTS)

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, je profite de ce rapport pour vous dire que malgré les très bonnes relations que je peux avoir avec M. MIRON, je suis en profond désaccord sur la décision de la fermeture de la piscine Charpentier.

En début d'année, nous avons voté unanimement le Plan Piscines et on a tous approuvé cette délibération. Au cours du printemps dernier, il a été annoncé la fermeture d'un certain nombre de piscines pour des raisons de sécurité et je crois qu'aucun élu responsable ne peut s'opposer à la fermeture d'un équipement si effectivement il présente des défauts de sécurité. Sauf qu'au mois de septembre, effectivement, j'apprends que la seule piscine qui fasse l'objet d'une fermeture définitive, c'est la piscine Charpentier, et non pas pour des raisons de sécurité ou de conformité, mais pour des raisons de sécurité liées à l'environnement. Et là, c'est un sujet qui me dérange beaucoup !

Parce que, Monsieur le Maire, j'ai d'abord visité cette piscine, évidemment, en septembre. C'est un très bel équipement, moderne, qui a fait l'objet chaque année d'investissements, donc de fermetures pour de petits travaux, et qui ne présente aucune difficulté quant à sa sécurité et sa conformité, et que d'avoir choisi de la fermer simplement parce qu'il pourrait y avoir, ci et là, quelques bagarres ou quelques événements, je dois dire que je n'ai pas connaissance que les Pompiers soient souvent intervenus à la sortie ou à l'intérieur de cet équipement parce qu'il y aurait eu des difficultés de ce genre.

Et parce que, Monsieur le Maire, sur le 3^{ème} arrondissement, et vous le savez, cette piscine est fréquentée par bon nombre d'établissements scolaires mais pas seulement, et que cette décision de fermer pour des raisons que l'on ne peut pas approuver a pour conséquence que les scolaires qui ont dans leur programme scolaire obligatoire cette activité piscine –je pense aux CE1, de la même manière que dans les collèges les 6^{ème} et les 5^{ème} l'ont dans leur programme scolaire obligatoire–, en sont privés aujourd'hui.

Alors M. MIRON m'a dit : "on va orienter les scolaires vers d'autres piscines", mais c'est faux, on ne peut pas le dire et je ne prends qu'un exemple : l'école Ruffi, qui pratiquait sur la piscine Saint-Charles, aujourd'hui n'a plus de créneau horaire, parce qu'il y a moins de maîtres-nageurs le matin. Ce n'est qu'un exemple. Et si je suis bien sûr pour un projet d'un équipement piscine dans le secteur, puisque nous l'avons évoqué ensemble avec M. MIRON, je suis entièrement "pour", ce que je vous demande, Monsieur le Maire, mais vraiment solennellement, c'est qu'en attendant la réalisation de ce futur équipement, on ne prive pas tout un secteur d'une activité piscine, ce qui a également pour conséquence de priver les adolescents, tous ceux qui ont des activités nautiques comme la voile, car vous savez que pour pratiquer les activités nautiques les enfants ont besoin de brevets. Aujourd'hui, tout ceci est remis en question. Je vous demande donc le maintien de l'ouverture de cet équipement, en attendant la réalisation d'un autre équipement, que j'accompagnerai volontiers. Mais de grâce ! Il faut arrêter de priver les enfants et les jeunes de ce secteur qui n'ont déjà, et vous l'avez reconnu vous-même, aucun autre équipement sportif de ce type dans la proximité.

Donc je vous demande vraiment la réouverture de cet équipement. Je suis prête à travailler avec M. MIRON. S'il y avait des difficultés d'environnement, je suis la première à dire : "on s'assoit autour d'une table et on discute de ce qu'il y a lieu de faire". Mais on ne peut pas priver simplement et purement tout un secteur d'un tel équipement.

(Applaudissements dans les rangs du Groupe Socialiste)

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame le Maire de Secteur, on a d'excellentes relations, vous l'avez rappelé, et je suis certain qu'elles vont perdurer pendant le reste du mandat, et même après, et que nous pourrions construire ensemble l'avenir sportif de cette ville et celui des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements en particulier.

Je ferai juste un rappel, Monsieur le Maire, afin qu'il n'y ait pas de confusion. Dans le schéma directeur des piscines que nous avons voté à l'unanimité du Conseil Municipal, le 15 décembre, l'année dernière, et merci encore, il est prévu, pour ce qui est de la

notion de proximité, de la notion éducative et de la notion sportive, la création et l'organisation de dix sites à Marseille regroupant plusieurs bassins. Cela veut dire que sur un certain nombre de sites existants, la place n'est pas donnée aux alentours pour que nous puissions créer un certain nombre de bassins supplémentaires et complémentaires. Puisque, aujourd'hui, outre les aspects d'hygiène et ceux de sécurité, une vraie difficulté que nous rencontrons, c'est que plusieurs populations puissent cohabiter dans des pratiques différentes sur ces équipements.

L'exemple est donné tout simplement par les bébés nageurs, lorsque nous montons la température de l'eau. Il est évident qu'ensuite il faut attendre que la température redescende pour que les autres nageurs puissent venir, alors que si nous avions plusieurs bassins, les choses seraient faisables. Nous avons donc initié déjà au précédent mandat ce schéma directeur des piscines, et il m'est revenu la responsabilité, Monsieur le Maire, en votre nom, de le mettre en œuvre. Et donc, nous progressons dans ce sens.

Juste un rappel, Madame, pour là-aussi fixer les choses. Aujourd'hui, la piscine Luminy est fermée, celle de Bois-Luzy est fermée et celle de Charpentier vient d'être fermée. Si la piscine Charpentier a été fermée, ce n'est pas seulement et uniquement pour des problèmes de sécurité des personnes, c'est aussi pour des problèmes d'entretien, de coût et de prix de revient. Si nous voulons maintenir cette piscine, et je vous l'ai écrit, Madame, si nous voulons la maintenir à flots, si je peux m'exprimer ainsi, Monsieur le Maire, il faudrait investir 750 000 Euros dans l'année !

Pour ce qui est de l'activité piscine elle-même, nous avons, pas très loin, la piscine Saint-Charles, qui n'a pas une fréquentation énorme mais qui regroupe 300 personnes. La piscine Charpentier, c'est à l'année 147 personnes en moyenne, les jours ouvrables. On parle bien sûr des personnes qui payent leur entrée.

En ce qui concerne les différents clubs sportifs, ils ont tous été relogés, à leur demande, dans différentes autres piscines aux alentours. En ce qui concerne les écoles, Madame, sur onze écoles, six ont fait la demande et ont été relogées. Et il y en a cinq qui ne l'ont pas faite. Et je vous précise qu'à l'instant présent où nous parlons, il y a des créneaux scolaires disponibles le lundi matin de 9 h à 10 h 20, le mardi matin et le jeudi matin, sur la piscine Saint-Charles. Et c'est à proximité de chez vous.

Et, Monsieur le Maire, je crois qu'il faut que l'on rétablisse un peu les choses dans l'ordre, parce que des élus de secteur se font les colporteurs d'un certain nombre d'informations amenées par des directeurs d'école ou par des responsables de parents d'élèves qui ne détiennent pas, excusez-moi, la vérité en la matière.

Comment se passe aujourd'hui l'organisation de la natation et l'apprentissage de la natation dans cette ville ? Dans le cadre d'une politique volontariste affirmée, vous avez, Monsieur le Maire, développé l'apprentissage de la natation dans nos piscines. La Ville de Marseille met à disposition les bassins. La Ville de Marseille met à disposition le transport scolaire des enfants : 1 million d'Euros par an de transport scolaire ! Et soit dit en passant, pour parler de l'école Ruffi, elle est distante de quelque 120 ou 150 mètres de la piscine Charpentier dont nous faisons état, et cela n'a pas empêché pendant des années que l'on utilise des tickets de bus payés par la Mairie pour prendre le bus pour faire ces 150 mètres ! Au nom du sport, Madame, de la santé et de l'entretien physique de nos enfants, je suis certain qu'ils pourront dorénavant, sur le futur équipement, faire les 150 mètres à pied !

Pour ce qui est des maîtres nageurs mis à disposition, il ne s'agit pas de maîtres nageurs pour l'apprentissage de la natation, il s'agit de personnel de surveillance et vous le savez bien, Madame. Et les gens de l'Education Nationale le savent encore mieux et c'est pour cela d'ailleurs qu'un certain nombre de conseillers pédagogiques refusent aujourd'hui de faire le choix des écoles. C'est de leur responsabilité ! Donc, nous, nous mettons du personnel de surveillance. Les textes sont clairs, Monsieur le Maire, c'est aux professeurs des écoles et à eux exclusivement –que l'on soit d'accord ou pas, c'est autre chose– de faire l'enseignement de la natation aux enfants ! Charge à l'Education Nationale à organiser les formations nécessaires pour que ces professeurs des écoles puissent être accompagnés par des personnels compétents ou des

collaborateurs bénévoles, d'ailleurs, puisqu'il y a souvent des parents d'élèves compétents, pour organiser cette natation. Monsieur le Maire, depuis cette mandature, nous avons ouvert les bassins à deux classes par bassin ; charge aux éducateurs dont c'est la responsabilité de mettre en œuvre !

Pour ce qui est, Madame, de la piscine Charpentier, plus clairement et encore plus directement, je vous avais indiqué, non pas au mois d'octobre, comme vous venez de me l'écrire et de me le dire instamment, mais au mois de juillet, ce qu'il en était, et lors d'une réunion dans votre Mairie, nous avons discuté d'un équipement à venir. Pour cet équipement à venir, je vous ai demandé de me donner l'information sur ce que vous souhaitiez. Vous ne m'avez rien donné comme information. J'ai donc reçu récemment, au nom de la concertation, Monsieur le Maire, le Président du Centre Social Saint-Mauront et je reçois, cet après-midi, Mme TABET, la Présidente du CIQ, pour qu'ils me donnent, eux aussi, les informations qu'ils souhaitent. Donc cette piscine peut être aménagée dans un autre équipement sportif, de façon à ce que ces quartiers bénéficient bien sûr de tout l'accompagnement nécessaire en matière sportive.

Quant aux déplacements pour la piscine Saint-Charles, on les paye et on continuera à les payer !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 09/1121/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

117 - 09/1122/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Approbation d'une convention avec le Cercle des Nageurs de Marseille pour la promotion de la natation à Marseille.

(09-18710-SPORTS)

Le rapport 09/1122/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

118 - 09/1123/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES PERSONNES HANDICAPEES • Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des Personnes Handicapées - 2^{ème} Répartition 2009.

(09-18748-HAND)

Le rapport 09/1123/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

119 - 09/1124/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES PERSONNES HANDICAPEES • Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 3^{ème} Répartition 2009.

(09-18749-HAND)

Le rapport 09/1124/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH Caroline

120 - 09/1125/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SÛRETE - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE - Renouvellement des actions visant à la surveillance et à la mise en sécurité des propriétés communales.

(09-18811-DGPP)

Le rapport 09/1125/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

121 - 09/1126/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • DIVISION DES CIMETIERES COMMUNALES - Lancement d'une opération permettant la fourniture de caveaux, enfus, caissons et équipements annexes.

(09-18833-DOF)

Le rapport 09/1126/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

122 - 09/1127/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • DIVISION DES CIMETIERES COMMUNALES - Lancement d'une opération pour la réalisation de travaux de génie civil pour la construction et la pose de caveaux, les aménagements de carrés et les drainages dans les vintg et un cimetières communaux.

(09-18834-DOF)

Le rapport 09/1127/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

123 - 09/1128/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • DIVISION DE LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - Lancement d'une opération permettant l'entretien des locaux rattachés à la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

(09-18835-DOF)

Le rapport 09/1128/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Séréna

124 - 09/1129/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX • Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 3^{ème} répartition 2009.

(09-18830-EQSO)

Le rapport 09/1129/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

125 - 09/1130/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ODEON • Organisation, au théâtre de l'Odéon, d'un concours International d'Opérettes et de Théâtre Musical en avril 2010 - Approbation du règlement du concours.

(09-18677-ODEON)

Le rapport 09/1130/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES
Anne-Marie

126 - 09/1131/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Attribution de bourses aux étudiants de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.

(09-18711-ESBAM)

Le rapport 09/1131/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

127 - 09/1132/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et le Service Inter Universitaire des Activités Physiques Sportives et de plein air de Marseille (SIUAPS) année universitaire 2009/2010.

(09-18680-ESBAM)

Le rapport 09/1132/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

128 - 09/1133/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et le Service inter universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé des étudiants - Année universitaire 2009/2010.

(09-18681-ESBAM)

Le rapport 09/1133/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

129 - 09/1134/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Approbation d'une convention conclue entre le Ministère de la Culture et de la Communication - Délégation aux Arts Plastiques et la Ville de Marseille dans le cadre du projet de recherche "Dire en Signes".

(09-18682-ESBAM)

Le rapport 09/1134/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

130 - 09/1135/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Approbation d'une convention entre le Centre Régional des Œuvres Universitaires (CROUS) d'Aix-Marseille et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille (ESBAM). Réservation de chambre en résidence universitaire.

(09-18708-ESBAM)

Le rapport 09/1135/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

131 - 09/1136/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Approbation d'une convention concernant un partenariat pédagogique avec l'association "Participe Futur".

(09-18709-ESBAM)

Le rapport 09/1136/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

132 - 09/1137/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE • Approbation de l'avenant n°1 à la convention conclue avec l'Union pour les Entreprises des Bouches-du-Rhône "UPE 13".

(09-18713-ESBAM)

Le rapport 09/1137/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

133 - 09/1138/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - MUSEUM • Acceptation du don de la collection de Gorgones des Antilles de Madame Véronique PHILIPPOT.

(09-18690-MUSEUM)

Le rapport 09/1138/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

134 - 09/1139/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Contrat relatif à la mise à disposition du public, à l'exploitation et à la maintenance d'appareils de reprographie et d'impression dans le réseau des Bibliothèques de la Ville de Marseille.

(09-18724-BM)

Le rapport 09/1139/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

135 - 09/1140/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Demande d'une subvention auprès de l'Etat Ministère de la Culture et de la Communication.

(09-18706-OPERA)

Le rapport 09/1140/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

136 - 09/1141/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le Centre Gérontologique Départemental - Saison 2009/2010.

(09-18714-OPERA)

Le rapport 09/1141/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

137 - 09/1142/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et la Résidence des Parents pour deux récitals les 6 janvier et 20 avril 2010.

(09-18715-OPERA)

Le rapport 09/1142/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

138 - 09/1143/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention de partenariat avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille (AP-HM) pour le tournage de films à diffuser dans les hôpitaux - Saison 2009/2010.

(09-18716-OPERA)

Le rapport 09/1143/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

139 - 09/1144/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Attribution d'une subvention d'investissement pour les travaux de restauration de l'étanchéité du toit-terrasse de l'immeuble "Le Corbusier" - 8^{ème} arrondissement.

(09-18719-DGAC)

Le rapport 09/1144/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PALMIERI Elske

140 - 09/1145/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Attribution d'une subvention d'investissement à l'Association "Les Amis de l'Orgue de Saint Antoine de Padoue".

(09-18689-DGAC)

Le rapport 09/1145/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

141 - 09/1146/CURI

SECRETARIAT GENERAL • CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL - TOURISME ET CONGRÈS - Attribution de subventions exceptionnelles pour Congrès et Colloques.

(09-18683-SG)

Le rapport 09/1146/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

142 - 09/1147/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) - Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle pour 2009.

(09-18836-DSC)

Le rapport 09/1147/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Monsieur VALLETTE ne prenant pas part au vote.

* * *

143 - 09/1148/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA d'HLM Azur Provence Habitat - Opération "La Capelette" - 10^{ème} arrondissement - Construction de 82 logements sociaux.

(09-18846-DGSF)

Le rapport 09/1148/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

144 - 09/1149/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 15^{ème} arrondissement - 18 rue de la Butineuse - Résiliation du titre d'occupation de Madame Lambertanghi.

(09-18844-DAFP)

Le rapport 09/1149/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

145 - 09/1150/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Attribution d'une subvention à l'association Convivial'idées pour l'année 2009.

(09-18842-DDD)

Le rapport 09/1150/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT-SUQUET
Catherine

146 - 09/1151/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Attribution de subventions aux associations intervenant dans l'action Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) - Conventions pour les années 2010 - 2011 - 2012.

(09-18751-JEUNE)

Le rapport 09/1151/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH
Caroline

147 - 09/1152/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • DIRECTION DE LA SÛRETE - Approbation d'une convention conclue entre la Ville et l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) - Prestation de gardiennage.

(09-18812-DGPP)

Le rapport 09/1152/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**FINANCES, ECONOMIE ET
AMENAGEMENT**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

148 - 09/1153/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Lancement de l'opération Cool Globes Marseille 2010.

(09-18851-DGCRE)

Le rapport 09/1153/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

149 - 09/1154/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLEES • Modification de la composition des Commissions Permanentes.

(09-18859-DAS)

Le rapport 09/1154/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

150 - 09/1155/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES EMBLEMES • Tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

(09-18848-EMP)

Le rapport 09/1155/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

151 - 09/1156/DEVD

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE - Délégation de Service Public du stationnement payant sur voirie - Approbation du paiement aux horodateurs par carte bancaire - Approbation de l'avenant n°4 à la convention n°04/1008 conclue avec la Société OMNIPARC.

(09-18865-DGPP)

Le rapport 09/1156/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danièle

152 - 09/1157/DEVD

SECRETARIAT GENERAL • DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - 2^{ème} arrondissement - Hôtel-Dieu - Quartier Hôtel de Ville - Hôtel-Dieu - Approbation d'un avenant n°3 au bail emphytéotique pour la réalisation d'un hôtel cinq étoiles - Approbation d'un avenant n°3 à la promesse synallagmatique de vente pour la réalisation d'un programme de logements.

(09-18867-SG)

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, dans le souci constant que nous avons d'une meilleure gestion de Marseille et de ses finances, j'interviens sur l'Hôtel-Dieu. Ce monument historique rare a été acheté par la Ville aux Hôpitaux de Marseille pour 11 millions d'Euros, voté le 15 décembre 2003. Il a été revendu à AXA, pour en faire un hôtel, 7,5 millions, soit une perte de 3,5 millions d'Euros. Que font les Domaines ?

Plusieurs réactions dans les rangs de la majorité : "Il n'a jamais été revendu !"

Madame PONCET-RAMADE.- C'est un bail emphytéotique pour lequel on a touché 7,5 millions. C'est tout à fait la même chose, un bail emphytéotique, c'est un achat ! Le diagnostic archéologique nous coûte encore 550 000 Euros, soit une perte de 4 millions d'Euros sur cette opération. Mais voilà que nous avons une chance inouïe, les fouilles ont trouvé des choses et voilà que la vente est reportée ! Je vous suggère, Monsieur le Maire, de profiter de cette opportunité pour vous dégager au plus vite de ce marché foireux. En effet, la différence entre le prix d'achat, 11 millions d'Euros et le prix de vente, 7,5 millions, est payée par le contribuable ! C'est une bien mauvaise affaire !

Monsieur le Maire.- Avant que M. BLUM ne vous réponde, je vous dis qu'alors, là, je ne reculerai pas ! Que ce bâtiment qui date du XVII^{ème} siècle, que le Général OBERG, alors qu'il avait reçu l'ordre d'HITLER de faire exploser la Mairie, l'Hôtel de Cabre et l'Hôtel-Dieu, ne l'a pas fait ! Non ! Mais qu'est-ce que vous vouliez que l'on fasse quand j'entendais dire : "il faut y mettre des étudiants". Premièrement, il fallait acheter l'Hôtel-Dieu à l'Assistance Publique de Marseille, nous l'avons fait et rassurez-vous, ce n'était pas gratuit ! Deuxièmement, s'il avait fallu mettre des étudiants, il aurait fallu dépenser un argent fou ! Là, nous voulons un hôtel 5 étoiles et, foi de GAUDIN, il y aura un hôtel 5 étoiles ! Que cela vous plaise ou pas !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, vous avez parfaitement raison. Je crois qu'il faudrait être aujourd'hui complètement débile pour imaginer ne pas utiliser comme vous le faites ce patrimoine que vous mettez en valeur pour enrichir notre ville, pour assurer son développement touristique et hôtelier, et pour assurer plus largement son développement économique.

Il ne doit y avoir aucune ambiguïté. Vous avez raison de le rappeler. Il ne s'agit pas bien entendu de vendre ce bâtiment, c'est absolument faux, c'est ridicule, c'est inacceptable ! Il s'agit simplement d'un bail emphytéotique et l'on sait très bien qu'à l'issue d'un délai prévu dans le bail, non seulement la Ville demeure propriétaire du bâtiment puisqu'elle n'a jamais cessé de l'être, mais elle devient aussi bénéficiaire des travaux qui ont pu être réalisés et qui seront réalisés !

Il y avait beaucoup de voix, ici, dans cet hémicycle, pour dire que cette opération ne serait jamais réalisée. Eh bien ! Ces personnes se sont trompées, parce que c'est justement à force de dire que dans cette ville rien ne marche, que rien ne peut être réalisé, que finalement on va de catastrophe en catastrophe, eh bien ! Nous, ce n'est pas le cas ! Nous avons toujours dit que ce dossier irait à son terme, que l'hôtel serait réalisé et l'hôtel sera réalisé !

(M. BLUM est apostrophé par une personne étrangère à l'assemblée)

Monsieur BLUM.- Monsieur, vous n'avez pas à parler ! Asseyez-vous ! Si vous n'êtes pas content, vous n'avez rien à faire ici ! Monsieur, vous n'êtes pas élu, partez d'ici, vous n'avez pas à intervenir !

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, si vous aviez un doute, les Marseillais, c'est nous qui les représentons et c'est nous qui décidons. S'il y avait un doute, les collègues comme Mme PONCET-RAMADE, vous pourriez aller passer un week-end à Lille, en même temps que quelques occupations politiques, et vous observeriez qu'au cœur de Lille il y avait un couvent que la Mairie de Lille, il y a quelques années, a acheté, puis a mis en bail emphytéotique et l'a transformé en hôtel magnifique. Eh bien ! Nous, c'est ce que nous voulons faire ici ! Nous ne voulons pas rester les bras croisés ! Nous voulons aller de l'avant ! Nous voulons des congrès ! Et c'est exceptionnel que nous arrivions à préserver ce dossier compte tenu de la crise et bien entendu nous sommes aussi obligés de participer un peu. Mais c'est comme le Palais Farnèse à Rome : il est clair que le Palais Farnèse doit revenir à la République Italienne, il y avait un bail emphytéotique et nous en arrivons presque au bout, et cela fera sans doute peu plaisir de voir ce bâtiment de la Renaissance aller vers le gouvernement italien alors qu'il portait le drapeau tricolore. Eh bien ! Nous, nous avons cette volonté et nous irons jusqu'au bout !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, le Président de la Communauté Urbaine vous soutient dans cette opération !

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur le Maire.- Merci M. CASELLI ! Je pense que c'est l'intérêt général, que ce n'est pas facile, que même si nous disons que nous avons une gouvernance partagée on voit bien toutes les difficultés que l'on peut avoir. Il n'appartient pas aux Maires de mettre de l'huile sur le feu pas plus qu'au Président de la Communauté Urbaine et votre position me fait plaisir, bien entendu, elle conforte celle de la Ville de Marseille, parce qu'il est clair que la progression se fait sur des années. C'est en 1929, au moment où l'on achète les Flots Bleus, où M. Simon FLAISSIERES achète les Flots Bleus, qu'il y a les premiers travaux qui vont s'organiser sur la Corniche. Ensuite, il y aura donc la Corniche. Ensuite, il y aura le boulevard Sakakini. Ensuite, il y aura l'Hôpital Nord. Ces grandes réalisations sont l'œuvre des Conseils Municipaux qui se sont succédés. Aujourd'hui, la difficulté vient de cette création.

De temps à autre, M. CASELLI, il m'arrive de me demander : "Est-ce que j'ai bien fait de vouloir faire la Communauté Urbaine ?" Je pense que j'ai bien fait et qu'il sera montré aussi dans peu de temps l'injustice qui fait que la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine, ensemble, ont toutes les charges de centralité pendant que la richesse est aux portes de la ville ! Alors, dans le débat des métropoles qui s'ouvre, qui sera un débat volontariste et pas imposé, comme je le lis en ce moment, il est clair que la Communauté Urbaine et la Ville de Marseille sont appelées à avoir un rééquilibrage financier, de telle manière à faire face à leurs obligations et ne pas avoir à supporter que les charges ! Cela nous permet, comme exemple, d'aller de l'avant, de progresser ! Tout ce matin, nous avons voté toutes sortes de dossiers qui quand même

vous satisfont, même s'ils ne sont pas encore complets, sur le développement durable, sur le photovoltaïque ! Sur les 35 hectares que nous avons dans la Crau, nous allons y mettre du photovoltaïque. Partout ! Sur 130 bâtiments, nous allons équiper les bâtiments municipaux de photovoltaïque. Nous allons donc dans le sens que vous souhaitez. Merci quand on nous aide, c'est quelque chose qui bien entendu me satisfait et dont je voudrais remercier le Président CASELLI.

Le rapport 09/1157/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

154 - 09/1159/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Buvette de la plage de la Vieille Chapelle, 8^{ème} arrondissement - Réparation après incendie - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les travaux.

(09-18858-DTSUD)

Le rapport 09/1159/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

155 - 09/1160/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS • Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de mandat 03/030486 confiant à Marseille Aménagement la construction du Palais de la Glace et de la Glisse.

(09-18691-SPORTS)

Madame ALLIBERT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes à moins d'un mois de l'inauguration du Palais de la Glace et de la Glisse de la Ville de Marseille et de la Conférence de Copenhague sur les bouleversements climatiques. Flagrante contradiction entre une patinoire usine à gaz à effet de serre et la nécessaire réduction de nos émissions de CO2. Et pourtant, des solutions existent. Demain, 17 novembre, s'ouvre à Paris le Salon des Maires. A cette occasion, sera décerné au palmarès de l'innovation le prix "environnement et énergie" à une patinoire synthétique : pas d'eau, pas d'énergie, un très faible coût de maintenance et d'entretien, des agréments pour les compétitions de sport comme le hockey sur glace. Marseille devrait-elle toujours rester la ville des occasions manquées ?

Déjà l'an passé, Monsieur le Maire, au moment du renouvellement du parc automobile de la Ville, alors que les Verts vous demandaient de mettre à l'étude l'achat de véhicules électriques, vous aviez répondu que ces voitures ne marchaient pas. Depuis, M. Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, a lancé un vaste programme d'achat de 50 000 voitures électriques.

Comme vous, Monsieur le Maire, nous aimons notre ville. Nous sommes porteurs de solutions d'avenir. Ne restez pas hermétique à nos propositions ! Merci.

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, le Palais de la Glace et de la Glisse, qui est un palais omnisport, nous l'avons initié il y a déjà plus de cinq ans. Le système français dans lequel nous vivons fait que de contrôle en contrôle, d'appel d'offres en appel d'offres, en prenant toutes les précautions nécessaires, et la construction ensuite, cela prend du temps. Cependant, au fur et à mesure de l'évolution des choses, nous en avons tenu compte.

Et M. MIRON peut sans doute nous rappeler qu'en matière d'énergie cela coûtera moins cher que d'autres choses !

Ce n'est pas que j'ai le souffle court, je peux en faire la démonstration, mais je préfère que ce soit vous qui la fassiez !

Monsieur MIRON. - Merci, Monsieur le Sénateur Maire.

Mes chers collègues, non seulement cela coûtera deux fois moins cher que l'entretien d'une piscine classique, mais je rappelle également l'orientation qui a été faite, je rappelle les panneaux photovoltaïques et je rappelle tous les équipements ultra modernes qui sont là pour filtrer l'air et aussi réguler la température. Et au-delà de ceci, au niveau sportif, cela se saurait quand même si les Championnats de France de patinage artistique, les Championnats d'Europe, les Championnats du Monde, ou si les équipes de hockey de niveau national et international s'entraînaient et pratiquaient leur sport sur des patinoires synthétiques. Cela se serait déjà su à travers la planète ! Et je rajoute le curling, M. Didier REAULT me le souffle, il a bien raison puisque nous avons à Marseille une équipe de curling qui va jusqu'aux Championnats d'Europe de ce sport. Donc cela se saurait si cela doit se faire sur une patinoire synthétique !

Il s'agit là, Monsieur le Maire, dans le cadre de ce rapport de modifier simplement un précédent rapport qui était passé, et c'est nous, la Ville de Marseille, qui allons acheter, pour ce que vous avez qualifié de Palais omnisport, le parquet qui permettra d'accueillir différentes manifestations sportives, de niveau international, pour des retombées économiques sur notre ville !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 09/1160/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

156 - 09/1161/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution d'une subvention pour une manifestation sportive se déroulant au Palais des Sports pendant le 2^{ème} semestre 2009 - 5^{ème} répartition - Approbation d'une convention de partenariat.

(09-18696-DGE)

Le rapport 09/1161/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

157 - 09/1162/CURI

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution de subventions à douze associations dans le cadre des Relations Internationales.

(09-18739-DGCRE)

Le rapport 09/1162/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

158 - 09/1163/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Tourisme et Congrès - Dénomination de communes touristiques selon la procédure simplifiée prévue à l'article 3 du décret n°2008-884 du 2 septembre 2008.

(09-18860-SG)

Madame VLASTO. - Monsieur le Maire, je voudrais rebondir un peu sur ce qui a été dit sur l'Hôtel-Dieu, parce que nos collègues de l'opposition oublient que, quand même, ce sont plus de 4 millions de visiteurs que nous allons atteindre pour 2009, avec les 700 000 croisiéristes. Non seulement c'est de l'économie qui rentre dans notre ville, mais c'est créateur d'emplois et nous avons besoin pour accueillir ces touristes d'hôtels de toute catégorie. M. MENNUCCI est parti, il était favorable à cet établissement. Et comme l'a dit Roland BLUM, il pensait que nous ne le réaliserions pas !

Oui, Monsieur le Maire, c'est grâce à la politique touristique et à la politique en général que vous menez dans cette ville que nous arrivons à avoir des investisseurs et qu'aujourd'hui nous pouvons prétendre à ce nouveau label qui va être très intéressant puisque, notamment, nous pourrions ouvrir les commerces le dimanche !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 09/1163/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

159 - 09/1164/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Palais du Pharo, 58 boulevard Charles Livon, 7^{ème} arrondissement - Réparation, transformation et extension en sous-sol des espaces du Palais - Approbation du programme sommaire - Lancement d'une procédure de conception-réalisation - Désignation du jury - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études et les travaux.

(09-18854-DTSUD)

Le rapport 09/1164/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

160 - 09/1165/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - Actions de valorisation patrimoniale du site Hôpital Caroline, îles du Frioul. Subvention en faveur de l'association Les Amis de Michel Robert PENCHAUD.

(09-18826-DDD)

Le rapport 09/1165/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Hélène

162 - 09/1167/DEVD

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution d'une subvention à l'association (loi 1901) Les Amis du Théâtre Sylvain et de l'Art Contemporain.

(09-18862-DGCRE)

Monsieur le Maire.- Mme VENTURINO, on doit commencer à préparer les illuminations ?

Madame VENTURINO.- Oui, Monsieur le Maire, nous préparons les illuminations. Ceci étant, ce rapport concerne une initiative privée mais que la Ville a souhaité soutenir particulièrement.

En ce qui concerne les illuminations de fin d'année, qui débiteront la semaine prochaine, nous continuons, là-aussi, les efforts engagés en matière de respect de l'environnement et d'économie de la ressource puisque les équipements en source LEDs seront poursuivis.

Je n'ai pas souhaité rebondir tout à l'heure immédiatement aux attaques adverses, mais il est vrai que notre Municipalité n'est pas du tout dans un affichage en matière de développement durable, nous sommes dans la réalisation. Et je crois que, finalement, c'est ce qui ennuie nos collègues !

Nous sommes entrés en phase active et nos projets, pour répondre notamment à M. BARLES et à Mme MOUKOMEL, sont aujourd'hui en cours. Nous avons des panneaux photovoltaïques qui sont en cours d'installation sur les toitures de nos écoles et nous avons des conventions d'occupation temporaire qui sont en cours d'établissement.

Donc nous ne sommes pas dans de l'affichage, je le répète. Nous sommes bel et bien dans l'action et nous continuerons sur cette voie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Je voudrais dire à Mme VENTURINO que nous la remercions beaucoup aussi de tous les efforts qui sont faits avec toutes les entreprises, les hôtels, les restaurants, qui, d'une manière assez généreuse, participent à l'éclairage pendant les fêtes de fin d'année.

Il est clair que nous faisons très attention à ce que nous consommons. Il est clair aussi que la deuxième Ville de France se doit d'avoir des illuminations et que cela rentre dans le cœur des Marseillaises et des Marseillais, plutôt que les manifestations auxquelles on a assisté ces jours-ci.

Voilà qui me permet de clôturer la séance du Conseil Municipal, avec encore un rapport, le 163.
Le rapport 09/1167/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

163 - 09/1168/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Patinoire de la Capelette -
Approbation d'une convention d'occupation d'une parcelle
privée au profit de la Ville de Marseille.

(09-18900-SPORTS)

Le rapport 09/1156/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

Monsieur le Maire.- Et je voudrais vous dire, mes chers collègues, que le 14 décembre, exceptionnellement, nous commencerons la séance, car en effet nous avons encore une séance et j'ai demandé à ce qu'il y ait un peu moins de rapports, mais je demande à ce que l'on commence la séance à 8 h et non pas à 8 h 30, parce que j'ai des obligations à satisfaire un peu plus tard, moi aussi, comme M. MENNUCCI. Ce que l'on accorde à M. MENNUCCI, qui m'a dit "je m'en vais", mais Mme PIGAMO est là pour surveiller, vous n'allez pas me le refuser !

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, je vous remercie.

La Séance est levée à 12 h 20

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :
La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS : DIRECTION DES ASSEMBLEES
12, RUE DE LA REPUBLIQUE
13001 MARSEILLE
TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61

DIRECTEUR DE PUBLICATION : M. LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF : M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT : Mme Anne-Marie M.COLIN

IMPRIMERIE : CETER